



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 26

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Friday, November 18, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le vendredi 18 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

INTERNATIONAL REPORTING INC.

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gosalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>Mme JACQUELINE BOGDEN, sous affirmation solennelle</u>	1
<u>M. JEFFERY HUTCHINSON, assermenté</u>	2
Interrogatoire en chef par Me Shantona Chaudhury	2
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	41
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	48
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	53
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	57
Contre-interrogatoire par Me Mitch McAdam	63
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	67
Contre-interrogatoire par Me Robert MacKinnon	68
<u>Mme JANICE CHARETTE, assermentée</u>	82
<u>Mme NATHALIE DROUIN, sous affirmation solennelle</u>	82
Interrogatoire en chef par Me Shantona Chaudhury	83
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	149
Contre-interrogatoire par Me Mitch McAdam	159
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	169
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	179
Contre-interrogatoire par Me Ewa Krajewska	185
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	194
Contre-interrogatoire par Me Christine Johnson	195
Contre-interrogatoire par Me Jinan Kubursi	200
Contre-interrogatoire par Me Thomas McRae	206
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	213

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi 18 novembre 2022, à 9 h 30

LA GREFFIÈRE: À l'ordre. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour. Donc, le procureur ou les procureurs pour la Commission ce matin?

ME SHANTONA CHAUDHURY: Bonjour, Monsieur le Commissaire, Shantona Chaudhury, Jacqueline Bogden et Jeffery Hutchinson, les deux témoins, s'il-vous-plaît.

LA GREFFIÈRE: Madame Bogden, voulez-vous jurer sur un document religieux ou faire une affirmation?

MME JACQUELINE BOGDEN: Faire une affirmation.

LA GREFFIÈRE: Votre nom, s'il-vous-plaît?

MME JACQUELINE BOGDEN: Jacqueline Bogden, J-a-c-q-u-e-l-i-n-e, nom de famille Bogden, B-o-g-d-e-n.

LA GREFFIÈRE: Affirmez-vous solennellement que le témoignage que vous allez rendre ce matin devant la Commission sera la vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité?

MME JACQUELINE BOGDEN: Oui.

--- MME JACQUELINE BOGDEN, affirmation solennelle

LA GREFFIÈRE: Monsieur Hutchinson, voulez-vous jurer sur un document religieux ou autre?

M. JEFFERY HUTCHINSON: J'aimerais jurer sur la Bible, s'il-vous-plaît.

LA GREFFIÈRE: Votre nom, s'il-vous-plaît?

M. JEFFERY HUTCHINSON: Jeffery Hutchinson, je vais m'approcher du micro, J-e-f-f-r-e-y, Hutchinson, H-u-t-c-h-

1 i-n-s-o-n.

2 **LA GREFFIÈRE:** Jurez-vous que le témoignage que
3 vous allez rendre ce matin sera la vérité, toute la vérité et
4 rien d'autre que la vérité, que Dieu vous soit en aide?

5 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, je le jure.

6 **--- M. JEFFERY HUTCHINSON, assermenté:**

7 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME SHANTONA CHAUDHURY:**

8 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Bonjour Madame Bogden,
9 Monsieur Hutchinson. On va faire les petites questions
10 administratives.

11 Alors, vous vous rappelez, vous avez eu une
12 entrevue le 30 août 2022 avec les procureurs de la Commission et
13 un résumé a été préparé et vous l'avez relu?

14 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et vous croyez que c'est
16 la vérité et que c'est exact?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, WTS00000072. On
19 ne va pas l'afficher tout de suite. Madame Bogden, vous étiez
20 sous-secrétaire pour la protection civile, n'est-ce pas?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et Monsieur Hutchinson,
23 votre titre?

24 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Conseiller principal au
25 BCP et maintenant, je suis secrétaire adjoint du Cabinet,
26 protection civile.

27 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, pour que vous
28 sachiez, c'est un interrogatoire avec une paire de témoins.

1 Alors, je pose la question à vous deux et évidemment, vous
2 pouvez toujours renchérir si vous avez autre chose à dire.

3 Alors, la première question, probablement pour
4 Madame Bogden. Expliquez-nous la structure du secrétariat de la
5 protection civile et relance suite à la COVID.

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Alors, le secrétariat a
7 été nouvellement créé au BCP et c'est à l'intérieur -- il se
8 rapporte au conseiller pour les renseignements, elle est
9 responsable de quatre groupes, alors protection civile et
10 relance suite à la COVID, c'est un. Et aussi, la défense,
11 sécurité et renseignements et évaluation des renseignements.

12 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Quand vous dites que ç'a
13 été nouvellement créé, quand est-ce et pourquoi?

14 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Alors, le secrétariat a
15 été créé en octobre 2021, environ, et ç'a été créé pour appuyer
16 le nouveau rôle du ministre de protection civile et qui fait
17 partie du BCP. Alors, notre secrétariat a été créé pour
18 l'appuyer dans ses activités.

19 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et c'était le ministre
20 Bill Blair?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et si j'ai bien compris,
23 le ministre Blair est appuyé par la protection civile du BCP et
24 aussi le ministère de la Sécurité publique?

25 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Comment ça fonctionne et
27 que faites-vous pour appuyer le ministre?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Alors, du point de vue

1 du BCP, on appuie le ministre dans ses responsabilités
2 horizontales. Alors, lorsque le premier ministre a créé ce
3 nouveau rôle de ministre de protection civile, il avait demandé
4 au ministre – et ça c’est dans sa lettre de mandat qu’on trouve
5 sur le site web – d’être un directeur et coordonner les efforts
6 pour améliorer notre protection civile et la gestion de la
7 protection civile, travaillant évidemment avec les provinces et
8 territoires.

9 De plus, il demandait au ministre d’avoir un rôle
10 de convocation et de coordination pour appuyer non seulement le
11 premier ministre et le Cabinet dans les étapes aigues de
12 protection civile. Alors, et dans notre contexte, c’est une de
13 ces situations. Il ferait quelque chose de semblable, disons, ce
14 qu’on a fait avec l’ouragan Fiona qui avait frappé à la fin
15 septembre.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, expliquez-nous
17 quel genre d’urgence est-ce que vous irez à la protection
18 civile?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Bien, c’est tous les
20 dangers. Alors, que ça soit une situation créée par l’être
21 humain comme les protestations, l’occupation, les barrages, mais
22 aussi toute catastrophe naturelle ou des urgences de santé
23 publique. Alors, la genèse de tout cela c’est qu’on vient de
24 passer deux ans et demi avec la COVID-19 et tout ce que ça
25 implique pour le pays.

26 De plus, on a vu une accélération de
27 répercussions climatiques. Donc, il y a plus d’incendies
28 dévastatrices (sic), des inondations et on doit être préparés de

1 plus en plus afin de répondre comme pays.

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, le secrétariat
3 donc, a été créé en reconnaissant qu'il y a un plus grand nombre
4 d'urgences?

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact. Et qu'on doit
6 être prêts à réagir et répondre et travailler proactivement avec
7 les autres ordres du gouvernement, la société civile et le
8 secteur privé afin qu'on puisse se préparer pour ce qui nous
9 pend au bout du nez.

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et quand est-ce que vous
11 avez été nommée sous-secrétaire?

12 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'était le 10 janvier de
13 cette année, 2022.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, juste avant les
15 évènements du convoi?

16 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact.

17 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et Monsieur Hutchinson,
18 et votre rôle?

19 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Mon rôle principal c'est
20 d'appuyer le comité de sécurité publique. Alors, j'ai une petite
21 équipe et on s'assure qu'on a un leadership, les ordres du jour,
22 les documents qui sont prêts à être présentés au Cabinet. Ce
23 genre de choses.

24 Et les fonctions décrites par Madame Bogden,
25 aussi, lorsqu'il y a une urgence précise je travaille avec mon
26 homologue à la sécurité publique, nous avons un partenariat
27 assez étroit et on peut aller rassembler nos homologues pour
28 s'assurer qu'on partage l'information et qu'on ait des rapports

1 situationnels à jour.

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, sécurité
3 publique, qui est votre homologue?

4 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Ça serait Trevor
5 Bhupsingh.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, expliquez-
7 nous le rôle de la protection civile lorsqu'il y a des demandes
8 d'aide. Alors, c'est quoi une demande d'aide fédérale et quel
9 est le processus d'étude?

10 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Cette question est pour
11 moi? Il y a un cadre dans lequel les provinces peuvent faire des
12 demandes d'aide fédérale dans certaines circonstances, ou c'est
13 tout simplement pour gérer une urgence. Et on voit ça dans
14 plusieurs contextes.

15 Alors, après l'ouragan Fiona, vous avez vu le
16 déploiement des militaires pour remplir des sacs de sable et la
17 logistique. Normalement, ça se passe dans le cadre d'une demande
18 d'aide. Et notre rôle là-dedans c'est plutôt au niveau de la
19 coordination. Ce sont nos partenaires à la sécurité publique qui
20 vont gérer le cœur de ce processus.

21 Alors, une demande arrive, souvent il y a -- on
22 le sait parce qu'il y a des discussions, «Pourquoi vous demandez
23 de l'aide? Est-ce que vous avez considéré toutes les ressources
24 et les avez-vous épuisées?» Normalement, on sait que ça arrive
25 et ça va directement à la sécurité publique et il y a une
26 conversation avec le Bureau du premier ministre et après ça, il
27 y a une réponse par lettre à la lettre et l'aide est accordée ou
28 pas.

1 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, c'est très utile.
2 Ce qu'on essaie de faire dans la Commission c'est de savoir qui
3 fait quoi au gouvernement fédéral et puis c'est pas toujours
4 évident.

5 Nous allons à votre rôle dans la convocation et
6 la coordination de la réponse au convoi. Et dans le temps qui
7 nous est alloué et pour bien utiliser le temps, parce qu'on a
8 entendu parler du NSIA hier, on va vraiment se concentrer sur
9 les premières semaines, juste avant le groupe d'intervention
10 intégrée.

11 Alors, dites-nous essentiellement quel était
12 votre rôle pour coordonner la réponse du gouvernement fédéral,
13 Madame Bogden.

14 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Le premier volet de
15 notre rôle, évidemment le BCP contribue à la coordination de la
16 réponse du gouvernement pour n'importe quelle situation et
17 c'était le cas cette fois-ci.

18 Alors, ce qu'on essaie de faire dans la
19 coordination de la réponse c'est que nous allons convoquer les
20 ministères et des agences, on va élaborer une compréhension de
21 la situation et évaluer cette situation. On établit les mesures
22 que le gouvernement doit prendre, ou les mesures qu'on pourrait
23 prendre, et l'objectif c'est de s'assurer que nous sommes prêts
24 à agir et que les efforts soient coordonnés et idéalement, que
25 la mesure soit efficace.

26 Dans ce cas-ci, pour le secrétariat de la
27 protection civile, il y en avait d'autres qui ont témoigné cette
28 semaine qu'il y avait une structure de gouvernance au niveau du

1 sous-ministre et des sous-ministres adjoints pour faciliter le
2 partage d'informations. Par la suite, dans la semaine précédant
3 l'arrivée des protestataires à Ottawa, s'assurer que
4 l'information recueillie circule, est distribuée au personnel de
5 la protection civile et du Bureau du premier ministre.

6 Donc, ils ont une vue sur ce qui se passe et
7 l'information détenue, l'information qu'on n'a pas et sachant
8 que les ministres et agences sont en train de faire ce qu'il
9 faut faire.

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Lors de votre entrevue,
11 vous avez identifié le 30 janvier comme étant la journée où
12 c'était clair pour vous que le convoi n'allait pas se déplacer
13 et que ça prendrait une certaine coordination, peut-être pas une
14 réponse, mais une coordination pour le gouvernement fédéral.
15 Alors, on va passer en revue les étapes de cette première
16 semaine.

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Avec votre permission.
18 Alors, dans cette semaine, nos efforts ont débuté une semaine
19 avant l'arrivée des protestataires, le breffage que je
20 mentionnais pour la protection civile, le Bureau du premier
21 ministre, en s'approchant du weekend, on voulait s'assurer que
22 le ministre avait une compréhension collective de tout ce qu'on
23 savait par rapport à ce weekend.

24 Alors, il y avait des breffages conjoints avec
25 les ministres, c'était le jeudi avant l'arrivée du convoi. Et
26 encore, s'assurer qu'on est tous sur la même longueur d'ondes.
27 On réfléchit aussi -- bien, qu'on soit préparés si jamais ce
28 qu'on avait prévu, s'il y a un dérapage quelconque. Alors, c'est

1 un scénario, on dit que c'est une protestation pacifique, une
2 opération escargot qui passera par la capitale nationale et
3 faire une série d'activités sur la colline et dans le parc, une
4 prière et que ces choses-là vont se dérouler comme prévu.

5 Mais on gardait à l'esprit, qu'est-ce qui se
6 passe si ça dérape? Parce qu'on ne connaît pas tout sur cette
7 situation. C'est pas comme la Fête nationale où c'est toujours
8 le 1^{er} juillet, on a des semaines pour se préparer. Notre
9 information n'était pas parfaite. À mesure que la situation se
10 produisait on connaissait pas le nombre de camions ni
11 d'individus, alors on pense à tout ça.

12 Et lorsque vous avez des groupes qui se
13 rassemblent, ça vous fait prévoir si intentionnellement ou pas
14 on pourrait avoir des cas de violence et pertes de vies. Alors,
15 on veut s'assurer que le gouvernement soit préparé et pour qu'on
16 puisse rassembler les ministres si jamais il y a quelque chose
17 qui se passe.

18 Et c'était pas tout à fait théorique, car les
19 énoncés qu'on entendait des renvois aux attaques du 6 janvier au
20 Capitole, je crois que la fonction publique du Canada était au
21 courant de joueurs indépendants qui pourraient profiter de la
22 situation. Alors, premièrement, s'assurer que tout le monde soit
23 sur la même longueur d'ondes en espérant que tout va se dérouler
24 comme prévu, mais il faut être préparés si les choses commencent
25 à déraiper.

26 Alors, pour répondre à votre question, pour nous
27 c'était clair le dimanche. Je me souviens, je regardais la
28 conférence de presse qui avait été présentée par les

1 organisateurs du convoi, ça devenait clair qu'ils allaient
2 rester sur place. Alors, on a commencé à réfléchir à ça,
3 d'accord. Le Parlement revient le lundi, on est encore en format
4 hybride, mais il y a certains ministres qui vont décider de
5 revenir à Ottawa, soit en arrivant dimanche soir, ou le jour
6 suivant par avion. Et présumément, le premier ministre voudrait
7 avoir de l'information pour savoir si c'est sécuritaire, comment
8 ils vont avoir accès à la colline.

9 Et on parle aussi à nos propres employés, que ça
10 soit au BCP ou les autres employés. Lorsqu'on est en mode
11 hybride, il y a encore beaucoup, surtout dans la sécurité et
12 renseignement, qui doivent avoir accès à notre édifice.

13 Donc, ce dimanche soir-là, nous avons eu des
14 rencontres avec les conseillers en sécurité donc, pour être en
15 position pour informer le premier ministre.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous vous
17 souvenez quand le premier ministre a reçu les premières
18 informations?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, je ne sais pas.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** C'est très bien. Alors,
21 essentiellement, est-ce que -- si je peux résumer. Donc, la
22 position initiale avant l'arrivée du convoi c'est que d'une
23 part, vous aviez certaines informations et par ailleurs, il y a
24 eu des choses inattendues. Et lorsque l'inattendu est apparu le
25 30, qu'est-ce qui s'est passé? Quelle a été votre réponse?

26 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Les évènements se sont
27 déroulés. Donc, il y avait le Parlement qui reprenait le lundi.
28 Donc, pour les deux semaines -- les deux journées de cette

1 semaine donc, à ce point-là nous avons des rapports quotidiens
2 avec le ministre et il s'agissait de rapports -- donc, pour bien
3 comprendre ce qu'on faisait dans ces réunions, c'est que le
4 commissaire de la GRC, les services des renseignements, le sous-
5 ministre de la sécurité publique et d'autres personnes qui
6 fournissaient une mise à jour en temps réel.

7 À ce point-là, la situation s'est développée, non
8 seulement à Ottawa, mais aussi à Coutts et il y avait donc deux
9 lieux différents où les choses évoluaient.

10 Donc, nous informions les ministres et en milieu
11 de semaine il y avait ces deux situations. Donc, on parle du 31,
12 1^{er}, 2 février ---

13 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Excusez-moi, je voudrais
14 vous demander quels ministres?

15 **MME JACQUELINE BOGDEN:** À ce point-là, le
16 ministre Blair, Mendicino, ministre Leblanc, ministre des
17 Affaires intergouvernementales, le ministre Alghabra, ministère
18 des Transports. Voilà, c'est quatre ministres à ce point-là. Il
19 s'agit des ministres qui se réunissaient au quotidien pour
20 évaluer la situation et voir ce que l'on savait, ce qu'on ne
21 savait pas et ce qu'il fallait faire.

22 Donc, en milieu de semaine, autour du mercredi,
23 nous avons eu cette situation-là. Il n'y avait pas de signal
24 très clair que les choses allaient se résoudre et on ne savait
25 pas du tout comment les choses pouvaient se résoudre.

26 Donc, on entendait aussi, par ailleurs, des
27 rapports disant qu'il y aurait de la protestation supplémentaire
28 la fin de semaine et à Ottawa et en Alberta. Et donc, on

1 commençait à se soucier, non seulement la situation ne
2 s'améliorait pas, mais ça pourrait s'aggraver.

3 Et là, à un certain point, nous avons pris une
4 décision d'avoir une réunion du Cabinet, un comité des mesures
5 d'urgence. Est-ce que vous voulez que je vous explique le mandat
6 de ce comité?

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, plus tard je vous
8 demanderai, mais je demanderais donc au greffier de sortir
9 SSM.NSA.CAN00000292. Donc, vous pouvez continuer.

10 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Donc, voilà, cette
11 réunion, pour être très clair pour les gens qui ne connaîtraient
12 pas, il s'agit d'un comité permanent du Cabinet sur la sécurité.
13 Il y a trois mandats. Premièrement, il faut voir les menaces et
14 les risques à la sécurité du Canada et des Canadiennes et des
15 Canadiens. Il y a une deuxième responsabilité, gérer les crises
16 courantes, en cours. Et enfin, il s'agit de créer une vision
17 proactive quant au niveau de préparation et capacité à répondre
18 aux urgences.

19 Voilà le but de ce comité, c'est un comité
20 permanent qui se réunit régulièrement. Mais aussi, comme tous
21 les comités du Cabinet, il peut se réunir exceptionnellement et
22 c'est ce qui a été le cas. Nous avons décidé qu'il était temps
23 d'avoir une conversation entre ces comités permanents du
24 Cabinet.

25 Et donc, cela a eu lieu de deux manières, on voit
26 cela dans le compte-rendu. Donc, on interroge les responsables
27 principaux de certaines institutions qui établissent des
28 rapports à la GRC, le directeur du SRRS. Et donc, il s'agit de

1 dire à tout le monde ce qui est en train de se passer, de voir
2 l'évolution de la situation et de cibler ce que l'on sait et ce
3 que l'on ne sait pas.

4 Dans un deuxième temps, la discussion vise à
5 parler un peu plus en profondeur de ce que peut faire le
6 gouvernement fédéral pour aller vers une résolution de cette
7 situation.

8 Donc, comme vous le verrez dans les comptes-
9 rendus, il y a donc un endroit qui rassemble donc -- qui donne
10 un aperçu des options offertes au gouvernement. Ça n'était pas
11 un outil parfait, mais c'était là, c'était un point de départ
12 pour la conversation pour voir ce qu'on pouvait faire au niveau
13 des juridictions fédérales et du ministère.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce qu'on peut passer
15 à la page 8? Est-ce que c'est cela, le document dont vous
16 parliez, l'organigramme? Alors, si vous pouvez nous donner une
17 idée, pas dans le détail, mais une idée de ce qui figure ici?

18 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Donc, on pense à
19 tout ce qui tombe sous la coupe fédéral, quelles autorités
20 existent, quelles influences peuvent être exercées, quelles sont
21 les ressources et quelles sont les choses à disposition.

22 Donc, à gauche, ce que l'on voit, on voit les
23 pouvoirs d'engagement, ce qui est donc le type d'influence qui
24 peut être rallié par le gouvernement. Est-ce qu'on peut faire
25 plus avec les juridictions des provinces, des territoires, par
26 exemple. Par exemple, les ministres qui déjà s'étaient engagés,
27 est-ce qu'il devrait y avoir plus d'engagement de la part des
28 ministres? Est-ce qu'il faudrait avoir un rapport entre les

1 premiers ministres provinciaux, avec le premier ministre fédéral
2 aussi? Toutes ces choses.

3 Donc, l'engagement, par exemple, était
4 directement avec la Ville d'Ottawa. Est-ce qu'on devrait en
5 faire plus et sous quel format? Il faut s'assurer, par exemple,
6 cibler quelle forme d'aide on pourrait fournir aux Service de
7 police de la Ville d'Ottawa.

8 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, cela tombe sous
9 les accords de police, n'est-ce pas? Quels sont les accords
10 entre la PPO et le SPO et la GRC? Est-ce que cela reflète donc
11 l'effort du gouvernement de résoudre la situation, du comité,
12 plus exactement, pour voir quels sont les domaines
13 juridictionnels?

14 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne sais pas si c'est
15 un tel effort de trier cela, de trier les juridictions parce
16 qu'elles sont clairement établies, à mon avis. Mais ce que nous
17 essayons de faire là, c'est de nous poser la question suivante,
18 quel type de soutien a besoin -- de quel type de soutien la
19 Ville d'Ottawa a-t-elle besoin? Peut-être des personnes, peut-
20 être de l'équipement, peut-être -- ou d'autre chose. Voilà, ce
21 genre de choses.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, la question c'est,
23 «Qu'est-ce qu'on peut faire dans notre juridiction?»

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, absolument, pour
25 aider à aller vers une résolution de la situation.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Y a-t-il d'autre chose
27 que vous souhaiteriez ajouter sur ce document, ou nous passons
28 au document suivant?

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, ça va.
2 Essentiellement, c'est ce qu'il en est, il y a donc plusieurs
3 manières d'exercer une influence, de fournir de l'aide directe.
4 Essentiellement, c'était le point de départ pour les
5 conversations plus formelles que nous avons eues.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Comment est-ce que cela
7 mène à la réunion suivante, le 6 février?

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Alors, comme on s'y
9 attendait donc, cette fin de semaine-là, les protestations ont
10 grandi. Non seulement elles ont grandi à Ottawa et à Coutts,
11 mais on a vu donc la Colombie-Britannique, le Manitoba, la
12 partie centrale du Canada. Donc, à Toronto également, la ville
13 de Québec. Heureusement, ces deux juridictions avaient appris
14 d'Ottawa et ont pu gérer la situation de manière différente et
15 ça n'a pas abouti à ce que l'on a vu arriver à Ottawa.

16 Donc, il y a eu un élargissement des activités de
17 protestation sur la fin de semaine. Je crois aussi que c'est
18 durant ce weekend-là que l'Alberta a émis une requête formelle
19 pour un soutien en personnes et en équipements pour aider à la
20 situation de Coutts.

21 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Passons au document
22 SSM.CAN00000082, s'il-vous-plaît. Voilà, c'est ça la demande
23 émanant de l'Alberta dont vous avez parlé. Est-ce que vous
24 pouvez nous en parler un petit peu, de votre point de vue, et
25 qu'est-ce qui a été fait à partir de cette demande?

26 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Voilà, la demande
27 est ici, émanant de l'Alberta. Il faut descendre dans le
28 document pour arriver à l'essentiel. Donc:

1 «On cherche une aide fédérale en
2 personnel et en équipement pour bouger
3 à peu près 70 camions et 75 autres
4 véhicules récréatifs.»

5 Essentiellement, les besoins d'aide de la part du
6 gouvernement pour cela.

7 La demande est venue directement au bureau du
8 ministre, mais également donc, au ministère donc, de la Sécurité
9 publique. Donc, pour nous, au vu de cette demande, j'ai dû
10 recevoir un exemplaire émanant du ministre et ce que je voulais
11 c'est m'assurer que les collègues qui s'occupent des affaires
12 intergouvernementales avaient conscience de cela et cela peut
13 probablement se retrouver dans les documents. Le sous-ministre
14 des, donc, Affaires, donc, de Sécurité publique. Également, les
15 conseillers en matière de sécurité publique nationale auraient
16 reçu cette demande émanant de l'Alberta.

17 Comme a dit Jeff ---

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Veuillez ralentir, s'il-
19 vous-plaît, pour le bien-être des interprètes. Merci.

20 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, je m'en excuse, on
21 me l'a rappelé, mon avocat m'en avait parlé, mais parfois je
22 m'emballe. Je m'emballe.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, c'est un
24 emballement tout à fait normal dans le cadre des questionnements
25 qui vous sont posés.

26 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Donc, je me suis assurée
27 que les personnes qui devaient être informées, donc, au niveau
28 du BCP et à plus haut niveau -- et à des hauts niveaux, donc,

1 étaient au courant. Comme l'a dit Jeff, comme a dit Monsieur
2 Hutchinson, plus exactement, donc, la sécurité publique a fait
3 ce qu'ils devaient faire, ils ont évalué les demandes et ils ont
4 vu comment le gouvernement devait répondre.

5 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Hutchinson, si
6 vous voulez ajouter quelque chose, mais on a donc déterminé que
7 ce n'est pas une demande à laquelle on pouvait répondre
8 positivement, tel que demandée?

9 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, c'est vrai.

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, nous revenons au
11 6 février.

12 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Le 5 donc, nous
13 avons reçu cette demande-là. Je ne sais pas exactement si on a
14 su là ou le dimanche, mais on anticipait une autre demande
15 émanant de la Ville d'Ottawa demandant des ressources
16 supplémentaires pour aider, par exemple, les services de police
17 d'Ottawa.

18 Donc, le samedi nous avons décidé qu'il fallait
19 donc rallier les ministres le dimanche soir, en préparation de
20 cette discussion-là, le dimanche soir.

21 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Passons donc au compte-
22 rendu, donc SSM.NSC.CAN00000293.

23 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Ça dit «*Postal Station*
24 *B*», mais en fait, c'était une rencontre virtuelle.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Bref, pouvez-vous nous
26 donner le contexte de cette réunion?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Cette réunion
28 ressemblait à celle que nous avons eue le mardi soir, c'est-à-

1 dire que ça s'est fait de deux manières. D'une part, mettre à
2 jour le ministre sur la situation telle qu'on la connaissait à
3 ce point-là l'après-midi. Et ces rapports avaient été fournis,
4 donc, comme on était le jeudi soir, donc, la Commission -- la
5 GRC au directeur, donc, du SCRS.

6 Et aussi, il y a eu une discussion de suivi,
7 c'est-à-dire qu'on a vu, donc, une augmentation des
8 protestations la fin de semaine et donc, on entrait dans la
9 deuxième semaine des manifestations et donc, la question était
10 de savoir quelles choses additionnelles, à partir des
11 conversations du jeudi et de la fin de semaine -- parce que
12 n'oubliez pas que nous fournissions encore des mises à jour,
13 donc la fin de semaine aussi. La question était de savoir
14 qu'est-ce qu'on pouvait faire, qu'est-ce qu'on pouvait envisager
15 de plus pour entrer dans cette deuxième semaine.

16 Par exemple, l'une des idées qui avaient été
17 soumises est la suivante. Fallait-il rallier les représentants
18 du Gouvernement de l'Ontario avec le Gouvernement du Canada et
19 Ottawa? Ce qu'on l'on appelait la discussion tripartite par la
20 suite, ou la table tripartite. Donc, ça c'était une des idées,
21 un exemple de ce qui avait été soumis. Moi, le lendemain, on me
22 demandait d'organiser une telle réunion.

23 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'était le
24 6 février et c'est là que l'état d'urgence a été déclaré par la
25 Ville d'Ottawa. Est-ce que vous en aviez parlé dans cette
26 discussion?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Si on l'avait su à
28 l'époque, je ne sais plus exactement le timing de tout cela,

1 mais c'était à 2 h 00 de l'après-midi. Donc, je ne sais plus
2 exactement si c'est dans le compte-rendu. Mais si on le savait,
3 bien sûr on en aurait parlé.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Dans tous les cas, une
5 discussion avait été prise d'avoir des réunions trilatérales?

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, tout à fait.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous pouvez
8 nous parler de cela? Donc, on vous a donné cette tâche et vous
9 avez fait ça le lendemain?

10 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Donc, effectivement,
11 j'ai organisé cela le lendemain. La réunion a eu lieu peut-être
12 à 5 h 00 ce jour-là et nous cherchions à inviter, donc, le
13 solliciteur général de l'Ontario et donc, le vice-solliciteur
14 général, Monsieur Di Tommaso comme témoin et le maire d'Ottawa,
15 le ministre Mendicino, le ministre de la Protection civile Bill
16 Blair ainsi que quelques personnes issues du haut
17 fonctionnariat, Rob Stewart, par exemple, moi-même.

18 Donc, la teneur de ces conversations était la
19 suivante. Est-ce que nous pouvons rallier les trois niveaux de
20 gouvernement autour de cette situation d'Ottawa en vue d'une
21 résolution? Comment est-ce que nous pouvons aider? Qu'est-ce
22 qu'on peut faire pour aider les choses?

23 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, cela a eu lieu le
24 même jour, à 5 h 00 du soir. La ministre Jones n'était pas à
25 cette réunion-là?

26 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est cela, il n'y avait
27 pas de représentation de la part de l'Ontario.

28 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que Monsieur Di

1 Tommaso était là?

2 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non.

3 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, il n'y avait pas
4 l'Ontario. Est-ce que vous pouvez nous dire, d'une manière
5 générale, la teneur de vos discussions et ce qui en est ressorti
6 de cette première réunion?

7 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'était une bonne
8 conversation, une bonne mise jour, en tous cas, émanant de
9 toutes les parties. Certainement, on a passé en revue le fait
10 que la GRC avait déjà fourni des ressources supplémentaires pour
11 aider à la Ville d'Ottawa et ça, on se trouve au lundi 7. Mais
12 je suis sûre que le maire avait indiqué aux ministres qu'il y
13 avait une telle demande pour 1 800 personnes supplémentaires et
14 il cherchait ce soutien par réponse à la situation.

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, c'est très bien,
16 merci. Et vous avez une mémoire exceptionnelle, mais je ne
17 cherche pas à tester votre mémoire, ce n'est pas le but de
18 l'exercice.

19 Alors, c'est la deuxième semaine des
20 protestations et le troisième document, alors le numéro de
21 document SSM.NSC.CAN00000295. Est-ce que c'était aussi une
22 réunion *ad hoc*?

23 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, c'est une réunion
24 normale. Donc, il y avait une intention, en débutant la semaine,
25 et on voulait intensifier nos efforts pour voir ce qu'on pouvait
26 faire pour résoudre la situation. Et à ce moment-là, on avait
27 déjà vu des activités de manifestations autour du pont
28 Ambassador et maintenant on est dans la situation vraiment, la

1 situation est grave. Alors, on a décidé d'ajouter un point à
2 l'ordre du jour et de faire une mise à jour pour les ministres
3 et de parler de mesures additionnelles, qu'est-ce qu'on devait
4 faire de plus parce que là, la situation devient de plus en plus
5 préoccupante, ça s'empire au lieu de s'améliorer et on ne sait
6 pas -- on ne voit pas comment ces situations vont être résolues.

7 Alors, il y avait une autre conversation, quels
8 autres efforts, qu'est-ce que les ministres ou les ministères et
9 agences peuvent faire?

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Pour préciser. Donc,
11 vous avez un comité du Cabinet pour sécurité des urgences, n'a
12 pas de pouvoir de décision?

13 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est le cas pour tous
14 les comités permanents et les comités vont délibérer sur les
15 politiques ou d'autres questions et faire des recommandations au
16 premier ministre et au Cabinet. Mais ce ne sont pas des
17 instances décisionnelles.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Donc, après
19 cette réunion du 8 février, essentiellement, il fallait faire
20 plus. Alors, c'était quoi le plus?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** On doit reconnaître
22 qu'on n'était pas là assis à ne rien faire, mais on s'efforce
23 davantage. Ce qui s'est passé ensuite, très tôt le lendemain
24 matin, la greffière du BCP a convoqué tous les sous-secrétaires
25 et les ministres du BCP et elle nous a demandé de travailler
26 ensemble et par écrit toutes les solutions de rechange qui
27 étaient disponibles au gouvernement afin de résoudre la
28 situation et de mettre ça dans une forme qu'on puisse présenter

1 aux ministres, que ça soit à une autre rencontre du comité
2 permanent du comité du Cabinet.

3 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord.

4 PB.NSC.CAN000002418. Je veux m'assurer qu'on parle de la même
5 chose. Alors, c'est un courriel de Mike et un courriel à
6 Geneviève qui est aussi au BCP, Mike MacDonald et Monsieur
7 Hutchinson est en copie conforme.

8 «Geneviève, je regarde ça maintenant et
9 je ferai les changements et faire le
10 suivi des changements et on attend plus
11 d'informations de la GRC.»

12 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exactement, c'est ce qui
13 se passe. On a eu une conversation avec la greffière, avec les
14 sous-ministres et notre équipe commence à colliger
15 l'information, on ne fait pas beaucoup de rédaction, mais on va
16 sonder tous les autres ministères.

17 Alors, la conversation de ce matin -- cette
18 réunion était -- il y avait deux choses. Il y avait un volet,
19 quelle est la gamme des autorités disponibles. Alors, c'est pas
20 seulement résoudre la situation en cours, on est en train aussi
21 de penser à atténuer la situation pour pas que ça s'empire.
22 Parce que nous avons une situation sérieuse et comment on fait
23 pour s'assurer que ça n'empire pas.

24 Et je crois que le Commissaire et les gens qui
25 nous écoutent aujourd'hui auraient entendu dans les autres
26 témoignages par le sous-ministre les choses dont nous avons
27 parlé ce matin et le travail qui avait été fait et pour tout
28 mettre ça par écrit.

1 Par exemple, premier point c'est, quelles
2 ressources additionnelles pour les corps policiers, est-ce que
3 c'est des gens, est-ce que c'est de l'équipement? De quoi ils
4 ont besoin, est-ce que c'est de l'argent, afin de pouvoir
5 appliquer les lois et s'attaquer à la situation [les
6 situations].

7 Un autre exemple c'est l'engagement, est-ce qu'on
8 doit en faire plus et s'engager auprès d'autres paliers de
9 gouvernement ou de s'impliquer auprès des organisateurs des
10 protestations? Ça c'était un deuxième volet et peut-être que le
11 sous-ministre Stewart l'avait mentionné plus tôt cette semaine,
12 que lui avait travaillé sur ce point-là.

13 Les autres exemples, sous-ministre Keenan, on
14 avait une stratégie d'application de la loi, comment faire en
15 sorte que les gens vont décider de partir? L'activité est
16 illégale, qu'est-ce qu'on peut faire, est-ce qu'on peut les
17 aider?

18 Et la stratégie des remorqueuses, mais je pense
19 que tout le monde -- on a passé beaucoup de temps à voir comment
20 on peut résoudre les situations et il y avait autre chose dans
21 cette liste de «qu'est-ce qu'on doit faire» parmi les autorités
22 et pouvoirs existants et comment s'assurer que la situation ne
23 s'empire pas. Le président de l'ASFC -- c'était comment rendre
24 nos ports d'entrée plus résilients. Donc, que ça soit notre
25 rencontre du 8, mais il est en train de faire rapport sur dix
26 ports d'entrée qui sont occupés, le pont Ambassador est bloqué,
27 il a du mal à rediriger ce trafic vers Sarnia.

28 Alors, comment contenir ça? Parce que ce sont des

1 lignes d'approvisionnement critiques pour le Canada, pour le
2 commerce canado-américain. Alors, on travaille sur tous ces
3 fronts-là, qu'est-ce qu'on peut faire avec les pouvoirs
4 existants pour appuyer la résolution de la situation et sans que
5 ça s'intensifie.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Si on défile un peu et
7 voici la liste.

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** J'aurais dû vous
9 permettre de le faire parce que ça c'était les efforts. Donc,
10 application de la loi, l'engagement, finances. J'ai parlé un peu
11 des camions. L'autre problème qu'on avait c'était la collecte de
12 fonds et qu'est-ce qu'on fait? Parce qu'il y a beaucoup d'argent
13 qui est amassé et qui appuie des activités illégales, alors
14 qu'est-ce qu'on fait?

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on va passer en
16 revue toutes ces options un peu plus lentement avec
17 PB.NSC.CAN.000002418. Alors, Madame Bogden, ça c'était une pièce
18 jointe au courriel, c'est un ---

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est la première
20 version. Donc, on est en train de prendre l'information qui nous
21 est fournie par plusieurs organisations. Je ne me souviens pas
22 si ça venait de la GRC ou de la sécurité publique, mais c'était
23 soit l'un, soit l'autre, ou les deux.

24 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, essentiellement,
25 c'est une évaluation de la demande parce que maintenant il y a
26 des demandes pour des ressources additionnelles, je crois que
27 c'était 1 800. Donc, cette demande avait déjà été formulée?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

1 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Là nous sommes le
2 mercredi alors?

3 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** 1 000 réguliers, 600
5 ordre public, 100 enquêteurs, 100 civils et:

6 «La demande aux deux paliers de
7 gouvernement sans précision, on ne peut
8 pas rencontrer ces critères. Il y a
9 d'autres demandes opérationnelles pour
10 la GRC, la PPO, il y a une exigence, il
11 faut bien comprendre les ressources
12 précises qui seront demandées et
13 qu'est-ce que le SPO cherche à
14 réaliser.»

15 Donc, c'est ce que vous receviez de la
16 commissaire Lucki et de la GRC?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, présumément.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et ça c'est une demande
19 qui est adressée aux deux paliers de gouvernement?

20 **MME JACQUELINE BOGDEN:** La GRC et la PPO se
21 posaient la même question, c'est quoi l'ampleur, c'est quoi le
22 nombre voulu et quel est le plan? Parce que ça je m'en rappelle
23 très bien qu'à plusieurs occasions la commissaire disait, c'est
24 pas seulement le nombre de personnes, quelles sont les
25 fonctions, quelles capacités? Et il faut avoir de la fidélité
26 dans ce plan-là pour assurer leur sécurité.

27 Et je me souviens, lorsqu'on a reçu cela, c'était
28 une énorme demande et une demande pour des services, des

1 ressources, de l'aide avec les relations des médias. Alors, est-
2 ce qu'on doit trouver des individus dans la fonction publique
3 qui pourraient aider? Et c'est comme ça que tout le monde
4 pensait à ce moment-là, c'est que tout le monde mettait la main
5 à la pâte, qu'est-ce qu'on fait?

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on voit ces
7 préoccupations qui sont répertoriées et maintenant des actions
8 d'application de la loi. Alors, dites-nous qu'est-ce qu'on voit
9 ici?

10 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est une courte
11 articulation de la part de Monsieur Keenan, de cette stratégie
12 d'application de la loi. Donc, comment démontrer qu'il y a des
13 conséquences, conséquences qui soient économiques ou autres,
14 avec les corps policiers et l'application de la loi. Mais est-ce
15 qu'on peut aussi travailler avec le ministère des Transports de
16 l'Ontario et avec le *Code de la sécurité routière* de l'Ontario,
17 car ce sont des véhicules commerciaux qui sont immatriculés et
18 comment on pourrait travailler avec les autorités du transport
19 pour résoudre la situation.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, ce document est
21 rédigé le 9 février et on sait que c'était après que Monsieur
22 Keenan reçoive une lettre du ministre du Transport de l'Ontario
23 et c'était une lettre qui disait merci, mais non, merci.

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** On va continuer. Donc,
26 maintenant les solutions de rechange pour l'application de la
27 loi aux frontières. Alors, vous me disiez que l'ASFC avait au
28 moins dix perturbations?

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui et la possibilité
2 que ça s'empire et quand je dis qu'on voulait s'assurer que nos
3 infrastructures critiques ont été renforcées, je parlais des
4 ports d'entrée, mais on était préoccupés par rapport aux chemins
5 de fer aussi, les autres moyens de transport.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc ici, national et
7 international?

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Quels autres
9 endroits pourraient devenir des cibles.

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Avez-vous eu de
11 l'information à ce moment-là que c'était une possibilité? Est-ce
12 que vous avez un renseignement là-dessus?

13 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Eh bien, je crois qu'il
14 y avait des opérations escargot autour de l'aéroport d'Ottawa et
15 je crois qu'il y avait des indices autour des chemins de fer, je
16 ne me souviens pas précisément, mais je crois que oui, on
17 entendait parler. Même si ce sont des rapports qui ne sont pas
18 confirmés, on doit quand même prendre tout ça au sérieux et voir
19 comment on va atténuer les situations et comment empêcher que ça
20 s'empire.

21 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, à la page 4,
22 le plan d'engagement. C'est quoi l'idée avec un engagement
23 possible? Deuxième puce:

24 «L'engagement pourrait ouvrir des
25 communications, ça indique une volonté
26 d'écouter et créer une façon de faire
27 déplacer les camionneurs, les
28 protestataires.»

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Il y avait une gamme
2 d'options et l'idée d'un engagement possible avec les
3 organisateurs des manifestations. C'était une idée qui avait
4 déjà été soulevée, dont on avait parlé. Et maintenant, on
5 commençait à définir ce que ça voulait dire et qu'est-ce que ça
6 impliquerait et qui le ferait.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et j'aimerais vous poser
8 une question sur la chose suivante, je ne sais pas si ça venait
9 de vous, mais:

10 «Sous-ministre et conseiller à la
11 sécurité nationale et au renseignement
12 se rencontrent tous les jours.»

13 Une expansion d'engagement avec la Fédération des
14 municipalités canadiennes ou d'autres maires.

15 «Le chef continue à communiquer
16 publiquement son opinion que le SPO n'a
17 pas les ressources pour bien gérer la
18 situation. C'est peut-être vrai, mais
19 ça pourrait être une tactique
20 stratégique et doit être gérée.»

21 Savez-vous d'où venait cette information?

22 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non. Non.

23 «Le sous-ministre de sécurité publique
24 et conseiller à la sécurité nationale
25 et au renseignement rencontrent les
26 fonctionnaires, les hauts
27 fonctionnaires. Ou l'engagement
28 pourrait aussi comprendre la Fédération

1 des municipalités canadiennes.»

2 Je ne sais pas d'où est sortie cette idée, si ça
3 provenait de nous ou d'un autre ministère, je ne m'en souviens
4 vraiment pas.

5 Mais je comprends l'idée qui sous-tend tout cela.
6 On est en train de penser que c'est pas seulement de s'attaquer
7 à la situation d'aujourd'hui, c'est de faire en sorte que ça ne
8 s'empire pas. Alors, ce qu'on avait vu avec Toronto et la ville
9 de Québec, on avait appris comment créer les conditions pour
10 avoir une manifestation pacifique et pour pas que ça devienne
11 une occupation ni un barrage.

12 Alors, l'idée c'est, comment on partage les
13 leçons apprises? Ces situations ne sont pas normales et je crois
14 que c'était l'idée.

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et après ça,
16 l'engagement international entre l'ASFC et les douanes
17 américaines et sécurité publique et *Homeland Security*.

18 Et la page suivante c'est l'engagement avec la
19 province de l'Ontario. Le 8 février c'est la troisième rencontre
20 trilatérale?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et comme nous le savons,
23 il n'y avait pas de représentation du Gouvernement de l'Ontario?

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ni au niveau de la
26 fonction publique de l'Ontario?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Monsieur Di Tommaso
28 n'était pas là non plus.

1 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et on a résumé ici,
2 Monsieur Mendicino, Monsieur Leblanc commencent à vouloir
3 communiquer avec Monsieur Ford. Et après ça, nous avons sous-
4 ministre Vandergrift qui parlait à son homologue en Ontario.

5 Alors, présumément, ça reflète une tentative pour
6 avoir cet engagement, une tentative de la part du gouvernement
7 fédéral?

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, c'est ce que j'ai
9 mentionné auparavant. L'engagement peut prendre plusieurs
10 formes. Comment est-ce qu'on peut influencer, travailler de
11 façon très étroite avec nos partenaires.

12 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, à la page
13 suivante, on a déjà beaucoup parlé hier, mais donc, les moyens
14 financiers qui sont considérés. Donc, c'est là que -- donc,
15 intervienne la loi sur les -- donc, sur le blanchiment d'argent.

16 Et la dernière chose dont on parlait dans ce
17 document à la page 9 est la chose suivante. On parle donc du
18 point de vue du fédéral. De quoi s'agit-il? La narration du
19 fédéral. Et pourquoi le coucher sur papier? Voilà la question,
20 vraiment.

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est surtout pour ---

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que c'était une
23 stratégie de communication?

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, ça fait partie de
25 la stratégie de communication. Il est important d'éclaircir les
26 choses, de présenter les choses d'une manière cohérente. À ce
27 point là donc, c'est le 9, le gouvernement fédéral veut
28 s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens comprennent bien,

1 d'une part, on comprend qu'ils sont très frustrés avec la
2 situation de la COVID, tout ce que les gens ont dû supporter
3 jusque là. Et ensuite, bon, moi je n'ai pas relu cette narration
4 dont vous parlez, mais ---

5 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Vous pouvez le lire
6 maintenant, si vous voulez.

7 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Mais ça va, donc, c'est
8 bel et bien ça. Donc, montrer de la compréhension envers les
9 gens de la situation actuelle et ensuite, on parle de ce que
10 l'on essaie de faire pour aider les juridictions à aider et à
11 résoudre la situation. Voilà le travail que nous allons faire
12 avec les provinces et les territoires en réponse à la situation
13 de la COVID.

14 Un peu plus bas:

15 «Malheureusement, il y a donc des
16 manifestations et donc, il faut montrer
17 de la compréhension...»

18 Mais aussi dire très clairement que les actions
19 non légales ne feront pas partie des solutions.

20 Ces notes sont donc créées pour aider les
21 ministres et d'autres personnes à fournir un message cohérent
22 quand on parle de cette situation. Les citoyennes et les
23 citoyens au Canada attendent cela de leur gouvernement, ils
24 veulent savoir ce que pense le gouvernement et il s'agit là
25 d'une des premières versions.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Donc, voilà ce
27 document, donc, qui passe en revue les efforts faits et les
28 options possibles. Alors, à partir de là, où est-ce que ce

1 document circule et qu'est-ce qui se passe, qui fait quoi?

2 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Ça c'est le 9, c'est une
3 version préliminaire, il y a eu une version subséquente.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et probablement c'est
5 SSM.CAN00008758. C'est la version du 10 février, n'est-ce pas?

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Donc, le 10
7 février. Donc, le 9 nous avons eu ces conversations
8 préliminaires avec, donc, le panel pour voir comment on pouvait
9 donner un libellé qui soit compréhensible pour ce qui est, donc,
10 de la haute direction dans le BCP, les discussions avec le
11 premier ministre ou le Bureau du premier ministre.

12 Il fallait donc rallier toutes ces idées et les
13 coucher sur le papier tout en sachant que notre travail c'est en
14 fait de fournir et du conseil et des options différentes auprès
15 des ministres.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Regardons le document
17 SSM.CAN00008057. 8757, pardon.

18 Donc, il est 2 h 45 du matin, c'est adressé à
19 Monsieur Hutchinson, Monsieur Thomas qui a parlé hier. Donc,
20 est-ce que vous voulez passer en revue ce que vous vouliez dire
21 dans ce courriel?

22 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Alors, au début du
23 courriel, le document que vous aviez mis en projection plus tôt,
24 c'était cela et là, ici je dis qu'on a fait ce que l'on a pu
25 pour ne pas simplement rallier les informations des ministères,
26 mais essayer de le présenter d'une manière bien pensée et tout
27 en mettant l'insistance sur l'application de l'ordre, donc, à
28 Ottawa et ailleurs.

1 Le plan A c'est de fournir des ressources pour
2 résoudre la situation et si cela ne marche pas, quelles autres
3 solutions pourrait-on envisager. Nous fonctionnons toujours
4 comme cela, c'est notre univers. Donc, si telle chose ne marche
5 pas ou si les choses s'aggravent ou s'enveniment, quel que soit
6 le vocabulaire que vous voulez utiliser, il faut penser à un
7 deuxième plan, un plan B, un plan de remplacement, peu importe
8 le vocabulaire, mais il faut avoir des options.

9 Et je dirais là encore que cela fait partie de
10 l'essence de ce que nous devons faire. Il faut voir à l'avance,
11 envisager les options et suivre le cours des actions, il ne faut
12 pas attendre qu'on nous pose une question, il faut prévoir.

13 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, voilà, vous avez
14 différentes pistes que vous suivez. Piste 1, par exemple,
15 qu'est-ce qu'on peut faire avec les autorités existantes et plan
16 B, ou 2, c'est de voir quels sont les autres types d'autorités
17 qui peuvent venir en aide, les lois sur les mesures d'urgence,
18 par exemple?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Encore d'autres
21 questions à ce sujet.

22 «Il y a une table tripartite, donc,
23 réservée pour midi. Donc, on vérifiera
24 le matin si le ministère de l'Ontario a
25 accepté d'aller à la réunion.»

26 Est-ce que vous vous souvenez si elle a assisté
27 ou pas?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non. Non, l'Ontario n'a

1 pas pu participer à aucune de ces réunions.

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ce courriel, donc, est
3 parti et à partir de là, qu'est-ce qui se passe?

4 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Le lendemain matin, je
5 crois que la greffière a eu une conversation avec le premier
6 ministre et une décision a été prise de rassembler le groupe
7 d'intervention en cas d'incident et donc, le but de ce groupe
8 c'est d'être justement appelé en cas d'urgence nationale, quelle
9 qu'elle soit. Cela inclut le premier ministre et les ministères
10 les plus impliqués. En l'occurrence, ils fourniront de
11 l'information et des conseils.

12 Alors, ce matin-là une décision a été prise de
13 rallier, donc, ce groupe d'intervention en cas d'incident et
14 tout ce que je dirais c'est que ce comité du Cabinet peut
15 prendre des décisions, c'est son rôle.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que c'est --
17 comment dire -- donc, c'est une entité qui prend des décisions
18 du fait de la présence du premier ministre?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, on reparlera de ce
21 groupe cet après-midi encore, donc je veux pas trop aller en
22 détail maintenant. Il y a encore une chose que je voudrais vous
23 demander. Peut-être ça s'adresse à Monsieur Hutchinson ou à tous
24 les deux, nous verrons. En tous cas, donc, la proposition
25 d'intervention, d'engagement que vous prépariez, regardons le
26 document SSM.CAN00008759.

27 C'est un courriel du 10 février, peut-être 2 ou
28 3 h 00 de l'après-midi, émanant de Monsieur Stewart à vous deux,

1 donc, à propos du plan d'intervention. Est-ce que vous pouvez
2 nous donner le contexte de ce courriel, pourquoi est-ce que
3 Monsieur Stewart vous l'envoyait et pourquoi à vous?

4 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est ce que les autres
5 ministères faisaient la veille. Si vous avez vu dans le
6 document, il y avait donc un endroit où on pouvait mettre une
7 proposition pour plus d'information et là, c'est ce que le sous-
8 ministre Stewart a pu nous envoyer le lendemain comme pièce à
9 intégrer au reste. Et lui est mieux placé pour discuter de ce
10 contenu, mais cela reflète le point où nous en étions alors pour
11 élaborer, donc, de tels conseils pour la marche à suivre.

12 Nous avons fait cela avec la police également,
13 des experts de la police.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Hutchinson,
15 vous étiez impliqué dans certaines de ces réunions. L'expert de
16 la police était Marcel Baudin. Est-ce que vous pouvez nous en
17 parler, s'il-vous-plaît?

18 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, c'est tout à fait
19 vrai, j'étais impliqué dans ces réunions. Comme je comprends les
20 choses, je ne suis pas tout à fait au courant de la première
21 partie, mais le sous-ministre Stewart a obtenu le nom de Marcel
22 Beaudin comme expert dans différents aspects concernant la
23 situation et le sous-ministre Stewart voulait parler avec le
24 surintendant Beaudin et il m'a appelé, m'a texté, je ne sais
25 plus, en tous cas il m'a demandé si j'étais prêt à participer,
26 j'ai dit que oui.

27 Et Madame Bogden a dit plus tôt, c'était donc
28 vraiment un moment où il fallait rallier toutes les forces. Si

1 on pouvait aider, on allait aider.

2 Vous avez entendu le sous-ministre Stewart parler
3 de mon rôle en tant qu'observateur, il voulait s'assurer que le
4 BCP était bien au courant des conversations.

5 Donc, nous avons eu un appel téléphonique avec le
6 surintendant Beaudin et je suis d'accord avec ce qui a été dit,
7 c'est-à-dire qu'on a beaucoup appris sur le genre d'intervention
8 et d'engagement que l'on pourrait faire. Et on a souligné
9 l'importance, à ce point dans le temps, de ce genre
10 d'intervention. L'idée ça serait de réduire l'impact de la
11 protestation beaucoup plus que de chercher à résoudre ou à clore
12 la situation. Nous cherchions plus quelque chose
13 d'intermédiaire.

14 Alors, autant que je me souviens, dans cette
15 discussion, on a beaucoup parlé de la question du leadership. Et
16 quand le surintendant Beaudin a témoigné plus tôt, donc, il a
17 dit qui avait le pouvoir, en fait, qui était le leader, par qui
18 ça passait. C'est le terme qu'il a employé à plusieurs reprises.
19 Et donc, si on voulait arriver à des arrangements possibles, il
20 fallait des gens qui s'assurent que ces accords soient suivis.

21 Donc, je crois me souvenir que peut-être qu'il y
22 avait tel ou tel leader, à droite, à gauche, mais dans les
23 premiers jours, c'était une question de savoir -- de trouver qui
24 était le leader. Et donc, Monsieur Stewart a dit qu'il y avait
25 eu un deuxième appel avec le surintendant Beaudin.

26 Et aussi, il y a eu des discussions pour voir
27 comment on pouvait dégager, donc, les voies de trafic. C'était
28 vraiment une question de séparation de l'Église et de l'État,

1 comme on avait dit. Comment s'assurer que la police fonctionne
2 sous sa propre autorité, comment est-ce que cette intervention,
3 donc, même au niveau politique soit coordonnée, mais qu'il n'y
4 ait pas d'interférence avec l'autorité policière.

5 Nous avons tout à fait été attentifs à cela et
6 selon ces conversations, le sous-ministre Stewart a soumis un
7 document qui figure dans les comptes-rendus subséquents du GII.
8 Donc, il a soumis cela.

9 Et tel que je le comprends, l'intention de ces
10 réunions c'était essentiellement de voir le degré de viabilité
11 de cette proposition. Quelles étaient les meilleures
12 propositions, en fait, qui pourraient être trouvées acceptables.
13 Il s'agissait donc de soumettre une proposition et de la
14 soumettre aux décideurs.

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. C'est très utile
16 et très intéressant. Donc, cette proposition, donc, était
17 soumise le 12 février, n'est-ce pas? Et ils ont décidé de ne pas
18 suivre cette stratégie d'intervention?

19 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, le sous-ministre
20 Stewart a dit que ça n'est pas allé de l'avant. C'est come ça
21 que ç'a été dit.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et donc, en fait, ça n'a
23 pas abouti. Je crois que dans votre déposition ç'a été -- les
24 évènements ont débordé, c'est ça, vous étiez débordé par les
25 évènements?

26 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui. Je ne veux pas
27 utiliser cette terminologie-là, mais ça émane de choses que
28 j'avais fait auparavant dans ma carrière. Mais essentiellement,

1 oui, voilà, ç'a été, disons, oblitéré par la séquence des
2 évènements.

3 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Et la déclaration d'état
4 d'urgence et aussi ce qui s'est passé à Windsor, le Gouvernement
5 de l'Ontario a dû faire telle ou telle chose. Donc, ça aussi
6 c'est entré en ligne de compte.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Hutchinson,
8 vous vouliez ajouter quelque chose?

9 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Non, ça va.

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on a parlé avec le
11 sous-ministre Stewart de cela l'autre jour, de ces différents
12 types d'interventions à Windsor et de ces possibilités
13 d'interventions avec le maire d'Ottawa aussi et je crois qu'il
14 était d'accord pour dire qu'il n'y avait pas de coordination
15 entre cela. Il y avait beaucoup de gens qui cherchaient à faire
16 beaucoup de choses, mais il n'y avait pas de ralliement autour
17 de cela. Est-ce que vous seriez d'accord pour dire cela?

18 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Je ne saurais pas
19 directement dire, voilà, je ne pourrais pas dire vraiment.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Le dernier point que je
21 voudrais couvrir est le suivant. Regardons SSM.CAN00000429.
22 Donc, nous allons de l'avant, nous passons beaucoup d'étapes,
23 mais nous passons à la question de la révocation. Donc, si on va
24 au bas de ce courriel, à la page 3, plus exactement. Alors donc,
25 voilà le courriel, c'est Monsieur Thomas:

26 «Bonjour, Jeff a rédigé le document. »

27 On descend dans le document. Donc, sur les deux
28 prochaines pages on a une description -- enfin, bref, je vais

1 vous dire la teneur de ces pages-là. Il s'agit, donc, de coucher
2 sur le papier telle ou telle chose?

3 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** C'est cela. Alors donc,
4 d'autres témoins pourront le dire plus précisément, mais après
5 que la Loi a été invoquée, on a suivi de très près l'application
6 des mesures et de l'impact qu'elles auraient avec réunions
7 quotidiennes que nous avons avant l'invocation de la Loi, nous
8 avons eu des réunions quotidiennes, nous avons continué.

9 Je crois que le dimanche 20, je crois, si je me
10 souviens bien, donc, l'intervention de police massive avait eu
11 lieu à Ottawa, les circonstances avaient évolué et à d'autres
12 sites à travers le pays, à différents points d'entrée également.
13 Et plus tôt ce jour-là, donc, les conseillers du SRC s'étaient
14 réunis et demandaient comment il évaluait la situation, quel
15 était le besoin d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

16 Après quoi elle m'a dit, «Pouvez-vous me mettre
17 quelques idées par écrit?» Contrairement à l'invocation, ma
18 compréhension de la Loi c'est qu'il y a pas de critères précis
19 pour sa révocation. Alors, on voulait avoir les conseils à
20 savoir quand est-ce que la révocation est appropriée. Ça faisait
21 partie de notre récit cette semaine-là, que la *Loi sur les*
22 *mesures d'urgence* serait seulement utilisée aussi longtemps que
23 nécessaire et pas plus longtemps que ça. C'était vraiment un
24 message très, très clair que nous avons reçu.

25 Et lors de ce weekend, les gens, comme Madame
26 Bogden avait dit, le rôle du BCP, ils doivent voir c'est quoi la
27 prochaine étape. Il fallait avoir les critères en place. Ma
28 première ébauche était une ébauche. Vous voyez ma façon de

1 penser qui était influencée par des conversations que j'avais
2 eues plus tôt dans la journée. Ce qu'on voulait éviter c'était
3 garder les ordonnances en place et que lorsque la crise se calme
4 et tout à coup révoquer l'ordonnance quand toutes les choses
5 pourraient retourner comme elles étaient.

6 Alors, c'était ça mes réflexions. Alors, même si
7 les camions quittaient le centre-ville, est-ce qu'ils sont quand
8 même placés pour pouvoir revenir? On va pas se retrouver dans
9 cette situation où les gens allaient revenir et se rétablir.
10 Alors, ça influençait mes réflexions et aussi, je pensais aux
11 ordonnances elles-mêmes et comment évaluer le moment où les
12 ordonnances ont servi leur but.

13 Alors, ici il y a un va-et-vient avec les sous-
14 ministres, mais surtout, le sous-ministre Keenan a utilisé un
15 libellé en disant, «Ces facteurs sont peut-être un indice de ce
16 qu'on voit, mais essentiellement, est-ce que ça veut dire, est-
17 ce que c'est nécessaire?» C'est ça la question, est-ce encore
18 nécessaire?

19 Et de ma compréhension et comment j'ai tenté
20 d'utiliser ces mots-là, il faut comprendre le niveau de menace
21 et comprendre si cette menace est gérable dans les pouvoirs que
22 nous avons déjà ou est-ce qu'on a encore besoin le levier de la
23 *Loi sur les mesures d'urgence* pour s'attaquer à cette menace.

24 Alors, c'est devenu deux points avec des
25 indicateurs, mais les deux points étaient le point de mire de
26 comment les conseils seraient donnés.

27 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est comme des
28 premiers principes, hein, parce que vous n'aviez pas de

1 critères. Alors, c'est comment monter les critères et de tenter
2 -- c'est de trouver l'équilibre parfait, d'être confiant que
3 c'est pas trop tôt et que les urgences ne vont pas se reproduire
4 et après ça, révoquer au plus vite?

5 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, c'est une bonne
6 description.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'est tout pour
8 moi. Est-ce qu'il y a quelque chose dont nous n'avons pas
9 discuté et que vous aimeriez soulever?

10 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non.

11 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on a brisé tous
12 les records, c'est le seul interrogatoire qui a fini plus tôt
13 que prévu.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais c'était peut-être
15 vous, mais en tous cas, c'est très bon signe. Alors, on va
16 passer au procureur des organisateurs du convoi.

17 **ME BRENDAN MILLER:** En fait, c'est le Fonds de
18 démocratie qui va passer en premier.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.

20 (COURTE PAUSE)

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ALAN HONNER:**

22 **ME ALAN HONNER:** Bonjour. Je suis Alan Honner,
23 je suis un procureur pour le Democracy Fund. Je n'ai que
24 quelques questions pour vous. Et je suis arrivé en retard
25 aujourd'hui et j'ai dû écouter votre preuve quand j'étais dans
26 ma voiture.

27 Alors, j'aimerais confirmer qu'aux rencontres les
28 commissaires de la GRC et le directeur des SCRS donnait des

1 rapports situationnels à Monsieur Blair et à Monsieur Mendicino.

2 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, car ils sont
3 membres de ces comités.

4 **ME ALAN HONNER:** Et vous deux vous étiez là
5 aussi?

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

7 **ME ALAN HONNER:** Et le président de l'ASFC et
8 aussi le conseil à la sécurité nationale et au renseignement?

9 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Pour chacune des
10 rencontres, pour être tout à fait certaine, ça serait bien de
11 revoir le compte-rendu parce que c'est ce qui a été divulgué.

12 **ME ALAN HONNER:** Mais parfois ils étaient là?

13 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, certainement.

14 **ME ALAN HONNER:** Et plus tard, lorsque le
15 premier ministre a convoqué les groupes d'intervention intégrée,
16 vous y étiez aussi?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

18 **ME ALAN HONNER:** Et ma consœur n'a pas parlé
19 de ça, mais vous avez assisté à des rencontres au Cabinet?

20 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non.

21 **ME ALAN HONNER:** Mais si, le 13 février.

22 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, oui, oui, désolée.
23 Oui, vous avez bien raison. Je pensais aux réunions normales du
24 Cabinet.

25 **ME ALAN HONNER:** Ça va. Et Monsieur
26 Hutchinson, vous étiez là aussi?

27 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui.

28 **ME ALAN HONNER:** Et c'était la dernière

1 rencontre au Cabinet avant l'invocation. Alors,
2 SSM.NSC.CAN00000242_REL.0001. Ce jour-là, lors de cette
3 rencontre, la conseillère de la sécurité nationale et au
4 renseignement a donné une mise à jour situationnelle. Et ce
5 qu'on voit ici c'est des remarques qui ont été préparées, ses
6 notes d'allocution, est-ce que c'est bien ça?

7 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

8 **ME ALAN HONNER:** Je ne vais pas parler de tout
9 ce qu'elle a dit, parce qu'il y a un problème de
10 confidentialité, mais si on peut défiler un tout petit peu. On
11 va s'arrêter là. On voit une note, Ottawa, et que:

12 «La Ville d'Ottawa est d'accord à
13 lancer une entente avec Tamara Lich qui
14 pourrait dire que 70% des camions et
15 des véhicules quitteraient le centre-
16 ville d'Ottawa lors des 24 prochaines
17 heures.»

18 Et ça continue. Et si on peut défiler davantage
19 pour aller à Windsor. La conseillère à la sécurité nationale et
20 au renseignement n'a pas annoncé que la PPO et que le SPO et la
21 GRC avaient un plan opérationnel qu'ils allaient mettre en
22 œuvre, n'est-ce pas? Vous ne vous rappelez pas de cela?

23 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Pouvez-vous répéter,
24 s'il-vous-plaît?

25 **ME ALAN HONNER:** D'accord, on va y revenir.
26 Alors, à Windsor nous avons une mise à jour:

27 «Depuis le 13 février, les actions
28 policières continuent avec des

1 arrestations et le remorquage des
2 véhicules.»

3 Et nous savons que plus tard en soirée, ou juste
4 après midi, le pont a été réouvert, exact?

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

6 **ME ALAN HONNER:** Alors, Emerson, Manitoba:

7 «Le 13 février, le barrage est au nord
8 du port d'entrée.»

9 Et à Coutts:

10 «Tous les services ont été suspendus
11 temporairement depuis 14 h 00, heure de
12 l'est.»

13 Et vous êtes d'accord avec moi qu'il y a eu des
14 arrestations plus tard et que Coutts a été dégagée? C'est ce
15 qu'on sait maintenant, mais à l'époque vous ne le saviez pas,
16 c'est ça?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, à l'époque, non,
18 cette soirée-là, on ne le savait pas.

19 **ME ALAN HONNER:** Alors, on a Coutts qui
20 continue, on a Emerson et si on continue à défiler un petit peu
21 plus. Alors, Sarnia:

22 «Le pont Blue Water est ouvert dans les
23 deux directions.»

24 Fort Erie, Ontario:

25 «À compter du 13 février, le port
26 d'entrée de Fort Erie est ouvert pour
27 toute la circulation.»

28 Et Toronto:

1 «Aucune incidence majeure a été
2 rapportée par rapport aux activités de
3 manifestations.»

4 On va continuer. Winnipeg, aucune incidence
5 majeure. Fredericton, même chose. Cornwall:

6 «À compter du 13 février, le port
7 d'entrée Cornwall demeure ouvert.»

8 Vous voyez cela?

9 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

10 **ME ALAN HONNER:** Saskatchewan, pas d'incidence
11 majeure. Halifax, même chose. Montréal, c'est la même chose. Et
12 maintenant, il y a une mise à jour pour les IMVE. Ici, qu'est-ce
13 qui se passe internationalement et si on peut peut-être défiler,
14 il y a de l'interférence étrangère.

15 «On n'a pas vu aucun indice d'ingérence
16 étrangère concernant le convoi.»

17 C'est quoi le RRN?

18 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne m'en souviens
19 plus. Vous allez trouver ça dans le témoignage du sous-ministre
20 délégué adjoint.

21 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Je ne connais pas non
22 plus cet acronyme.

23 **ME ALAN HONNER:** Alors, ils font une
24 surveillance des indices.

25 «SCRS: pas de préoccupation». Analyse
26 des médias sociaux.»

27 Etc. Bon, l'évaluation globale et ce que nous
28 voyons, que la majorité des événements ont été pacifiques.

1 Alors, ce que j'aimerais vous demander, avec toutes les
2 rencontres auxquelles vous avez assisté et tous les breffages,
3 pensez-vous que ce document a des oublis importants? Sauf les
4 choses qui sont privilégiées, bien sûr.

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Est-ce que ---

6 **ME ALAN HONNER:** Quelque chose d'important,
7 quelque chose qui serait important pour le gouvernement. Est-ce
8 que ça, ça démontre bien la totalité des circonstances dans le
9 pays?

10 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Bien, premièrement,
11 c'est pas moi qui ai écrit ce document. Il y a une équipe qui va
12 chercher cette information pour appuyer la conseillère à la
13 sécurité nationale et au renseignement.

14 **ME ALAN HONNER:** Non, moi je vous demande,
15 avec toutes les rencontres auxquelles vous avez assisté, est-ce
16 qu'il manque quelque chose?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Bien, puisque je n'ai
18 pas eu l'occasion de revoir chacune des situations, je me
19 souviens où j'étais ce dimanche soir et qu'est-ce qui me
20 préoccupais et la situation qu'on voyait.

21 Alors, tantôt dans le document vous avez dit que
22 la situation à Windsor, au pont Ambassador, était en train de se
23 résoudre et c'est bien vrai. Et le port d'entrée était en train
24 d'être ouvert. Mais à ce moment-là, on voulait s'assurer qu'il
25 demeure ouvert et qu'est-ce que ça prendrait pour garder ce port
26 d'entrée ouvert, vu ce que le Canada avait subi depuis sept
27 jours. Parce que ça faisait presque toute une semaine. Alors, on
28 ne savait pas ce qui allait se passer.

1 Alors, ce weekend-là, on a continué à voir
2 d'autres situations à l'échelle du pays et il y avait la
3 situation du Pacific Highway, il y avait des grandes
4 manifestations en Colombie-Britannique et il y a eu une
5 circonstance où quatre individus ont été accusés.

6 **ME ALAN HONNER:** Alors on va remonter ici, on
7 va voir Vancouver. À compter du 13 février, aucun retard au port
8 d'entrée du Pacific ---

9 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, d'accord. Alors
10 donc, pas de retard, mais on a eu une situation où la GRC avait
11 accusé quatre individus qui avaient forcé la barricade
12 policière. Et ce qui est important, ce qu'on voit en Colombie-
13 Britannique et en Alberta, c'est des instances où les corps
14 policiers -- il y a des menaces croissantes et c'est quelque
15 chose qu'on surveillait. Alors, ça c'est là.

16 **ME ALAN HONNER:** Une dernière question. Vous
17 avez mentionné la situation en Colombie-Britannique. Est-ce que
18 c'était le camion qui avait dépassé les barricades?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, c'était un camion
20 de style militaire qui avait tenté de forcer l'entrée.

21 **ME ALAN HONNER:** Et ça c'était dans la section
22 58, qu'il y avait un camion de style militaire qui avait franchi
23 les barrages.

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Ça se peut, il faudrait
25 vérifier.

26 **ME ALAN HONNER:** Et vous avez compris qu'un
27 camion de style militaire, c'est parce qu'il était peinturé avec
28 un genre de camouflage?

1 MME JACQUELINE BOGDEN: Ça se peut.

2 COMMISSAIRE ROULEAU: Donc, maintenant
3 l'avocat pour les organisateurs du convoi.

4 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN MILLER:

5 ME BRENDAN MILLER: Je suis Brendan Miller et je
6 représente Freedom Corp. qui est la société qui représente les
7 protestataires qui étaient à Ottawa en janvier, février 2022.

8 Encore une fois, vous avez dit que vous aviez
9 participé à toutes les rencontres du groupe d'intervention
10 intégrée et à la réunion du Cabinet le 13?

11 MME JACQUELINE BOGDEN: Oui.

12 ME BRENDAN MILLER: Et puisque vous êtes sous-
13 secrétaire du Cabinet et membre du gouvernement, il y a des
14 moments où vous devez interpréter les lois. Est-ce que c'est
15 juste?

16 MME JACQUELINE BOGDEN: Oui, c'est quelque chose
17 que les fonctionnaires feraient en consultation. Normalement, on
18 a des conseils des avocats quant à l'interprétation des lois.

19 ME BRENDAN MILLER: Mais aussi, vous le faites
20 vous-même dans votre ministère? Vous êtes d'accord avec moi pour
21 dire qu'il y a des lois qui vous disent ce que vous pouvez faire
22 et ce que vous ne pouvez pas faire. Est-ce que c'est bien ça?

23 MME JACQUELINE BOGDEN: Première partie de la
24 question, non, je n'interprète pas la loi toute seule. Et la
25 deuxième partie de votre question, je crois que vous avez
26 raison. Le Parlement va créer la législation, ils vont l'adopter
27 avec leur vision et l'intention pour la loi et parfois, ça dit
28 ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire.

1 **ME BRENDAN MILLER:** D'accord. Et dans les
2 circonstances, vous saviez que la *Loi sur les mesures d'urgence*,
3 afin d'être invoquée, il doit avoir une décision comme quoi il y
4 a une menace pour la sécurité du Canada?

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, je le sais.

6 **ME BRENDAN MILLER:** Êtes-vous d'accord avec moi
7 qu'une menace à la sécurité du Canada, dans la *Loi sur les*
8 *mesures d'urgence*, a la même signification qu'on retrouve dans
9 la *Loi sur le SCRS*?

10 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne vais pas répondre
11 à cette question. Je ne crois pas que dans mes fonctions, que
12 j'ai pas les connaissances pour répondre à cette question.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Maintenant, je vais afficher
14 un autre document, c'est un document de la Commission, en fait.
15 On va continuer à défiler. Et voilà. Alors, c'est un document de
16 la Commission et j'aimerais savoir si c'était votre
17 compréhension à l'époque. Alors:

18 «Menace à la sécurité du Canada a la
19 même signification qu'on retrouve à
20 l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*.»

21 Avez-vous une raison d'être en désaccord avec
22 cela?

23 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Encore une fois, je ne
24 crois pas que j'aie l'expertise pour répondre à cette question.

25 **ME BRENDAN MILLER:** Saviez-vous que c'était le
26 cas avant l'invocation de la Loi?

27 **ME ROBERT MacKINNON:** Objection, Monsieur le
28 Commissaire. Cette question implique des conseils juridiques et

1 elle ne peut pas répondre.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Non, mais je dis bien SCRS,
3 GRC et que tous les autres fonctionnaires qui ne sont pas au
4 ministère de la justice, est-ce qu'ils sont au courant? Vous et
5 un groupe de personnes, si ---

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je pense qu'il y aurait
7 eu des discussions à propos de cela. Je crois que cette question
8 -- Donc, ce sont des questions qui avaient été posées hier et je
9 voudrais me référer aux réponses qui ont été fournies à ces
10 questions hier. Moi-même, je ne suis pas trop en position de
11 répondre trop spécifiquement à de telles questions, vu le rôle
12 et les responsabilités qui m'incombent. Il s'agit de soutenir,
13 donc, le Bureau du conseil privé lors des événements.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, je voudrais poser la
15 question suivante. En-dehors, donc, du rôle de conseiller, donc,
16 en matière de sécurité publique, il semblerait que personne ne
17 semble pouvoir -- la question. Vous comprenez toutefois que pour
18 invoquer une urgence sous la *Loi sur les mesures d'urgence*, on
19 ne peut le faire que si certains prérequis légaux sont présents.
20 Est-ce que vous êtes d'accord?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je vais devoir refuser
22 de répondre à cette question, je vous remercie.

23 **ME BRENDAN MILLER:** Très bien. Est-ce que vous
24 pouvez être d'accord pour dire que plusieurs -- de nombreux
25 ministres ont dit que les forces de l'ordre les ont conseillés
26 du seuil nécessaire pour invoquer la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence*. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne pense pas non plus

1 pouvoir répondre à cette question.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Nous avons entendu des
3 représentants de l'ordre, des représentants des forces de
4 l'ordre et il ne semble pas que le seuil pour invoquer la loi
5 est très acquis?

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne suis pas en
7 position de répondre.

8 **ME BRENDAN MILLER:** Mon dernier point. À Coutts,
9 les arrestations qui ont eu lieu à Coutts ont été faites
10 exclusivement par les membres de la GRC, contractés par la
11 province. Est-ce que c'est le cas?

12 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est comme ça que je le
13 comprends, c'est ça.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Et ces arrestations à Coutts
15 et les opérations qui étaient menées lors de ces arrestations de
16 ces individus avec accusations de conspiration à commettre des
17 meurtres et tout ça, vous ne le saviez pas et le Cabinet ne
18 savait pas non plus cela jusqu'à après l'invocation de la *Loi*
19 *sur les mesures d'urgence*. Est-ce que c'est vrai?

20 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne peux pas parler de
21 ce que les autres savaient, ni de qui aurait fait quoi avant
22 l'exécution des opérations. Moi, dans les conversations
23 auxquelles j'ai participé, que j'ai entendues, je savais qu'il y
24 avait des menaces de violence sur des personnes et des questions
25 quant à la sécurité des officiers de police. C'est tout ce que
26 nous savions.

27 Et moi, je dois dire que dans les conversations
28 auxquelles j'ai assisté, le commissaire de la GRC était très

1 prudent dans des opérations d'intervention.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, au vu de ce que vous
3 saviez, vous ne saviez pas les opérations, donc, secrètes qui se
4 menaient à Coutts, les individus, ce qui se passait, ce qu'ils
5 allaient faire?

6 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, je savais qu'il y
7 avait une menace de violence et qu'il y avait peut-être des
8 armes à feu impliquées et qu'il y avait des menaces sur les
9 personnes, donc les officiers de police et qu'ils procédaient
10 avec beaucoup de prudence. C'est tout ce que je sais sur cette
11 situation.

12 **ME BRENDAN MILLER:** Mais personne ne vous a dit
13 que le risque était tel qu'il pouvait y avoir une violence
14 grave, du terrorisme, un extrémisme violent qui pourrait
15 déclencher le seuil, donc, qui se trouve dans la *Loi sur le*
16 *SCRC*?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Encore une fois, je ne
18 peux pas parler de ce que les autres savaient sur la situation
19 et moi, je dois en rester là.

20 **ME BRENDAN MILLER:** C'est tout, j'en ai fini et
21 je cède mon temps restant à la Province de l'Alberta.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Mais on espère
23 que ce sera possible. Je voudrais donc appeler -- En fait, peut-
24 être que nous allons faire la pause maintenant. Le moment est
25 venu et nous nous retrouverons dans 15 minutes.

26 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée pour 15
27 minutes.

28 --- L'audience est suspendue à 11 h 14

1 --- L'audience est reprise à 11 h 30

2 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

3 **--- MME JACQUELINE BOGDEN, suite**

4 **--- M. JEFFERY HUTCHINSON, suite**

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Passons à la personne
6 suivante, c'est la Ville d'Ottawa.

7 **ME ALYSSA TOMKINS:** La Ville n'a pas de question
8 pour ces témoins et tout a été couvert par l'avocat de la
9 Commission.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite, le
11 Service de police d'Ottawa.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME DAVID MIGICOVSKY:**

13 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Bonjour, Madame Bogden
14 et Monsieur Hutchinson, je suis David Migicovsky, je suis avocat
15 pour la police d'Ottawa, j'ai quelques questions.

16 Madame Bogden, je m'adresse à vous. Donc, on vous
17 a montré un document le 9 février ayant trait à l'évaluation de
18 la demande de la Ville d'Ottawa aux gouvernements de l'Ontario
19 et du Québec pour les ressources de 1 800 personnes. Vous vous
20 en souvenez?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Initialement,
22 c'était ça.

23 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et alors, on vous a lu
24 un passage indiquant qu'il y avait une grande hésitation à
25 s'engager avant d'avoir plus de détails quant à l'utilisation
26 future des ressources. Vous vous en souvenez?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Si c'est ce qui est dans
28 le témoignage, la réponse est oui.

1 **ME DAVID MIGICOVSKY:** À part cette réunion, le
2 même commentaire avait été fait à d'autres occasions, dans les
3 journées qui ont mené à la déclaration d'urgence. Est-ce que
4 c'est vrai?

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, je crois que c'est
6 le cas, c'est comme ça que je le comprends.

7 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Plus spécifiquement, je
8 sais que peut-être vous savez ou ne savez pas, mais c'est venu
9 dans une conversation entre le ministre Blair et le sous-
10 ministre Stewart le 7 février. Je ne sais pas si vous étiez
11 consciente de cet échange?

12 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne suis pas sûre de
13 savoir de quelle rencontre vous parlez. Est-ce que c'est une
14 rencontre tripartite, non?

15 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Non, c'était pas une
16 réunion à laquelle vous étiez présente.

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Donc, non, je n'en ai
18 pas conscience.

19 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Les commentaires
20 figuraient dans un document également. Je ne crois pas que -- on
21 ne vous a pas montré ce passage spécifiquement, mais le même
22 commentaire apparaissait dans un document, le courriel du
23 9 février et vous dites spécifiquement à vos collègues qu'il y
24 avait besoin de plus d'information pour cette opération. Vous
25 vous en souvenez? C'était dans le document soumis par l'avocat
26 de la Commission ce matin, du 9 février.

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, voilà, c'est ça,
28 c'est ce qu'on m'a montré ce matin, c'était l'information que

1 j'avais reçue soit de la sécurité publique, soit de la GRC.
2 Donc, ça n'est pas moi qui ai écrit ce texte, c'est ce que l'on
3 m'a fourni, n'est-ce pas?

4 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Oui, c'est cela et on
5 vous l'a montré. Est-ce que le 13 février, est-ce que vous
6 saviez qu'il y avait un plan opérationnel qui avait été préparé
7 par la cellule des opérations intégrées, donc avec SPO, PPO et
8 autres?

9 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, je sais que c'était
10 en élaboration et que ça attendait l'approbation.

11 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Une autre question. Vous
12 avez parlé de l'intervention auprès des manifestants comme
13 quelque chose qui avait été envisagé. Madame Bogden, vous avez
14 dit que ça n'avait pas réussi à Windsor. C'est cela?

15 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

16 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Passons à
17 PBNSC.CAN.00002963. Et si l'on regard au premier point dans ce
18 courriel:

19 «L'Ontario a envoyé une lettre au
20 commissaire de la PPO hier soir qui
21 était physiquement partagée avec les
22 manifestants. La lettre avait été
23 signée par le ministre Jones et donc,
24 s'engageait à une réunion avec les
25 manifestants à un endroit déterminé.
26 Telles étaient les conditions.»

27 Donc, c'est ça, ce qui s'est passé à Windsor,
28 n'est-ce pas?

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne sais pas cela de
2 première main, cette conversation, c'est le sous-ministre
3 Stewart qui fait état d'avoir parlé à ses homologues au PPO et
4 en Ontario, il en parle. Mais donc, moi-même je ne peux pas en
5 parler.

6 Tel que je le comprends, c'est qu'une offre avait
7 été faite, à part ce courriel, une offre avait donc été faite
8 aux organisateurs des différentes protestations à Windsor et que
9 cette offre avait été refusée. C'est ça que je voulais dire
10 quand je disais que l'effort n'avait pas abouti. Il n'y a pas eu
11 d'issue positive à cela.

12 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Mais c'était donc une
13 initiative provinciale et non fédérale?

14 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

15 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Le chef Sloly avait fait
16 une demande d'avoir l'interlocuteur nommé par le gouvernement
17 fédéral, mais cela n'a pas eu d'effet?

18 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Vraiment, je ne peux pas
19 dire parce que je ne peux pas me souvenir ce qu'avait demandé le
20 chef Sloly. Ce serait mieux de poser la question au sous-
21 ministre Stewart.

22 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Une dernière question,
23 je vais vous montrer le document. SSM.CAN00000148. Donc, ça
24 commence le 14 janvier, c'est le déroulement des événements. Il
25 y a eu des évolutions très importantes, décisions fédérales puis
26 réunions. Et donc, ça continue jusque tout en bas, à la page 21.
27 On voit donc le premier ministre qui invoque la *Loi sur les*
28 *mesures d'urgence*, mais je ne vois pas dans la colonne des

1 décisions fédérales aucune intervention du fédéral avec les
2 manifestants. Est-ce que c'est vrai?

3 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

4 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup, je n'ai
5 rien d'autre à dire, merci.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La personne suivante
7 sont la PPO, s'il-vous-plaît.

8 **ME JIMAN KUBURSI:** Bonjour, Monsieur le
9 Commissaire. J'ai deux questions [sic], je travaille pour la
10 PPO.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, l'avocat pour
12 l'ancien chef Sloly.

13 **ME NIKOLAS DE STEFANO:** Me De Stefano pour
14 l'ancien chef Sloly, nous n'avons pas de questions.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Ville de
16 Windsor.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME JENNIFER L. KING:**

18 **ME JENNIFER L. KING:** Bonjour, il fallait que
19 je vérifie le temps pour voir si c'était le matin ou l'après-
20 midi. Bonjour, je m'appelle Jennifer King, conseillère juridique
21 pour la Ville de Windsor.

22 Peut-être que je prendrai plus de cinq minutes,
23 mais le Service de police a cédé son temps à la Ville et peut-
24 être que ça ne prendra pas toutes les dix minutes, nous verrons.
25 Je remercie mes amis et le Commissaire. Est-ce que cela vous va?

26 **ME TOM MCRAE:** Pas de problème. Tom McRae du
27 Service de police de Windsor, nous n'avons pas de questions et
28 nous demandons que le temps soit alloué ainsi. Merci.

1 **ME JENNIFER L. KING:** Alors, Monsieur
2 Hutchinson, à la page 12 de votre déposition vous avez dit que
3 même lorsque le blocus avait été dégagé à Windsor, le Service de
4 police a demandé de le garder ouvert. Est-ce que vous vous en
5 souvenez?

6 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui.

7 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous saviez à
8 l'époque qu'il y avait des plans de la part de la police de
9 consolider l'accès au pont et que ces plans avaient été fixés le
10 13?

11 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Je ne m'en souviens pas
12 spécifiquement.

13 **ME JENNIFER L. KING:** Aujourd'hui vous avez
14 dit qu'il y avait un risque de la présence des manifestants sur
15 les routes?

16 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, c'est une chose que
17 l'on a vue à travers le pays lorsqu'il y a des manifestations
18 qui commençaient, on ne pouvait jamais enlever ça de notre
19 liste. Peut-être qu'il y avait quelque chose un jour au centre-
20 ville de Toronto et puis rien pendant quelques jours et puis à
21 nouveau, ça recommençait après.

22 Donc, nous avons dû suivre beaucoup de lieux de
23 protestations. Nous avons aussi vu le besoin de ressources
24 policières, non seulement pour dégager une situation, mais aussi
25 maintenir les voies dégagées. Et tel que je l'ai compris, en
26 fait, moi j'essayais toujours d'éviter ce vocabulaire de
27 «résoudre» une situation ou de «dégager» un site à cause de
28 cela.

1 **ME JENNIFER L. KING:** Regardons WIN00000 --
2 Sur ce document, donc à propos du pont Ambassador, le 11
3 février, donc ça va continuer le 18 février.

4 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, si vous le dites,
5 je le crois.

6 **ME JENNIFER L. KING:** Il y a une note quelque
7 part dans le compte-rendu, donc du GII, mais je voudrais noter
8 ça là, si vous vous en souvenez. Donc, voici les raisons des
9 juges en chef. Si on passe à la page 8, s'il-vous-plaît, de ce
10 document, paragraphe 47, document 932.

11 Donc, le juge en chef parlait des efforts pour
12 garder le pont ouvert et du risque de rétablissement du barrage
13 routier. Je voudrais regarder ce qu'avait trouvé le juge en
14 chef. Il a trouvé que:

15 «La Ville avait établi des probabilités
16 très fortes, les manifestants avaient
17 enfreint à des règlements municipaux de
18 nombreuses fois. Il y avait un risque
19 que cela continue.»

20 Donc, je ne vais pas tout lire, mais vous verrez
21 qu'il y a beaucoup de points subséquents trouvés par le juge en
22 chef qui a trouvé:

23 «... de nombreux manquements aux
24 règlements municipaux et cela a été
25 prouvé par des amendes qui ont été
26 données.

27 «Le blocus a continué.»

28 «On voyait que les manifestants

1 voulaient continuer leur protestation
2 autour de l'accès au pont.»

3 Et il y avait des signes que la police de Windsor
4 -- qui alimentaient les médias sociaux par des messages disant
5 que:

6 «"Ce n'est pas fini." "On n'a pas
7 fini." et "C'est la guerre civile".»

8 Donc:

9 «En conséquence de toutes ces menaces,
10 la police a continué le flux du trafic
11 sur Church Road et on a compris que
12 c'était une voie municipale qui donne
13 accès au pont.»

14 Donc, le juge en chef a fait ces trouvailles et a
15 vu que la preuve était clairement faite que les manifestants
16 avaient décidé de faire fi de l'ordonnancement et d'essayer
17 d'empêcher l'accès au pont.

18 Est-ce que vous étiez au courant de cela à
19 l'époque?

20 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, je savais
21 l'injonction en question, mais je n'ai pas lu l'ordonnance à
22 l'époque. Et je ne me souviens pas non plus d'avoir eu des
23 discussions sur des choses spécifiques quant à cela.

24 **ME JENNIFER L. KING:** Je voulais montrer que
25 le juge en chef de la Cour supérieure de l'Ontario a dit cela le
26 18 février, quand il a décidé de poursuivre l'injonction de
27 manière permanente à Windsor.

28 Aussi, il y a eu des discussions durant cette

1 audience pour distinguer entre la protestation et manifestation
2 légale et non légale. À la page 10, paragraphe 59. Et vous
3 voyez, le juge en chef parle de la primauté du droit, indique:

4 «La primauté du droit exige que tout le
5 monde obéisse à la loi et le fait de
6 défier la loi et des ordonnances est
7 une menace à la primauté du droit et
8 c'est la fondation de *prima facie*. Les
9 protestataires sont obligés, comme tous
10 Canadiens, de suivre la loi et de ne
11 pas enfreindre les règlements.»

12 Etc. Je ne sais pas si vous avez des commentaires
13 là-dessus? Des gens ont posé des questions entre des
14 manifestations légales et illégales, mais le juge a trouvé que
15 les manifestations étaient illégales à Windsor.

16 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Il y a rien que vous
17 avez soulevé qui vient contredire l'information que j'avais à
18 l'époque.

19 **ME JENNIFER L. KING:** Merci. À la fin de votre
20 résumé de témoignage vous avez émis des recommandations où vous
21 avez indiqué des lacunes dans la Loi et que des protections des
22 infrastructures critiques va prendre la collaboration à tous les
23 paliers du gouvernement et le secteur privé. Vous vous rappelez
24 de cela?

25 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui.

26 **ME JENNIFER L. KING:** Voulez-vous ajouter
27 quelque chose à cela? On a parlé de lacunes dans la législation,
28 nous avons posé la question, si on doit avoir de la

1 planification des urgences, des changements ou des mises à jour
2 à la planification des urgences?

3 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Au secrétariat du BCP,
4 on est impliqués dans plein de dangers et notre perception des
5 lois et les urgences c'est non seulement les outils qui vont
6 nous aider, qu'est-ce qui facilite cette aide. Ça c'est vraiment
7 notre point de mire.

8 J'ai été frappé cet été lorsque le Royaume Uni
9 pouvait déclarer une urgence nationale parce qu'il faisait
10 tellement chaud et prendre des mesures pour protéger leurs
11 citoyens en vertu d'une loi nationale. Et à ma connaissance, et
12 je suis en train d'apprendre sur le tas, à ce que je sache, nous
13 n'avons pas ce cadre-là.

14 Maintenant, c'est peut-être parce que c'est une
15 confédération plutôt qu'un gouvernement unitaire, mais je crois
16 qu'il y a de la place pour ça. Et je dirais en plus que si on
17 peut renforcer les outils et les cadres pour protéger les
18 infrastructures critiques, ce faisant, on protégerait l'espace
19 pour des manifestations libres et légales parce que les
20 protections seraient claires.

21 **ME JENNIFER L. KING:** Merci. En représentant
22 la Ville de Windsor et nous avons vu que ces manifestations en
23 janvier et février ont souligné ce besoin de collaboration avec
24 les autorités locales et les premiers intervenants. Et comme
25 vous savez, les municipalités répondent à la plupart des
26 urgences au Canada.

27 Êtes-vous d'accord avec moi qu'il est important
28 d'avoir le niveau local impliqué dans cette planification et les

1 questions de mettre à jour les lois et la planification en cas
2 d'urgence?

3 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** De façon très générale,
4 sans commenter sur cette situation-ci, nous savons très bien que
5 les municipalités et les communautés sont les premiers
6 intervenants. On doit avoir des systèmes de support en place et
7 je ne suggère pas que le gouvernement fédéral devrait être
8 écarté, mais les lignes de communication, la planification
9 partagée, il faudrait impliquer tous les niveaux de gouvernement
10 ou les paliers de gouvernement.

11 **ME JENNIFER L. KING:** Merci, c'est tout pour
12 moi.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Et maintenant la
14 Fédération de police nationale.

15 **ME LAUREN PEARCE:** Lauren Pearce, nous n'avons
16 plus de questions pour ces témoins.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Et maintenant,
18 pour le Gouvernement de la Saskatchewan.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MITCH McADAM:**

20 **ME MITCH McADAM:** Bonjour. Je suis Mitch
21 McAdam, un des avocats pour la Saskatchewan et j'ai quelques
22 questions pour vous ce matin, Madame Bogden.

23 Durant votre témoignage, vous avez mentionné une
24 rencontre qui avait été convoquée par la greffière du Conseil
25 privé où elle avait dirigé le sous-ministre et le personnel
26 d'étudier toute option possible pour résoudre les barrages et
27 les protestations. Vous rappelez-vous de cela?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

1 **ME MITCH McADAM:** Et vous avez parlé à la
2 Commission d'un document qui découle de cette réunion, comme le
3 plan d'application de la Loi et le plan d'engagement. Et tout ça
4 était fondé sur des autorités existantes?

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

6 **ME MITCH McADAM:** Et maintenant, lorsque le
7 groupe d'intervention intégrée a commencé à se rencontrer le 10
8 février, est-ce que j'ai raison de dire que ce document et son
9 contenu est devenu la genèse pour ce qu'on appelait «*track one*»,
10 la première voie?

11 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, je crois qu'on a
12 confirmé ça avec l'avocate de la Commission ce matin.

13 **ME MITCH McADAM:** Merci. Maintenant, lorsque la
14 greffière du Conseil privé discutait avec le sous-ministre et
15 votre personnel le 9 février de toutes les options possibles
16 pour résoudre les barrages et les manifestations, une de ces
17 options c'était l'invocation de la *Loi des mesures d'urgence* qui
18 serait la voie numéro 2?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, ça serait une
20 option, soit la *Loi sur les mesures d'urgence* ou une autre loi.

21 **ME MITCH McADAM:** Et vous en avez discuté le
22 matin du 9 février?

23 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Dans une certaine
24 mesure, oui.

25 **ME MITCH McADAM:** Et par la suite, c'était sur
26 la table lorsque le groupe d'incident intégré?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Eh bien, si vous
28 regardez ce qui est un accès (phon.), un groupe d'intervention,

1 on voit bien les choses sur lesquelles on travaillait avec la
2 voie numéro 1, avec les pouvoirs existants et la deuxième voie
3 si on n'a pas de succès avec la première voie ou s'il y a une
4 intensification de la situation, eh bien, on doit être en
5 position de faire autre chose.

6 **ME MITCH McADAM:** Je crois que dans le compte-
7 rendu c'est mentionné?

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, vous avez raison,
9 le compte-rendu parle d'une discussion, des mesures qu'on
10 pourrait prendre avec les pouvoirs existants et quel serait le
11 processus en invoquant la *Loi sur les mesures d'urgence*. Ça
12 c'était la deuxième partie de la conversation.

13 **ME MITCH McADAM:** Merci. Madame Bogden, vous
14 avez dit ce matin, «Un bon fonctionnaire fait ses travaux à
15 l'avance.»

16 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, probablement.

17 **ME MITCH McADAM:** Alors, est-ce que je
18 comprends bien que les fonctionnaires au BCP seraient en train
19 d'envisager la *Loi des mesures d'urgence* comme une option
20 possible dès la première semaine de février?

21 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, pas la première
22 semaine de février, non. On n'était pas rendus à ce point-là
23 encore.

24 **ME MITCH McADAM:** Alors, le procès-verbal du
25 comité le 3 février, et on parlait d'options créatives, est-ce
26 que c'était la *Loi sur les mesures d'urgence*?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, ça référerait à
28 quelque chose d'autre. On a montré un document ce matin pour la

1 réunion du 3 février, il y avait des colonnes, de droite c'était
2 le grand débat. C'est de ça qu'on parle.

3 **ME MITCH McADAM:** Quand est-ce que le BCP a
4 commencé à faire ses travaux sur les mesures d'urgence? Vous ou
5 quelqu'un d'autre, c'était quand la première fois que vous avez
6 envisagé la *Loi sur les mesures d'urgence* comme étant une option
7 possible?

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Probablement le ou vers
9 le 9.

10 **ME MITCH McADAM:** Alors, seulement un jour
11 avant la première rencontre du groupe d'intervention, lorsque
12 ç'a été mentionné?

13 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

14 **ME MITCH McADAM:** Et il y avait pas de travail
15 qui avait été fait sur la *Loi sur les mesures d'urgence* avant?

16 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne peux pas être
17 certaine, il y a beaucoup de travail qui était fait par plein de
18 gens de façon anticipatoire et pour qu'on soit en position pour
19 répondre aux questions, que si jamais le gouvernement se
20 tournait vers les fonctionnaires en disant, «C'est quoi les
21 implications de l'application de la Loi?», il faut être capable
22 de répondre aux questions, le seuil à rencontrer, c'est quoi le
23 processus parlementaire, quelles sont les considérations.

24 Alors, je ne peux pas dire de façon définitive
25 qui travaillait sur quoi, ce n'était pas moi qui dirigeais ces
26 travaux-là. Je ne veux pas éviter votre question, mais c'est que
27 tout le monde travaillait à ce moment-là, mais je peux pas vous
28 parler de chaque aspect de la fonction publique.

1 **ME MITCH McADAM:** Mais savez-vous, est-ce que
2 ça faisait au BCP ou dans un autre ministère?

3 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je ne peux pas être
4 catégorique là-dessus. Je sais qu'il y a un travail qui était
5 fait au BCP, je ne peux pas parler pour les autres ministères.

6 **ME MITCH McADAM:** Merci beaucoup, je n'ai pas
7 d'autres questions.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Et maintenant, le
9 Gouvernement de l'Alberta.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME STEPHANIE BOWES:**

11 **ME STEPHANIE BOWES:** Bonjour, Stephanie Bowes pour
12 la province de l'Alberta. Quelques questions sur les demandes
13 d'assistance fédérale.

14 De qui ça relève quand il faut répondre à une
15 demande d'assistance?

16 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Le processus normal ce
17 serait que la réponse serait envoyée de la sécurité publique et
18 on parle du côté officiel et le côté politique. Alors, une
19 lettre signée par le ministre serait envoyée par les
20 responsables dans la sécurité publique.

21 **ME STEPHANIE BOWES:** Savez-vous que Monsieur Blair
22 a répondu par [sic] l'Alberta, mais ça n'a pas été envoyé avant
23 l'invocation de la Loi?

24 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** C'est ma compréhension.

25 **ME STEPHANIE BOWES:** Savez-vous pourquoi ça n'a
26 pas été envoyé?

27 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Je ne peux pas répondre
28 de façon définitive à cette question. Je peux vous dire que

1 personnellement j'ai été impliqué pour savoir où la lettre s'est
2 finalement retrouvée et les indications c'est qu'elle n'a pas
3 été envoyée dû à une erreur humaine. Les fonctionnaires
4 pensaient que ça venait exceptionnellement du bureau du
5 ministre. Alors, il y avait des gens qui avaient la lettre
6 signée, mais à ma connaissance, je ne trouve aucun indice qui
7 indiquerait que la lettre serait effectivement envoyée.

8 **ME STEPHANIE BOWES:** Merci, je n'ai pas d'autres
9 questions.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon. Personne n'a pris
11 l'offre, alors on va finir plus tôt. Alors, le gouvernement
12 canadien, s'il-vous-plaît.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ROBERT MacKINNON:**

14 **ME ROBERT MacKINNON:** Bonjour. Robert
15 MacKinnon, Gouvernement du Canada.

16 Je vais vous montrer un document que Democracy
17 Fund vous a montré. C'était les remarques de la conseillère à la
18 sécurité nationale et au renseignement. Alors, si vous voulez
19 défiler un petit peu plus.

20 Alors, à ce moment-là, pouvez-vous confirmer
21 qu'Ottawa, les ---

22 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est vrai.

23 **ME ROBERT MacKINNON:** Et pour ce qui est du
24 pont Ambassador, si on descend un petit peu dans le document,
25 donc, ces interventions continuaient le 3 et l'espace aérien
26 était restreint le 14 février. Cela continuait sur la zone des
27 protestations et l'injonction à Windsor ça continuait à cause de
28 la peur d'un retour. Vous avez entendu cela?

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

2 **ME ROBERT MacKINNON:** À votre avis ou avec les
3 gens que vous consultiez, est-ce qu'il y avait une peur du
4 retour de la protestation à Windsor?

5 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, tout à fait. Nous
6 avons très conscience d'une telle possibilité et donc qu'il
7 faudrait peut-être avoir des ressources continues.

8 **ME ROBERT MacKINNON:** Continuons plus bas, en
9 haut de la page 5. On parle donc de questions de police:

10 «La GRC assiste dans différentes zones
11 impactées à travers le pays et se
12 concentre sur des zones où
13 l'application de la Loi et le risque
14 d'escalade est le plus grave.»

15 Vous voyez cela, est-ce que c'est vrai?

16 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

17 **ME ROBERT MacKINNON:** Est-ce que -- donc, les
18 choses ne s'étaient pas calmées du tout?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est cela.

20 **ME ROBERT MacKINNON:** Comment est-ce que vous
21 décririez, l'un ou l'autre, s'il-vous-plaît, votre point de vue
22 sur ce qui se passait le 14 février, lorsqu'il y a eu
23 l'invocation de la Loi à propos des évènements?

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Je dirais que la
25 situation était très préoccupante, très imprévisible, il y avait
26 beaucoup d'incertitudes, aucune clarté quant au plan de
27 résolution à Ottawa. Des questionnements aussi quant au point de
28 passage aux frontières, le pont Ambassador. Dans mon témoignage

1 précédent j'ai parlé de l'escalade de la violence envers les
2 forces de l'ordre, tel qu'on l'avait vu en Colombie-Britannique
3 et aussi envers des agents de police à Coutts et de la GRC.
4 Donc, cette situation pouvait empirer si on ne faisait rien.

5 **ME ROBERT MacKINNON:** Monsieur Hutchinson,
6 avez-vous quelque chose à ajouter?

7 **M. JEFFERY HUTCHINSON:** Oui, je suis d'accord
8 avec une telle description. Comme j'ai dit plus tôt, mon point
9 de vue est certainement qu'une pause temporaire dans la
10 manifestation n'a rien résolu. Donc, j'étais du point de vue
11 qu'il y avait toujours une crise nationale qui impactait des
12 communautés dans presque toutes les provinces. On continuait à
13 voir des injonctions, l'utilisation de la Loi et des actes
14 extraordinaires.

15 Et on a vu des preuves durant ces dépositions de
16 la spécificité de cette situation. Dans l'ensemble, il
17 s'agissait d'endroits très précis. Et le 12 ou le 13, si on
18 prend du recul, au niveau national on voit la perspective,
19 c'était une situation unique, il y avait beaucoup d'outils en
20 jeu, mais aucun sens de résolution quant aux menaces qui
21 continuaient et notamment, la menace économique qui perdurait
22 qui, à mon avis, était donc une menace à la propriété.

23 **ME ROBERT MacKINNON:** Descendons un peu plus
24 bas dans le document. Ottawa, page 5. On voit sur le dernier
25 point, le 12 février, on parle d'intervention de la police et
26 d'évènements spécifiquement à Ottawa, n'est-ce pas?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. À chaque endroit
28 durant cette fin de semaine-là on voit -- si on représente les

1 comptes-rendus du GII, on voit des protestations qui
2 s'étendaient, qui continuaient à travers le pays et j'en ai déjà
3 parlé dans une certaine mesure, c'est la même chose que ce qui
4 se passait à Ottawa.

5 Et ici, cette référence au fait que «des
6 manifestants ont bousculé les forces de l'ordre», mais c'est la
7 même chose que ce qu'on voyait en Colombie-Britannique et à
8 Coutts. Les ressources ne sont pas infinies pour appliquer la
9 Loi et faire respecter l'ordre. Il y avait donc beaucoup de
10 soucis à se faire à ce point-là.

11 **ME ROBERT MacKINNON:** Passons maintenant à
12 l'un des rapports du GII qui a eu lieu le 19 février, après
13 l'invocation de la Loi. Document SSM.NSC.CAN, beaucoup de zéros,
14 404. Donc, c'est le lendemain, après l'application de la Loi à
15 Ottawa. On passe à la page 5. Juste après le milieu. La dernière
16 ligne dit que:

17 «On voyait des convois supplémentaires
18 qui étaient en route pour Ottawa, y
19 compris de Saint-Jérôme et de
20 Peterborough. Et des points de contrôle
21 avaient été suivis à différents
22 endroits autour de la ville. Il y avait
23 donc des rassemblements qui se
24 faisaient de la part des
25 protestataires.»

26 Est-ce que ça veut dire qu'il y avait une
27 accalmie?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, pas du tout. Il y

1 avait une situation explosive et une incertitude dans cette
2 situation.

3 **ME ROBERT MacKINNON:** Donc, si on passe à la
4 page suivante, en haut. Pour ce qui est de l'utilité des mesures
5 qui avaient été prises, on note ici que:

6 «Le ministre a fait état qu'il avait
7 entendu de la part d'agences de
8 maintien de l'ordre local qu'il y avait
9 l'utilisation d'un outil utile dans
10 différentes situations et circonstances
11 de déploiement rapide et de mesures de
12 contrôle qui avaient été prise.»

13 Vous voyez cela?

14 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

15 **ME ROBERT MacKINNON:** Ça c'était le 19
16 février?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

18 **ME ROBERT MacKINNON:** Passons maintenant à un
19 autre impact des mesures. La réunion du GII du 23 février,
20 page 5, SSM.NSC.CAN, beaucoup de zéros, 408. Au paragraphe du
21 milieu, «dans tout le pays», etc. Donc, «dans tout le pays hier
22 soir», donc c'est le 23 février que ç'a été écrit, ç'a été
23 révoqué.

24 «La police de Winnipeg a émis une
25 notification aux manifestants
26 rassemblés autour de la Législature
27 provinciale leur disant qu'ils avaient
28 24 heures pour quitter et ils ont

1 fourni un feuillet décrivant les
2 conséquences qu'ils encouraient s'ils
3 ne partaient pas. Il s'agit là d'une
4 des mesures prises selon la *Loi sur les*
5 *mesures d'urgence...*»

6 Mettant un délai aussi. Vous voyez cela?

7 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. C'est ça, c'est une
8 méthode pour décourager les manifestants.

9 **ME ROBERT MacKINNON:** Revenons maintenant à un
10 autre document dont on a parlé pour ce qui est de la stratégie
11 d'intervention. Je veux être bien sûr qu'on comprenne
12 l'évolution des choses. SSM.CAN., beaucoup de zéros, 8757. Un
13 peu plus bas dans le document.

14 Alors, si je comprends bien, c'est donc la
15 deuxième mouture de ce document. Donc, on voit l'évolution des
16 choses, vous essayez de donner un tableau des choses. Vous
17 essayez d'attirer l'attention sur certaines options qui
18 concerneraient telle ou telle autorité existante?

19 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

20 **ME ROBERT MacKINNON:** Donc, vous avez le plan
21 A et le plan B dans le troisième paragraphe. Donc, A c'est:

22 «Fournir les ressources aux forces de
23 l'ordre local.»

24 Et plan B, il s'agit:

25 «D'avoir recours à d'autres options
26 selon les autorités légales qui sont
27 imparties.»

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

1 **ME ROBERT MacKINNON:** Si on va à la pièce
2 jointe qui est 8758, vous avez là, ici, le plan A et le plan B
3 pour diverses villes et on voit -- Est-ce que c'était votre
4 intention de soumettre tout cela auprès des ministres et autres
5 pour voir tout ce qui était possible? Parce que c'est une
6 situation en évolution et il fallait planifier à l'avance, bien
7 sûr, prévoir?

8 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. Comme j'ai expliqué
9 quand nous parlions de ça avec l'avocate de la Commission, avant
10 toute chose, à ce point-là dans le temps et comme nous avons
11 fait sur plusieurs jours là, nous étions tout à fait concentrés
12 sur la façon d'envisager diverses options, tout en respectant
13 les autorités qui étaient imparties, et de manière à arriver à
14 une résolution non violente et dans un calendrier raisonnable.

15 Donc, il y avait le plan A, la piste 1, et si
16 cela n'allait pas marcher, il y avait aussi le fait qu'il
17 fallait être prêts pour une possibilité, qui n'était pas un
18 risque théorique, que la situation pouvait vraiment se dégrader.
19 Le gouvernement alors devrait être prêt à intervenir. C'est très
20 important, cela.

21 **ME ROBERT MacKINNON:** Donc, si on regarde les
22 plans A et B, on voit ici la deuxième option, «Est-ce que le
23 gouvernement pourrait utiliser la *Loi sur les mesures*
24 *d'urgence?* » C'est cela?

25 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

26 **ME ROBERT MacKINNON:** Et cela a été mis sur la
27 table, vous pensiez que c'était des choses utiles pour les
28 décideurs, pour éclairer les décideurs?

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui. C'est
2 l'aboutissement de discussions qui avaient lieu dans les jours
3 précédents, donc le 9, et d'autres réunions, le 9, donc pour
4 soumettre quelque chose qui puisse alimenter et informer les
5 conversations.

6 **ME ROBERT MacKINNON:** Donc, cela s'est
7 transformé en la piste 1 et la piste 2 dont nous parlons et cela
8 figure dans les comptes-rendus du GII le 12, n'est-ce pas?

9 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, c'est cela. Et ce
10 qu'on trouve dans les comptes-rendus, cela reflète les
11 discussions qui auraient eu lieu le 10.

12 **ME ROBERT MacKINNON:** Donc, je vais pas
13 revenir sur votre déposition déjà faite, mais votre rôle, votre
14 poste consiste à poser des questions, à voir les scénarios
15 éventuels et de voir à l'avance?

16 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, c'est vrai, c'est
17 une responsabilité collective qui incombe au BCP, le ministère,
18 en l'occurrence. C'est-à-dire, nous avons un devoir de conseil
19 auprès du gouvernement. Il faut se remémorer où l'on est, savoir
20 que nous sommes dans une situation difficile, nouvelle,
21 dangereuse et l'information n'est pas toujours complète. Il faut
22 donc être prêts.

23 **ME ROBERT MacKINNON:** Et vous aviez dit que
24 même avant que le convoi atteigne Ottawa, vous vous posiez ces
25 questions-là?

26 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, tout à fait, cela
27 fait partie de ce que l'on fait quand on se prépare aux
28 situations d'urgence. Il faut absolument mettre à profit au

1 mieux le temps que vous avez avant que la situation ne devienne
2 une véritable urgence. Donc, ce genre de philosophie est très
3 importante quand on pense à sauver des vies, si par exemple il y
4 a un ouragan qui arrive, les 24 heures ou 48 premières heures
5 sont cruciales. Il faut donc utiliser au maximum ce temps pour
6 se préparer et penser en amont à des scénarios possibles et
7 voir, faire nos analyses pour soutenir le gouvernement.

8 **ME ROBERT MacKINNON:** Est-ce que c'est de
9 votre responsabilité et les autres du BCP de convoquer les bons
10 groupes afin de traiter de ces situations?

11 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

12 **ME ROBERT MacKINNON:** Alors, vous avez
13 mentionné que vous avez débuté avec ces questions après le
14 premier weekend et vous avez rencontré quatre ministres?

15 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

16 **ME ROBERT MacKINNON:** Et vous aviez des
17 discussions quotidiennes?

18 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, on organisait des
19 mises à jour situationnelles pour qu'ils puissent avoir une mise
20 à jour parce qu'ils ont besoin des toutes dernières
21 informations.

22 **ME ROBERT MacKINNON:** Et après ça, il y a eu
23 les rencontres avec le Cabinet?

24 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, avec un plus grand
25 groupe de ministres.

26 **ME ROBERT MacKINNON:** Et pourquoi ç'a changé?

27 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Comme j'ai dit dans mon
28 témoignage antérieur, lorsqu'on a convoqué le premier comité du

1 Cabinet sur la sécurité, on était déjà à mi-chemin de la
2 première semaine, on avait le barrage à Coutts et une occupation
3 à Ottawa et on ne sait pas comment cette situation va être
4 résolue.

5 Alors, il y a besoin d'appuyer les ministres et
6 d'en parler, il faut en parler et dire quelle sont les -- la
7 gamme des choses que les ministres aimeraient faire, qu'est-ce
8 qui doit être fait pour résoudre la situation.

9 **ME ROBERT MacKINNON:** D'accord. Et ça, donc,
10 c'était fin janvier et anticiper les scénarios. Après ça, des
11 rencontres avec les quatre ministres jusqu'au 3 février, du 3 au
12 8 février avec des réunions, avec des comités du Cabinet?

13 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Exact.

14 **ME ROBERT MacKINNON:** Et pourquoi ç'a passé au
15 groupe d'intervention le 10, 11 et 12?

16 **MME JACQUELINE BOGDEN:** C'est parce que là on
17 est à mi-chemin de la deuxième semaine, le 9 et 10. Alors, c'est
18 la deuxième semaine, la situation s'est détériorée, il y a de
19 l'incertitude quant à sa résolution et on doit commencer à
20 fournir de l'information au premier ministre et les autres et
21 pour toute la fourchette d'options qui pourraient être
22 considérées à ce moment-là.

23 **ME ROBERT MacKINNON:** Je vais vous montrer un
24 dernier document. C'est la rencontre du groupe d'intervention
25 du 12. SSM.NSC.CAN 214.

26 Est-ce que c'est à ce moment-là, le 12, que les
27 options 1 et 2 sont à l'ordre du jour?

28 **MME JACQUELINE BOGDEN:** En fait, je crois que

1 c'est la rencontre du 10.

2 **ME ROBERT MacKINNON:** Et ça continue le 12?

3 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

4 **ME ROBERT MacKINNON:** Et à la première page,
5 alors les situations qui existent ici avec les tactiques
6 utilisées pour:

7 «... les enfants se joignent à la
8 manifestation...»

9 Des extrémistes dans le groupe et des attaques
10 d'individus solitaires.

11 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

12 **ME ROBERT MacKINNON:** L'intensification des
13 activités à Ottawa, le rôle des réseaux sociaux et son rôle dans
14 la communication pour organiser les protestataires à l'échelle
15 du pays. Est-ce que c'était une préoccupation à ce moment-là,
16 le 12?

17 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui.

18 **ME ROBERT MacKINNON:** Le procès-verbal, il y
19 avait toute une liste.

20 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Oui, avec la commissaire
21 de la GRC, elle est en train de décrire, lors de cette
22 rencontre, les situations nouvelles ou des situations comme
23 Cornwall, North Bay et les situations qui se sont produites lors
24 de ce weekend.

25 **ME ROBERT MacKINNON:** Et aussi à la page 9, il
26 y a:

27 «Une mise à jour sur l'engagement
28 potentiel avec les directeurs des

1 décrit toutes les façons, toutes les façons où les choses
2 pouvaient dérapier, alors les choses qu'on a faites aussi.

3 Alors, à titre d'exemple, nous sommes prêts à
4 rassembler les ministres très rapidement et organiser une
5 réunion de Cabinet *ad hoc*, que ce soit sécurité, urgence, ou le
6 groupe d'intervention en cas d'incident.

7 Alors, il y a des choses très pratiques faites
8 pour pouvoir communiquer avec les ministres très rapidement et
9 de les rassembler si on a besoin de faire quelque chose. Alors,
10 c'est ça la pensée.

11 Mais à ce moment-là, le scénario qui m'inquiétait
12 le plus c'était la possibilité de violence ou une confrontation
13 avec les corps policiers, quelqu'un pourrait être blessé ou
14 même, il y aurait une perte de vie. Donc là, c'est vraiment une
15 question de protection civile et c'est les policiers qui
16 seraient la première ligne de réponse. Mais ça se produit dans
17 la capitale du Canada et ça serait peut-être nécessaire que les
18 ministres se prononcent. Alors, si jamais la situation --
19 qu'est-ce qu'on fait? Est-ce que chacun connaît son rôle, ses
20 responsabilités? Comment est-ce qu'on rassemblait les ministres?

21 Il y a toujours un risque théorique que ça
22 pourrait être pire que ça. Mais il faut savoir c'est quoi la
23 machinerie en place et qu'est-ce qu'on fait dans les 4 premières
24 heures, les 12 premières heures. Alors, c'est comme ça qu'on
25 pense.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, pour résumer,
27 c'est pour voir vraiment -- enclencher le processus de décision,
28 mais c'est pas quelque chose de concret?

1 **MME JACQUELINE BOGDEN:** Non, exactement. Cette
2 situation peut se produire n'importe quand. Alors, on a des
3 structures existantes qui sont enclenchées, mais c'est COVID,
4 les gens travaillent à distance, les ministres ne sont pas tous
5 à Ottawa. Est-ce que nous savons où ils sont? Est-ce qu'on peut
6 les réunir rapidement au besoin?

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord, merci. Merci
8 beaucoup, merci d'avoir témoigné, c'est très utile, c'est très
9 apprécié. Alors, vous êtes libérés.

10 Maintenant, on a l'option, on peut prendre un
11 déjeuner plus tôt et revenir à 13 h 30 ou passer tout de suite
12 au prochain panel.

13 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Personnellement, je
14 préfère passer au lunch tout de suite.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, s'il n'y a pas
16 d'objection, on va prendre un déjeuner très long, une heure et
17 cinq minutes et on se retrouve à 1 h 30.

18 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée jusqu'à
19 13 h 30.

20 --- L'audience est suspendue à 12 h 24

21 --- L'audience est reprise à 13 h 31

22 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon après-midi. Nous
24 avons donc un panel de témoins cet après-midi. Les avocats de la
25 Commission, s'il-vous-plaît.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Merci beaucoup, Monsieur
27 le Commissaire. Shantona Chaudhury pour le dossier public, pour
28 la Commission. Nous avons Nathalie Drouin et Janice Charrette

1 cet après-midi comme témoins.

2 **LA GREFFIÈRE:** Madame Charrette, voulez-vous
3 prendre votre assermentation sur un document religieux, la
4 Bible?

5 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

6 **LA GREFFIÈRE:** Pour le dossier public, quel est
7 votre nom?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Janice Charette, J-a-n-
9 i-c-e, C-h-a-r-e-t-t-e.

10 **LA GREFFIÈRE:** Et est-ce que vous allez dire la
11 vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité à la
12 Commission cet après-midi?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

14 **--- MME JANICE CHARRETTE, assermentée :**

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Une affirmation, oui.

16 **LA GREFFIÈRE:** Pour les fins du procès-verbal,
17 est-ce que vous pouvez indiquer et ensuite épeler votre nom en
18 entier?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Nathalie Drouin, N-a-t-
20 h-a-l-i-e, Drouin, D-r-o-u-i-n.

21 **LA GREFFIÈRE:** Affirmez-vous solennellement que
22 le témoignage que vous allez rendre devant la Commission sera la
23 vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Je l'affirme.

25 **LA GREFFIÈRE:** Merci.

26 **--- MME NATHALIE DROUIN, affirmation solennelle:**

27 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME SHANTONA CHAUDHURY:**

28 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Bon après-midi,

1 Mesdames. Je vais commencer avec quelques points administratifs.
2 Vous allez vous rappeler, lorsque vous avez eu votre entrevue
3 avec le conseil, les avocats du conseil le 22 septembre, après
4 cela il y avait un résumé de vos témoignages. Est-ce que vous
5 êtes d'accord que c'était précis et complet?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

8 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et WTS.00000074, mais ce
9 n'est pas besoin de l'afficher maintenant. Madame Charette, vous
10 êtes la greffière du Conseil privé depuis quand?

11 **MME JANICE CHARETTE:** J'ai été nommée en mars
12 2021, donc cela fait à peu près 18 mois. J'ai été confirmée dans
13 ce rôle en mai 2022.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Qu'est-ce que vous avez
15 fait, quels étaient vos antécédents?

16 **MME JANICE CHARETTE:** Je suis cadre,
17 fonctionnaire depuis 20 ans. Avant cela, j'étais la haute
18 commissaire du Canada pour le Royaume Uni et l'Irlande. Et avant
19 ça, j'étais greffière adjointe au Conseil privé. Et avant ça,
20 j'étais sous-ministre des ressources, compétences, réfugiés,
21 citoyenneté. Donc, toute une variété de rôles.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** C'est une liste très
23 longue. Vous avez eu ce rôle depuis quand?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Vers le mois d'août
25 2021.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Okay. Et avant ça?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Avant ça, j'étais sous-
28 ministre à la Justice à Justice Canada et de 2012 à 2016,

1 j'étais sous-ministre à la Justice au Gouvernement du Québec.

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous allez
3 témoigner en français, Madame Drouin, je vais vous poser des
4 questions dans les deux langues.

5 **MME NATHALIE DROUIN:** S'il-vous-plaît, s'il-
6 vous-plaît, soyez bien à l'aise et je vais faire la même chose,
7 des fois je vais répondre en anglais, des fois je répondrai en
8 français.

9 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Alors, on parle
10 en parfait anglais?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument.

12 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Charette, pouvez-
13 vous exprimer en détail quel est le rôle du greffier du Conseil
14 privé?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez une tendance
16 de parler très, très vite. C'est très bien lorsque vous livrez
17 des messages au gouvernement, mais pour ici, il faut ralentir.

18 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, je vais essayer de
19 ralentir. Merci.

20 Le greffier ou la greffière du Conseil privé et
21 le greffier -- qui comprend trois rôles. Donc, le Conseil privé
22 et le ministère du Premier ministre. Je suis sous-ministre donc,
23 du Conseil privé et sous-ministre au premier ministre. Je suis
24 la fonctionnaire qui conseille le premier ministre, je suis la
25 conseillère principale, je suis responsable de la gestion du
26 Bureau du Conseil privé en ce qui concerne les fonctions de ce
27 bureau. Et en plus, je suis conseillère sur toute question qui
28 serait soulevée devant le premier ministre, dont le premier

1 ministre est saisi.

2 Deuxième partie du rôle est le rôle de secrétaire
3 au Cabinet. J'organise donc les réunions du Cabinet, les gens
4 qui vont assister, les listes de sujets et l'appui et le soutien
5 pour ces réunions, par exemple l'interprétation simultanée et la
6 production. Je m'occupe également de l'enregistrement de cette
7 réunion, que ça soit transcrit fidèlement. Donc, tout ce qui
8 touche la structure du Cabinet, j'en suis responsable. Je
9 travaille avec toutes les équipes des deux côtés, les deux
10 rôles.

11 Et troisièmement, il y a le rôle qui est le rôle
12 de la personne qui est le dirigeant de la fonction publique. Si
13 on essaie de décrire cela dans la version canadienne du système
14 Westminster, je suis responsable en tant que cheffe de la
15 fonction publique, je suis responsable de donner un rapport
16 annuel au premier ministre sur la fonction publique, sur les
17 nominations des sous-ministres et d'autres fonctionnaires
18 hautement placés. Et je m'occupe de la fonction publique, je
19 veille à ce que la fonction publique soit prêt à assumer son
20 rôle vers l'avenir. Ce sont donc les trois rôles que j'assume,
21 moi.

22 Et autre chose qui est pertinent dans notre
23 conversation, le greffier ou la greffière du Conseil privé est
24 le *primus inter pares*, le premier entre ses pairs afin de
25 s'occuper ---

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Premier *inter pares*?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

28 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Pouvez-vous expliquer

1 votre rôle en tant que greffière adjointe? Comment est-ce que
2 vous travaillez ensemble?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Je soutiens la greffière
4 dans son rôle tous les jours -- leadership au sein du ministère
5 qui est le ministère du Conseil privé. Ensuite, assurer un
6 leadership sur les dossiers qui sont horizontaux, donc dans le
7 développement des politiques, par exemple, assurer une
8 cohérence. Un des pouvoirs que j'ai, c'est celui de convoquer
9 des sous-ministres pour discuter d'enjeux, donc c'est des choses
10 que je vais régulièrement.

11 Je suis vouent appelée aussi à faire de la
12 gestion de crise, qu'on appelle en anglais le «issue
13 management». C'est justement dans ce cadre-là que j'ai joué un
14 rôle dans la gestion du convoi dont on va parler cet après-midi.
15 Et j'assure aussi un leadership sur des dossiers horizontaux,
16 par exemple, les dossiers en matières autochtones.

17 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Okay. Et comment est-ce
18 que vous travaillez ensemble, toutes les deux?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est très organique, je
20 voyage, je vais toujours avec la greffière pour la soutenir, je
21 vais où j'ai les points forts ou la capacité pour soutenir le
22 premier ministre et le Cabinet. C'est de cette façon que nous
23 travaillons. De façon hebdomadaire, on revoit ce que je devrais
24 faire, mon attention et mes efforts.

25 **MME JANICE CHARETTE:** Je veux rajouter quelque
26 chose, deux choses. Notre style de faire fonctionner notre
27 bureau c'est que si je suis absente, elle est là pour assumer
28 mon rôle. Ce n'est pas une interchangeabilité totale, mais quand

1 même, elle est -- ceci, par exemple, on prend des congés et
2 deuxièmement, on n'a pas dit que nous avons un certain nombre de
3 ministres dans notre portefeuille. Il y a le ministre des
4 Affaires intergouvernementales qui ---

5 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ministre LeBlanc?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, le leader en
7 Chambre, le ministre Holland, le lieutenant québécois, Monsieur
8 Rodriguez, le ministre de la préparation pour des urgences
9 civiles, Monsieur Blair.

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Et le sous-ministre
11 adjoint.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Et la vice-première
13 ministre, on fournit un soutien.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** En tant que conseillère
15 principale dans la fonction publique pour conseiller le premier
16 ministre, est-ce que vous pouvez exprimer les interactions entre
17 le Bureau du premier ministre et le Bureau du Conseil privé?
18 Quelles sont les lignes de communication?

19 **MME JANICE CHARETTE:** Madame Drouin a utilisé
20 le mot «organique» et c'est comme ça. Il y a un mouvement
21 d'information, un courant d'information entre mon bureau, le
22 Bureau du premier ministre et son équipe. Mais lorsqu'il s'agit
23 du premier ministre lui-même, c'est plus structuré. J'y reviens.
24 Il y a des conversations quotidiennes entre nos effectifs, nos
25 personnels, comment gérer des enjeux, comment résoudre des
26 problèmes, comment échanger l'information, une série de choses
27 qui vont arriver au courant de la journée.

28 En ce qui concerne les conseils à donner au

1 premier ministre, dans certains cas nous allons voir -- et vous
2 avez vu ça peut-être dans les documents qu'on a présentés à la
3 Commission, lorsqu'il s'agit d'un partage d'information, vous
4 allez voir un aide-mémoire qui a été préparé, par exemple, par
5 un secrétaire au Cabinet. Mais s'il s'agit des conseils, c'est
6 donné directement au premier ministre, mais ça passe par moi
7 parce que ça exige une décision et des fois, c'est Madame
8 Drouin, parfois. Mais si je suis absente, Madame Drouin pourrait
9 signer pour moi.

10 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, ai-je raison de
11 dire que tout conseil formel, officiel à donner au premier
12 ministre passe par vous deux?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. En plus, nous avons
14 un certain nombre de possibilités, on peut fournir des conseils
15 orals [sic] au premier ministre. On a une réunion avec le chef
16 de Cabinet du premier ministre, Katie Telford, et des fois on a
17 des séances -- ou si un ministre a certains items à soulever,
18 moi j'ai des points à soulever et même le Bureau du premier
19 ministre, si ça touche la question du jour, on fait ça en
20 réunion une fois par semaine.

21 Et toutes les deux semaines, tous les 15 jours,
22 la vice-première ministre joint notre réunion. Nous avons des
23 séances de breffage des fois avec le premier ministre dans son
24 bureau, par exemple, pendant la crise de COVID on avait des
25 spécialistes, par exemple, Theresa Tam participait et d'autres
26 personnes de la santé publique.

27 Et lorsqu'il s'agit d'une réunion du Cabinet où
28 le premier ministre lui-même va assister, nous avons une petite

1 séance d'information pour lui, qui va être là, qui va prendre la
2 parole et quels sont les enjeux pour lesquels il devrait fournir
3 un certain niveau d'arbitrage. Et on fait ça juste avant la
4 réunion du Cabinet. Et c'est pertinent pour le travail de la
5 Commission.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Nous allons
7 maintenant passer au début même, au premier jour du Convoi de la
8 liberté. Mais pour revenir à ce que vous avez dit sur les lignes
9 de communication et les séances de breffage, qu'est-ce qui se
10 passait à ce moment-là, de façon pratique? Est-ce que les choses
11 se passaient virtuellement? Est-ce qu'on travaillait directement
12 avec le premier ministre?

13 **MME JANICE CHARETTE:** C'était janvier, janvier
14 2022. Notre pays, tout comme d'autres pays au monde, faisait
15 face à la COVID, variant Omicron, on avait des hauts très, très
16 élevés, très marqués et la grande majorité de la fonction
17 publique travaillait à distance, mais il y avait des gens qui
18 devaient venir en personne pour obtenir des matériaux pour
19 travailler. Mais la consigne de la santé publique c'était de
20 travailler à distance.

21 Même chose, je dirais, pour le premier ministre,
22 son personnel politique et tout le monde. Je m'en souviens très
23 bien parce qu'on avait une réunion du Cabinet qui a eu lieu
24 pendant la semaine du 24 janvier et c'était probablement la
25 première réunion qui avait lieu depuis les élections en 2021 et
26 on pensait que ça serait en présentiel, mais en fin de compte,
27 c'était à distance. On a pu faire cela virtuellement dans la
28 semaine.

1 Il y avait toutes sortes de questions à discuter,
2 on faisait le suivi des situations d'urgence en Ukraine, par
3 exemple, pour essayer de se préparer à ce qui pourrait se passer
4 de ce côté-là et la retraite a duré deux ou trois jours et c'est
5 là qu'on a commencé à parler du fait qu'il pourrait y avoir des
6 manifestations, une série de manifestations à Ottawa ou autres.

7 Mais en date du 15 janvier, il y a eu un
8 changement dans les mesures sur la COVID qui a affecté les
9 conducteurs de camions, c'est-à-dire que s'ils n'étaient pas
10 vaccinés, ils étaient exempts jusque là, et là ils étaient
11 couverts par la nouvelle mesure en matière de sécurité
12 sanitaire.

13 Donc, on a fait le suivi de ces choses-là et on a
14 parlé également aux associations de camionnage. Bref, il y avait
15 une situation un peu tendue avec la COVID et les Canadiens en
16 avaient assez des restrictions et des limitations qui leur
17 étaient imposées, donc ça intervenait.

18 Et on se préparait au retour de la Chambre des
19 communes qui était encore dans la suite des vacances de Noël.
20 Mais le retour était prévu pour le 31 janvier. Et donc, il y
21 avait la fin de semaine du 28 où on commençait à se préparer et
22 faire le suivi des démonstrations ou protestations qui
23 risquaient d'arriver. Donc, c'est les premier contact et le tout
24 début.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** C'est très bien, je vous
26 remercie. Et ça m'amène à ma question suivante. Quand avez-vous
27 donné le premier breffage au premier ministre sur la situation?

28 **MME JANICE CHARETTE:** La première fois que

1 j'en ai parlé au premier ministre c'était le 31 janvier et je
2 crois que vous avez entendu d'autres collègues qui vous ont dit
3 qu'il y avait des gens du PCO, du Bureau du premier ministre
4 également qui s'étaient réunis le jeudi précédent.

5 Le dimanche, c'est-à-dire le 30, il y a eu un
6 breffage oral du premier ministre, y compris le personnel du
7 Bureau du premier ministre pour faire le point de la situation.
8 Là c'était le dimanche et il y avait une situation à Ottawa, les
9 manifestants étaient là et la Chambre devait revenir le
10 lendemain et par conséquent, le Parlement devait pouvoir
11 fonctionner, les gens devaient avoir accès et il y avait toutes
12 sortes de camions ou de véhicules qui étaient stationnés.

13 Et donc, il s'agissait de définir les
14 instructions pour les fonctionnaires responsables. Il pouvait y
15 avoir des édifices à fermer ou ainsi de suite. Donc, ç'a été le
16 premier rapport de situation au premier ministre pour lui
17 indiquer ce qui se passait. On lui a dit qu'il y avait eu des
18 breffages des ministres et que également, au niveau des sous-
19 ministres dans toutes les agences et ministères du gouvernement.

20 Donc, il n'y a pas eu de décision de prise à ce
21 moment-là, mais on a parlé des connexions, quels étaient les
22 services qui étaient impliqués en matière de sécurité, de
23 respect de l'ordre, donc pour que le Parlement, qui était notre
24 centre de la démocratie, puisse fonctionner correctement dès le
25 lendemain.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Nous avons passé
27 beaucoup de temps à discuter de ce qui s'est passé. Ce matin et
28 hier nous avons entendu nombre de sous-ministres, nous avons

1 passé pas mal de temps à voir ce qui s'est passé dès le début du
2 convoi. Cet après-midi nous allons nous concentrer sur ce qui
3 s'est passé, je dirais à partir du début février. Alors, je vais
4 vous situer la situation.

5 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, quand vous avez
6 parlé des autres collègues, il y avait les collègues du
7 ministère des Finances que j'ai entendus. Donc, une autre
8 préoccupation, alors que nous commençons nos travaux à la fin
9 janvier, c'est qu'on arrivait et il fallait se préparer pour le
10 budget 2022. Le premier ministre, le vice-premier ministre et un
11 certain nombre de ministres et notre équipe, les équipes
12 politiques et les équipes spécialisées se penchaient sur la
13 stratégie économique du pays.

14 On avait pensé avoir dépassé le sommet de la
15 COVID, mais ce n'était pas le cas et ça empirait encore. Et ça,
16 c'était un facteur de contexte qui intervenait et dont nous
17 avons discuté.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Nous aurons l'occasion
19 d'en reparler. Oui, effectivement, pour paraphraser, c'est le
20 genre de preuve que nous avons entendue déjà dans les
21 témoignages qui ont eu lieu ici. Le convoi est arrivé, ils se
22 sont installés, le gouvernement fédéral se réunissait pour
23 essayer de comprendre ce qui se passait. Et il y avait des DMOCs
24 qui ont eu lieu.

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est ça, ç'a
26 commencé le 9.

27 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne pense pas avoir
28 participé à tous les DMOCs. Dans certains cas j'y suis allée,

1 mais je ne vous donnerai pas tous les noms parce qu'il y en a
2 beaucoup, mais je n'ai pas assisté à toutes les réunions. J'ai
3 été breffée par les gens de la sécurité et du renseignement qui
4 m'ont indiqué où on en était, mais j'étais pas nécessairement
5 impliquée directement. Et le DMOC a eu lieu la veille.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, bien, toutes les
7 routes se rejoignent ici et il y a eu trois réunions de comités,
8 le 3, le 6, le 8 et à la fin de la journée en 8, il a été décidé
9 qu'il est temps pour le gouvernement fédéral de considérer une
10 intervention plus musclée dans la situation?

11 **MME JANICE CHARETTE:** J'étais à la réunion du
12 comité sur la sûreté et sécurité, c'était le dimanche, le 6,
13 c'est une des réunions dont vous venez de parler.

14 Et donc, j'essayais de savoir exactement quelle
15 était la situation auprès de mes collègues et pour voir comment
16 les choses évoluaient. Et j'ai participé à une réunion du comité
17 du Cabinet du Conseil des ministres également qui a porté là-
18 dessus.

19 Et en fait, la situation empirait et les
20 inquiétudes également. Et donc, c'est la raison pour laquelle
21 j'ai essayé de me rapprocher de mes collègues pour essayer
22 d'avoir le maximum de renseignements possibles. Et donc, il y a
23 eu un certain nombre de réunions, je peux rentrer dans le détail
24 si vous voulez.

25 Il fallait fournir des avis ou des conseils au
26 premier ministre pour qu'il sache exactement ce qui est attendu
27 de lui.

28 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, là nous en sommes

1 toujours au 8. Nous allons regarder le document 8073. C'est un
2 document que vous n'avez peut-être pas vu antérieurement, je
3 vais vous le présenter. Il s'agit de Mike Duheme, sous-ministre
4 adjoint. Et si on passe à la page 41, ce sont des notes donc,
5 prises à la main.

6 Vous voyez les notations. Ce sont les notes
7 prises pour le 8 ou le 9, c'est difficile à voir. 8 h 00, «appel
8 avec le greffier.» Ensuite, «la réunion des employés sécurité
9 publique, organisation pont Ambassador, PPO, SPO, évolution des
10 travaux», mais il faut ensuite voir ce que ça signifie.

11 Autrement dit, à l'époque vous aviez des
12 conversations avec un certain nombre de personnes au sein du
13 gouvernement fédéral. Alors, est-ce que vous vous souvenez des
14 situations que nous venons d'évoquer ici?

15 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne sais pas si
16 Michelle [sic] était à la DMOC elle-même. Je ne parlais pas
17 forcément à tous les collègues qui étaient actifs dans le
18 domaine de la sécurité et du renseignement. Ça c'était la
19 réunion du 9 pour moi.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, peut-être que la
21 date c'est le 9.

22 **MME JANICE CHARETTE:** En tous cas, j'étais à
23 une réunion à 8 h 00 le 9 et c'était une réunion DMOC. La
24 commissaire de la GRC était là, mais ou bien était remplacée par
25 son adjoint.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, ce sont des notes
27 prises à la DMOC.

28 **MME JANICE CHARETTE:** En fait, c'était dans le

1 contexte de plusieurs réunions et d'après ce que vous avez lu,
2 il y avait des gens de la sécurité publique, mais il y en avait
3 d'autres également.

4 Parlons donc de l'objet de cette réunion. Ayant
5 entendu la réunion SSE du 8 et il y a eu également un débat à la
6 Chambre des communes le 7 février, si je ne m'abuse, sur la
7 situation du convoi. Donc, au niveau du Parlement il y a eu un
8 débat et par conséquent, il y avait une inquiétude qui
9 grandissait et plusieurs comités s'y intéressaient également.

10 Je suis allée à la DMOC le 9 au matin, à 9 h 00,
11 et là j'y étais pour m'assurer que j'étais bien informée de la
12 part des sous-ministres et des agences qui avaient des
13 responsabilités à cet égard et qui rencontraient les
14 spécialistes de la sécurité et du renseignement et je voulais
15 leur donner des directives parce qu'à mon avis, la situation
16 était très sérieuse et que nous nous posions un certain nombre
17 de questions, y compris au niveau des ministres, à savoir,
18 «Comment cela va-t-il évoluer et que peut-on y faire?»

19 Et mon commentaire à la réunion, je crois que
20 c'était à la DMOC, en particulier à la première réunion le
21 matin, mon objectif, mon intention était de dire à mes collègues
22 sous-ministres, «il faut nous assurer que nous considérons tous
23 les éléments, tous les tenants et les aboutissants, toutes les
24 ressources dont on dispose pour utiliser les pleins pouvoirs du
25 gouvernement fédéral et ses ressources pour aider ceux qui sont
26 en première ligne pour gérer la situation.»

27 Je ne suis pas une experte dans ces domaines,
28 mais je me rendais compte qu'il fallait avoir tout le monde sur

1 le pont, comme on dit. J'étais prête à dire, tout le monde sur
2 le pont, regardons tous les tenants et les aboutissants,
3 regardons tout ce que nous avons à notre disposition et ce que
4 ça signifie. Comment les forces de l'ordre peuvent-elles
5 intervenir, quelles sont les structures, qui est responsable de
6 quoi? Si ça dépasse la capacité d'un service donné, par exemple,
7 le service local de police ou la GRC au niveau de ses capacités
8 à Coutts, qu'est-ce qui se passe à partir de là, qu'est-ce que
9 ça devient, comment réagit-on, etc. où sont les juridictions,
10 quelles sont les responsabilités?

11 Voilà donc les directives que je pouvais donner,
12 il s'agissait de dire, il faut faire la job, il faut continuer,
13 il faut œuvrer, faire quelque chose et tirer partie de toute
14 l'information que l'on peut collecter. Autrement dit, là il
15 s'agissait de savoir ce qu'on pouvait faire.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, Monsieur Duheme
17 l'a dit aussi, vous parlez de façon générale, de l'intervention
18 éventuelle du fédéral et est-ce que ça pourrait donner.

19 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne pense pas que
20 j'avais conclu déjà qu'il fallait intervenir immédiatement, mais
21 il fallait voir l'éventail qui était à notre disposition, des
22 réponses que l'on pourrait apporter. Mais l'environnement public
23 à ce moment-là, tout ça, ça se produisait à Ottawa,
24 essentiellement sur la rue Wellington et de là, on voit le
25 parlement et du parlement, on voit Wellington.

26 Donc, les gens se demandaient ce qu'on faisait et
27 en sortant de la réunion le 8, on voulait savoir ce qu'on allait
28 faire. Et donc, c'était mes directives, «essayons d'analyser

1 tout ça et de déterminer ce qu'on peut faire.»

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, ce matin on a vu
3 une liste des discussions qui ont été tenues dans les deux
4 semaines du début, les stratégies, les options. Donc, ce qui a
5 amené un résultat le 9 et le 10, en fait. Et au niveau des
6 conclusions, vous avez considéré utile de dire au premier
7 ministre ce qu'on pensait devoir faire?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. Là, plus tard dans
9 la journée, vous allez entendre le premier ministre et ses
10 ministres la semaine prochaine, mais en plus de la fonction
11 publique, de ce qui se faisait à ces réunion du conseil des
12 ministres, le premier ministre parlait aussi à ses ministres, un
13 à la fois ou en petits groupes, des conversations quelques fois
14 assez officielles, des fois moins officielles à sa propre
15 équipe.

16 Il a parlé à des maires, à d'autres intervenants
17 et dans la journée, durant le 9, il a parlé à ses ministres et
18 moi, il y avait plusieurs interactions auxquelles j'ai
19 participé, j'étais là. Il y a eu des conversations avec le
20 ministre de la Sécurité publique Mendicino et le ministre chargé
21 de la gestion, Monsieur Blair en tous cas.

22 Donc, on voyait qu'on commençait à s'orienter
23 vers une préparation qui serait nécessaire pour pouvoir agir à
24 un moment donné. Donc, entre 9 et 10 heures, petit à petit, je
25 suis arrivée à la conclusion que c'était probablement le moment
26 pour le premier ministre de réunir son groupe de décision. Donc,
27 je lui ai conseillé, j'en ai parlé avec lui et il a décidé de
28 convoquer cette réunion.

1 C'était encore à distance, mais compte tenu des
2 enjeux qui étaient en cours, j'ai pensé qu'il serait utile
3 d'avoir réunion en personne, ce qui s'est fait à l'extérieur.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, pouvez-vous nous
5 rappeler la chronologie, ce qui s'est passé le 9, du 9 au 10?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Bien, je peux essayer.
7 Je faisais partie d'une réunion de sous-ministres le matin. J'ai
8 eu plusieurs conversations individuellement ou avec des petits
9 groupes, par exemple, du Conseil privé, des sous-ministres et
10 des hauts fonctionnaires pendant la journée. J'ai parlé
11 probablement avec le Bureau du premier ministre et il y a eu une
12 réunion avec les ministres Mendicino et Blair ainsi que les
13 membres du Bureau du premier ministre et le personnel. Je ne
14 sais pas s'il y avait d'autres hauts fonctionnaires en dehors du
15 Bureau du premier ministre.

16 Il y a eu une deuxième réunion le 9 et quand je
17 suis arrivée pour le travail le 10, une des premières choses que
18 j'avais était un courriel de Ms. Bogden donc, qui faisait le
19 point de la situation. Et en fait, j'avais tous les éléments du
20 travail que j'avais préparé le 9 et au début de la journée
21 du 10.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, le premier
23 ministre a accepté vos conseils. Pouvez-vous nous décrire cette
24 première réunion de l'IRG?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Peut-être la greffière
26 peut en parler aussi, le premier ministre a reçu un appel, soit
27 le 9 ou le 10.

28 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne me souviens plus

1 si c'était le 9 ou le 10.

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Mais pour revenir -- on
3 va vérifier, mais pour revenir sur cette conversation, la
4 greffière a parlé du fait qu'il y avait beaucoup d'images qui
5 démontraient le parlement, mais c'était également des portes
6 d'entrée qu'on voyait, les ponts internationaux également et les
7 vaccins. Et le gouvernement faisait partie de la situation, mais
8 sur le terrain, la GRC ne détenait pas la compétence, la
9 juridiction dans la rue Wellington.

10 Et c'était nous les responsables, si vous voulez,
11 publiquement, mais on n'avait pas la juridiction, la compétence
12 de changer cela et on se demandait qu'est-ce qu'on pouvait
13 faire. On soutenait les provinces, les municipalités et c'était
14 ce genre de questions qu'on se posait.

15 **MME JANICE CHARETTE:** On savait qu'il y a eu
16 beaucoup de conversations entre nos collègues, parmi nos
17 collègues dans les autres ministères, les services frontaliers,
18 la GRC et également avec leurs homologues locaux et municipaux
19 et également avec les représentants de la Ville d'Ottawa. On se
20 demandait qu'est-ce qu'on pouvait faire pour rassembler tout
21 cela.

22 Et c'était le troisième weekend, la troisième fin
23 de semaine et on sentait que la situation avait une escalation
24 [sic].

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** C'est juste. On a, cette
26 semaine, beaucoup entendu des témoignages à cet effet. Il y a eu
27 des conversations à tous les paliers du gouvernement qui se
28 demandaient la même chose, ce genre de chose.

1 Et ça nous mène donc à la réunion du GRI du
2 10 février. Est-ce que c'est le plan A ou le plan B qu'on va
3 suivre. Et ça s'est changé en pistes, donc la piste 1 et la
4 piste 2 lors de cette réunion du 10 février du GRI. Vous avez la
5 réunion du 12 février également. À un moment donné, on va vous
6 démontrer les procès-verbaux.

7 **MME JANICE CHARETTE:** Est-ce qu'on peut vous
8 dire ce que c'est? Le groupe de réaction aux incidents c'est un
9 groupe du Cabinet. Normalement, c'est présidé par le premier
10 ministre, ça comprend les ministres qui sont nécessaires pour
11 réagir à une crise civile, à une urgence qui se produit à
12 l'intérieur du Canada ou même à l'extérieur.

13 Et vous avez entendu de la part de Monsieur
14 Hutchinson ce matin, il a parlé des feux en Alberta et le comité
15 était également saisi de cette question, l'invasion illégale de
16 l'Ukraine par la Russie. Donc, ça peut être une crise canadienne
17 ou bien une crise internationale.

18 Mais en même temps, c'est un peu différent. Le
19 Cabinet c'est la structure de prise de décision, c'est-à-dire
20 les comités du Cabinet prennent des décisions qui seront
21 ratifiées ultimement par le Cabinet même. Il y a des décisions
22 qui sont prises, mais qui sont étudiées en détail avant que le
23 Cabinet en soit saisi. Mais ce comité est différent parce qu'il
24 s'agit de la gestion d'une crise et le premier ministre préside
25 et c'est lui qui a les pouvoirs de décision.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ça nous aide. Quelles
27 sont les décisions qui seront prises par le GRI?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, par exemple, on

1 peut demander à un ministre de faire un appel téléphonique ou
2 bien d'aller quelque part en visite ou bien de s'assurer que ses
3 ressources ont bien et bel allouées pour répondre à une
4 situation. Je ne sais plus s'il y a une autorisation
5 réglementaire qui doit être lancée, mais je sais que ça porte
6 sur les ressources et les pouvoirs qui pourraient être libérés,
7 si vous voulez, pour aider.

8 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Mais ce groupe ne
9 détient pas le pouvoir d'invoquer la *Loi sur les mesures*
10 *d'urgence*?

11 **MME JANICE CHARETTE:** C'est uniquement le
12 premier ministre et le Cabinet, avec l'approbation de la
13 gouverneure générale. Donc, il s'agit d'un décret.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Je voulais clarifier
15 cela plutôt. SSM.SSE.0000002184. Pouvez-vous, Monsieur le
16 greffier, afficher ce document?

17 **MME JANICE CHARETTE:** Ça me rappelle quelle
18 était votre question. Qu'est-ce que nous avons fait à cette
19 réunion du GRI.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Nous allons commencer
21 avec notre système de *track*. Oui, voilà, on peut commencer à
22 dépister cela. Mesdames, est-ce que je peux vous demander
23 qu'est-ce qui se passe avec la piste 1 et la piste 2?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Je vais commencer et
25 vous pourrez en rajouter.

26 Cette piste 1/piste 2 remonte aux conclusions du
27 10 février, de la réunion du GRI où le premier ministre a
28 entendu des présentations sur les menaces, les évaluations des

1 menaces. Et on parlait de ce qui se passait et ce qui devrait
2 être fait.

3 Remontons à cette réunion du 10. Il y avait deux
4 pistes, deux voies de travail. Piste 1 c'était tout ce qui
5 pouvait être fait d'après la réglementation et les lois
6 existantes, c'est-à-dire des pouvoirs qui existent déjà.

7 Piste 2, est-ce qu'il y aura un besoin d'obtenir
8 de nouveaux instruments, de nouvelles autorités? C'est ce qu'on
9 aurait probablement déposé comme document d'appui pour démontrer
10 le travail qui a été fait depuis la réunion du 10. Donc, on
11 passe point par point, on fait une description, qui en était le
12 responsable, est-ce qu'il y avait des documents? Et si vous
13 regardez le numéro 3, vous allez voir qu'il y avait des
14 documents d'appui et on pouvait donc être bien placés pour
15 démontrer au premier ministre que le travail était en voie.

16 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est parfait. Il y a
17 une chose que j'aimerais ajouter, on en a parlé peut-être ce
18 matin. Ces options, ces suggestions, ces aires de travail
19 étaient à des niveaux différents et certains étaient à une étape
20 préliminaire. Par exemple, le blocage des tours cellulaires, des
21 tours de transmission pour les cellulaires. Mais on n'a pas
22 l'analyse pour chaque point.

23 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** On ne pouvait pas
24 déterminer l'étape de l'analyse, d'après ce document?

25 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. C'est tout à fait
26 différent, vous avez un tableau là qui est plus précis. Mais par
27 exemple, il y en avait d'autres qui étaient plus complexes et
28 plus difficiles.

1 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le greffier,
2 nous avons les remorqueurs. On a beaucoup entendu sur les
3 remorqueurs. Nous avons touché à cela avec le témoin Thomas.

4 «On veut pouvoir combler la lacune en
5 ce qui concerne le renseignement.»

6 En ce qui concerne les médias sociaux, le
7 gouvernement fédéral avait de la difficulté à obtenir
8 l'information nécessaire qui pourrait aider le gouvernement.
9 Est-ce que vous avez vu cela vous aussi?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Le contexte, le cadre
11 est très important. C'était le 12 février, on avait une
12 situation qui changeait rapidement et on avait beaucoup
13 d'informations. On avait des moyens d'obtenir des informations
14 et du renseignement également, étant donné nos agences. Par
15 exemple, le centre intégré d'évaluation des menaces, qui fait
16 partie du RCRS.

17 Mais nous avons constaté avec le temps qu'on
18 n'avait pas les moyens nécessaires pour partager tout, toutes
19 les informations. Alors, on savait que les corps policiers
20 étaient en train de recueillir beaucoup d'informations. Mais le
21 terrorisme, c'était des agences particuliers [sic] qui
22 s'occupaient de cela.

23 Mais avec les sources ouvertes il y avait des
24 choses qui se passaient dans l'espace en ligne et dans les
25 médias qui manquaient. Il y avait des manquements là, on n'avait
26 pas moyen d'observer ce qui se passait.

27 Je dirais que du point de vue de la fonction
28 publique, on n'est pas aussi compétents peut-être, je fais une

1 grande généralisation ici, on manque des compétences, on est
2 peut-être moins habitués en ce qui concerne l'utilisation des
3 sociaux médias [sic] par rapport aux adolescents. Nous ne
4 faisons pas beaucoup de ce genre de surveillance.

5 Même avant les convois, même pendant les
6 élections et après, Madame Telford et d'autres, j'ai entendu
7 parler des choses qu'ils voyaient sur les médias sociaux que moi
8 je ne suivais pas, quoi. Et c'est une chose intéressante en ce
9 qui concerne ces groupes de réaction aux incidents.

10 Les fonctionnaires hautement -- les cadres
11 hautement placés sont là, ils sont là, ils ne participent pas à
12 la conversation, sauf si on demande leur participation, et on se
13 demandait qu'est-ce qu'on peut faire. Et c'est la raison pour
14 laquelle vous voyez ça dans notre dépisteur. Il y avait des
15 choses qui arrivaient dans l'environnement des médias sociaux et
16 des sources ouvertes qu'on ne pouvait pas saisir. Et vous allez
17 voir qu'on a essayé de le faire un peu plus tard.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ça nous aide. Et est-ce
19 qu'on peut maintenant, Monsieur le greffier, on peut enlever la
20 piste numéro 1. Passons à la piste numéro 2. Vous voyez là:

21 «Évaluer l'utilité d'autres outils qui
22 ne nécessiteraient pas l'invocation de
23 la *Loi sur les mesures d'urgence*.»

24 Donc, est-ce que j'ai raison de dire que vous
25 aviez d'autres choix, autres que l'invocation de la Loi?

26 **MME JANICE CHARRETTE:** Oui, on regardait des
27 autorités, des autorisations dans d'autres lois qui auraient pu
28 être utilisées. Par exemple, dans le domaine financier, vous

1 avez entendu parler de cela hier. Et est-ce qu'il y avait
2 d'autres étapes qu'on aurait pu prendre en ce qui concerne les
3 lois? Oui, mais il ne s'agit pas tellement d'inventer les lois
4 ou la législation, il faut -- c'était des lacunes qui était la
5 difficulté.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** C'était les lacunes le
7 problème?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Et en plus, il y avait
10 autre chose, on regardait quelle était la définition des
11 corridors commerciaux. Est-ce qu'il y a des pouvoirs qui
12 existent dans d'autres lois qui pourraient nous venir en aide?
13 C'était ce genre de choses qu'on regardait de très près.

14 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et vous avez trouvé
15 qu'il n'y avait rien qui existait en ce qui concerne la
16 définition d'un corridor commercial?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

18 **MME JANICE CHARETTE:** À Windsor c'était assez
19 difficile parce qu'il y avait le bazar qui était là, des routes
20 qui donnaient sur le pont même, est-ce qu'il y a moyen d'obtenir
21 la juridiction sur cela? Est-ce que ça peut devenir notre
22 compétence? Ce n'était pas uniquement le blocus même, ce n'était
23 pas uniquement le pont, il y avait dix kilomètres de camions qui
24 attendaient et le pont Ambassador est vraiment important.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. J'essaie de
26 nous mener au prochain sujet sans entrer trop en détail. À la
27 fin -- enlevez ce document maintenant, s'il-vous-plaît.

28 La réunion, donc, du 12 février, ça nous mène

1 presque au 13 février. Pouvez-vous -- C'était une journée très
2 chargée, il y avait des réunions DMOC à plusieurs reprises, une
3 réunion du Cabinet. Pouvez-vous décrire chronologiquement ce
4 jour-là?

5 La *Loi sur les mesures d'urgence* paraît
6 soudainement sur votre document de dépistage et je pense, si je
7 comprends bien, que le gouvernement songeait à la possibilité
8 depuis le début même de la pandémie de la COVID?

9 **MME JANICE CHARETTE:** Nous allons faire ça
10 ensemble parce que Madame Drouin était là en mars 2020 et je n'y
11 étais pas et je vais reprendre en février 2022.

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Je reviens en 2020 avec
13 la COVID. Nous avons parlé à ce moment-là de la possibilité
14 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* aux fins de la santé
15 et de l'ordre public et bien sûr pour la santé et c'était à un
16 moment là qu'on a eu une meilleure compréhension de la Loi qui
17 n'a jamais été utilisée.

18 Donc, nous avons étudié comment il fallait
19 collaborer, quels étaient les comités, les ministères impliqués,
20 etc., les consultations qui étaient nécessaires, toutes les
21 étapes nécessaires pour pouvoir faire fonctionner la chose. Et
22 là, ce faisant, on a gagné un peu plus d'agilité avec la Loi.

23 Mais à mon avis, la première fois où on a
24 commencé à réfléchir à ça c'est après le DMOC du 9 février où en
25 groupe on avait dit, «il faut regarder toutes les options
26 disponibles.» Et c'est là qu'on a commencé à se demander quels
27 genres d'outils on pourrait obtenir avec une loi sur l'état
28 d'urgence, en invoquant cette loi.

1 Donc, pour moi, c'est vraiment le 9 février qu'on
2 a commencé à rentrer dans le détail et à se poser la question de
3 savoir si l'option existait.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on est rendus au
5 9 février. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce qui vient
6 d'être dit?

7 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. J'ai passé la
8 parole à Madame Drouin lorsqu'on parlait, par exemple, de la
9 question de la santé, mais le 9 février on se posait la question
10 de savoir ce qu'on pourrait faire et il y avait le potentiel de
11 l'état d'urgence et ça remontait déjà à un certain temps. Et il
12 s'agissait de considérer les diverses options et l'état
13 d'urgence en faisait partie. Donc, il fallait avoir un groupe
14 spécialisé pour étudier ça.

15 Et là, petit à petit, les délibérations ont
16 conduit à ça comme étant une solution potentielle. Donc, il
17 fallait mettre au point un groupe de réponse pour étudier les
18 tenants et les aboutissants.

19 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc là, pouvez-vous
20 nous donner le détail du 13 février?

21 **MME JANICE CHARETTE:** La chronologie du 13,
22 attendez, il y a eu beaucoup de choses. C'était la fin de la
23 troisième fin de semaine. On a entendu le témoignage de
24 plusieurs collègues sur ce qui se passait au niveau des
25 manifestations et on faisait le suivi, par exemple, de ce qui se
26 passait à Windsor. On a fait le suivi d'Ottawa, bien sûr, sur
27 nos écrans de télévision.

28 Là j'essaie de me concentrer sur la question, je

1 ne me souviens pas d'avoir participé à un DMOC ce jour-là. Je
2 cherchais tout simplement à me préparer pour la réunion IRG.
3 Donc, il y avait une montée en grade, en quelque sorte, parce
4 qu'à la fin de la troisième fin de semaine, l'IRG était prévu
5 pour l'après-midi, donc on commençait à se préparer pour tout
6 ça.

7 Et on était à la fin de la troisième fin de
8 semaine, mais on peut considérer qu'il y avait toujours cette
9 manifestation qui devenait de plus en plus illégale, c'était
10 donc désormais une manifestation illégale.

11 Et pour ce qui est de Windsor, on a déterminé la
12 taille de l'effort qui serait nécessaire pour contrôler la
13 situation, y compris pour atténuer les choses et rouvrir le port
14 d'entrée, mais on ne savait pas vraiment combien de temps il
15 faudrait.

16 Donc, il y avait toutes sortes de séries de
17 circonstances au niveau des ports d'entrée et la situation
18 évoluait vers le haut, vers le bas et il y avait toutes sortes
19 de réponses et de réactions.

20 Et il y a eu une réunion dans l'après-midi du
21 13 février et la conversation qu'on avait eue à l'interne, en
22 fait, l'agenda que je proposais pour l'IRG était légèrement
23 différent de ce qu'on avait prévu. On avait changé les
24 priorités, ce n'était pas d'abord l'état des lieux, en quelque
25 sorte.

26 Le premier ministre et les ministres s'étaient
27 réunis à plusieurs reprises et ils étaient au courant. Nous
28 étions à la fin de la troisième fin de semaine et les

1 conclusions étaient que la situation était complexe et volatile
2 et quelles étaient les solutions qui étaient à notre portée, qui
3 étaient disponibles.

4 Et après une longue série de délibérations, la
5 question était posée, «est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau
6 à ajouter?» Donc, un petit peu un ordre du jour à l'envers, si
7 vous voulez. Et la conclusion qui est ressortie du groupe de
8 réponse c'est que le premier ministre allait réunir le conseil
9 des ministres le soir du 13 février et on pouvait fonctionner
10 avec la vidéo pour réunir le conseil des ministres sur une
11 réponse globale, y compris la possibilité d'invoquer la *Loi sur*
12 *l'état d'urgence*.

13 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, le résultat de
14 cette réunion a été de considérer les diverses options, y
15 compris l'option *Loi sur l'état d'urgence*. Et ce soir-là, c'est
16 là qu'il y a eu un conseil des ministres.

17 Il y a plusieurs questions qu'on aimerait vous
18 poser sur l'information dont disposait le conseil des ministres
19 à la fin de la journée. Il y a un certain nombre de questions
20 spécifiques et il y a un certain nombre de choses qui ont été
21 évoquées dans cette période de deux semaines et on voudrait
22 savoir ce que ça devenait.

23 Nous allons voir le document 0001466. Donc, pour
24 situer les choses, il s'agit du plan d'intervention et de
25 maintien de l'ordre pour Ottawa. Essayer donc de résoudre la
26 situation telle qu'elle existait à Ottawa, c'est-à-dire depuis
27 l'arrivée du convoi jusqu'à la date qui est la nôtre maintenant,
28 c'est-à-dire le 13 février.

1 Alors, si vous voulez bien descendre dans le
2 texte. La page 2 est ce qu'on cherche. Nous y voilà. C'est la
3 commissaire Lucki, c'est les notes qui datent du 14. Mais la
4 réunion entre la commissaire Lucki, Monsieur Carrique. Là on dit
5 que:

6 «Le premier ministre sera tenu au
7 courant de tout ce qui concerne la *Loi*
8 *sur les mesures d'urgence.*»

9 Là c'est une réunion avec commissaire Carrique et
10 la commissaire Lucki. C'est un document, je pense, de la police
11 d'Ottawa.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Et là il y a le
13 commissaire de la police de l'Ontario et le commissaire pour
14 Ottawa.

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, là on parle de la
16 *Loi sur l'état d'urgence* et ce que ça concerne et ce que ça
17 inclut. Donc, après cela, est-ce que le Cabinet et le premier
18 ministre ont été avertis ou informés du plan qui se profilait
19 pour Ottawa?

20 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne sais pas jusqu'à
21 quel point les notes sont exactes. Mais il y a une des choses
22 que je vois là, ça n'est pas exact parce qu'à 10 h 00 le 14 il
23 n'y avait toujours pas de décision sur la *Loi de l'état*
24 *d'urgence* et son adoption éventuelle.

25 Donc, ce qui a été ajouté lors de ces réunions
26 c'est un apport aux délibérations et j'essaie de répondre à
27 votre question. Il faut faire la différence maintenant comment
28 les IRG peuvent fonctionner pour le conseil des ministres ou

1 bien une réunion où tout le monde est autour de la table et
2 cherche à contribuer d'une façon ou une autre avec effectivement
3 aussi le premier ministre ou vice-premier.

4 Donc, c'est la possibilité pour les hauts
5 fonctionnaires, y compris, par exemple, la GRC. Alors que les
6 réunions du conseil des ministres sont plus officielles, plus
7 structurées, les ministres parlent et les hauts fonctionnaires
8 ne parlent que si on leur demande de dire un mot.

9 Donc, il y a plusieurs choses qui interviennent.
10 La commissaire Lucki a participé à l'IRG, mais elle n'a pas
11 participé au conseil des ministres et moi-même, j'étais
12 participante pour l'IRG et secrétaire pour la réunion du
13 conseil.

14 Donc, le 13 on avait entendu différentes versions
15 de l'évolution d'un plan pour la situation à Ottawa. Au niveau,
16 si vous voulez, on rentrait pas dans le détail tactique, il y
17 avait toute la planification aussi possible à Coutts, à Emerson,
18 à Windsor. Et donc, on entendait parler de l'évolution du plan
19 pour Ottawa. Il y avait les conversations pour mettre en place
20 un centre de commandement intégré pour que la police d'Ottawa, la
21 police de l'Ontario et la GRC, etc., puissent travailler la main
22 dans la main.

23 Mais on a souvent entendu parler d'un plan qu'on
24 n'avait pas vu à la troisième semaine, à savoir est-ce qu'il
25 arrivait quelque chose, est-ce qu'il y avait quelque chose de
26 nouveau pour ce plan. Il y avait eu plusieurs conversations sur
27 ce qu'il fallait à Ottawa, appelons ça le plan d'Ottawa.

28 Le commissaire n'a pas parlé en détail des

1 opérations prévues, mais on a discuté du fait que les forces de
2 police travaillaient ensemble pour résoudre la situation à
3 Ottawa, comme on pourrait s'y attendre. Donc, voilà la situation
4 à Ottawa, il faut que les forces de l'ordre se décident et
5 fassent quelque chose et y travaillent ensemble.

6 Alors, ce qui s'est passé c'est que nous avons eu
7 un breffage de renseignements sur ce qu'on connaissait et qui
8 pouvait intéresser les gens de la GRC, bref, les différents
9 organismes et le responsable de la sécurité interne a donné son
10 résumé.

11 Et il y a également, en tant que ministre, des
12 gens qui doivent être breffés avant d'aller en réunion du
13 conseil des ministres et là, ça veut dire qu'il fallait informer
14 le ministre Mendicino dans la mesure où il y avait des éléments
15 pertinents pour lui. Mais il n'y a pas eu de conversations
16 détaillées au niveau IRG, mais il y avait eu plusieurs
17 conversations qui amenaient à cette étape.

18 Et puis une réunion du Cabinet avec les
19 responsables de la sécurité, qui avaient été la pratique, d'une
20 façon générale pour d'autres questions lorsque le conseil des
21 ministres était affecté, par exemple, la situation en Ukraine,
22 NSIA. Donc, lorsqu'il s'agissait de discuter de toute
23 l'information correspondante.

24 Et la dernière chose que j'ajouterais c'est que
25 la commissaire Lucki, je reconnais que c'est la personne qui
26 était responsable de la GRC et il est possible qu'elle dispose
27 d'informations qu'elle ne voudrait pas fournir à un groupe
28 important, le nombre de personnes, disons des renseignements

1 sensibles. Et il faut qu'elle sache que s'il y a quelque chose
2 qu'elle peut me confier, que ma porte reste grande ouverte et
3 que je suis prête à lui faciliter le transfert de l'information,
4 si nécessaire.

5 Je ne connais pas de situation qui se soit
6 produite où la responsable de la GRC m'aurait consultée et je
7 n'aurais rien fait. Donc, c'était un facteur à un moment dans la
8 conversation qui est intervenue.

9 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et alors, pour résumer
10 les choses, il s'agissait de faire le point à Ottawa. Là on est
11 le 13 février et il y a un plan qui est en cours d'élaboration,
12 mais on n'est pas certains qu'il soit complet?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Bien, complet c'est
14 beaucoup dire, mais il y avait eu évolution du plan et de sa
15 mise en œuvre avec l'aide de la GRC et le service de police
16 d'Ottawa, mais je ne me souviens plus du contexte légal de
17 comment ce plan fonctionnerait.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Pas de détail sur
19 l'intention ou même sur l'objectif visé par ce plan? La deuxième
20 question que je poserais, c'est le document 000042.

21 Pour situer les choses, il s'agit d'un courriel
22 de la commissaire Lucki aux gens de la sécurité. Donc, c'est à
23 7 h 47, disons 8 h 00, le soir du 30. Et si on descend, là on
24 parle des mesures d'urgence et si on descend plus bas dans le
25 courriel ---

26 **MME JANICE CHARETTE:** Attendez un instant.

27 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui. Et on s'approche de
28 la fin, voilà. Ceci étant dit:

1 «Je suis de l'opinion que nous n'avons
2 pas épuisé tous les outils et qu'ils
3 sont déjà à notre disposition dans la
4 législation existante.»

5 «Des accusations pourraient être
6 portées en vertu du *Code criminel*...»

7 Etc., et d'autres textes. Par exemple, les
8 mesures d'urgence de l'Ontario, etc.

9 Donc y a-t-il là quelque chose qui a été soulevé
10 auprès du conseil des ministres de cette soirée?

11 **MME JANICE CHARETTE:** Et donc, je crois que
12 dans la conversation sur ce sujet, y compris la possibilité
13 d'invoquer l'état d'urgence, le conseil des ministres a été
14 averti qu'il y avait des outils et des pouvoirs qui n'avaient
15 pas encore été utilisés, y compris pour la GRC.

16 Donc, c'était une fin de semaine, la GRC, la PPO
17 ont dû intervenir, il y avait la situation à Windsor, la
18 situation à Ottawa, il y avait Coutts. Bref, il y avait du
19 travail un peu partout, donc et les conditions qui évoluaient
20 très vite.

21 Donc, notre police a dit, «il y a des pouvoirs
22 qui n'ont pas été utilisés.» Bon, par exemple, prenez la rue
23 Wellington, on a interdit de stationner sur la rue Wellington,
24 il y a des pouvoirs municipaux, il y a le *Code criminel*, comme
25 on l'indique là. Bref, on peut espérer que la police va
26 considérer tous les outils à sa disposition pour régler la
27 situation.

28 Je peux vous dire que si ma mémoire sert, oui, il

1 y avait des autorités, il y avait la piste numéro 1 qui n'a pas
2 été entièrement utilisée ou déployée, mais ça n'allait pas
3 suffire pour régler la situation, c'était ça la question pour le
4 ministre.

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Est-ce que je peux
6 ajouter quelque chose? Comme la greffière vient de dire, il y a
7 eu des outils utilisés, mais qui étaient en fait un échec. Il y
8 avait des outils qui n'ont pas été utilisés, la situation était
9 toujours là. Mais il me semble que c'est un peu -- la
10 commissaire -- quand c'est la commissaire de l'agence plus
11 importante de l'application de la Loi qui demande encore à ses
12 équipes de faire quelque chose. Imaginez si on avait attendu la
13 commissaire jusqu'à ce qu'elle dise, «je suis surmenée, je ne
14 peux plus rien faire.», pensez-vous que la situation aurait été
15 mieux matériellement?

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ça va être discuté un
17 peu tout à l'heure. Madame Charette, vous avez dit qu'aucune
18 décision n'aurait été prise jusqu'à ce moment-là?

19 **MME JANICE CHARETTE:** La décision c'était que
20 le premier ministre convoque une réunion des premiers ministres
21 des provinces et des territoires pour en discuter, c'est-à-dire
22 discuter de la possibilité d'invoquer la *Loi sur les mesures*
23 *d'urgence*.

24 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Deux petites choses et
25 je vais vous poser -- est-ce que le Cabinet était au courant du
26 fait que la SCRS avait évalué la situation qu'il y avait aucune
27 menace au Canada d'après l'article 2.2 à ce moment-là?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Le Cabinet savait que le

1 SCRS n'avait pas évalué des menaces ou bien une menace à la
2 sécurité du Canada qui pourrait mener à un lancement des
3 autorités, un déclenchement des autorités d'après ce point-là.

4 La Loi précise, la *Loi sur la SCRS* précise que le
5 SCRS pourrait utiliser ses autorisations, ses pouvoirs pour
6 déclencher des mesures si le SCRS estime qu'il y a des menaces
7 contre le Canada. Ce n'était pas le cas.

8 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** On va revenir sur ce
9 point-là à un moment là. Monsieur Vigneault avait dit certaines
10 choses à ce propos.

11 **MME JANICE CHARETTE:** L'évaluation du SCRS et
12 l'évaluation juridique, eh bien, le Cabinet en était saisi.

13 **MME NATHALIE DROUIN:** J'ajoute, l'évaluation
14 du SCRS, c'est-à-dire afin de déclencher les pouvoirs d'après la
15 *Loi sur le SCRS*, c'était dans le cadre d'une évaluation pour
16 l'utilisation de la *Loi sur le SRCS*, non pas pour une
17 utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui. On nous a dit,
19 c'est-à-dire la GRC, certains ministres et autres, que
20 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* pourrait rendre
21 les choses même plus difficiles, que c'était le sous-ministre
22 Stewart ou sous-ministre Keenan qui aurait dit que ça pourrait
23 mener à des conséquences néfastes. Est-ce que le Cabinet était
24 au courant de ce fait?

25 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, absolument, je puis
26 vous dire que le Cabinet était saisi. Le conseil des ministres
27 était saisi de cette déclaration, c'était discuté. Est-ce que
28 c'est le moment d'agir? Est-ce que c'était trop? Est-ce que

1 c'était trop peu? Est-ce qu'on ne devrait pas agir? Quelle était
2 -- dans le cadre des actions, des gestes à faire, quelle était
3 la possibilité que les gens qui participaient à ces
4 manifestations qui avaient des raisons illégales, pour ainsi
5 dire, de manifester? Ça pourrait mener à une situation même plus
6 difficile.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ça nous mène à la fin de
8 la journée. La réunion des ministres le lendemain, comment est-
9 ce qu'on a convoqué cette réunion?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Il y a eu des
11 conversations avec le premier ministre et quelques membres de
12 son caucus, mais nous, en tant que fonctionnaires, on ne fait
13 pas partie de ces discussions.

14 Alors, le Bureau du Conseil privé mené par
15 Monsieur Vandergrift a émis un petit mot qui disait que le
16 premier ministre convoquait une réunion des premiers ministres
17 provinciaux et territoriaux qui aurait lieu à 10 h 00 du matin
18 le lendemain. Un peu tôt pour la Colombie-Britannique.

19 Et ç'a été un appel de conférence fédérale-
20 provinciale-territoriale. Je ne sais pas si c'était en soirée ou
21 pendant la nuit du 13 ou dans la matinée du 14. Mais en lisant
22 les rapports du Bureau du premier ministre, je sais qu'il y
23 avait des conversations distinctes entre son Bureau et les
24 Bureaux des premiers ministres provinciaux et territoriaux.
25 Donc, c'était entre la fin de la réunion du Cabinet le 13 ou
26 avant 10 h 00 le 14.

27 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Vous hochez la tête. Le
28 sujet n'était pas partagé avec les premiers ministres. On a

1 convoqué la réunion, mais on n'a pas dit aux premiers ministres
2 provinciaux et territoriaux qu'il s'agissait de l'invocation de
3 la *Loi sur les mesures d'urgence*?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est ça, ce n'était pas
5 mentionné.

6 **MME JANICE CHARETTE:** Et il y a eu des
7 réunions fédéraux-provinciaux-territoriaux [sic] qui ont eu lieu
8 depuis le début de la pandémie de COVID.

9 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Pendant la semaine
10 prochaine, les témoignages de la semaine prochaine, on entend le
11 premier ministre et les ministres. Mais on sait que le soir du
12 13 il y eu un appel avec un sous-ministre, Michael, et puis on a
13 parlé de la possibilité d'invoquer cette loi? Est-ce que vous
14 étiez au courant?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, pas à notre
16 connaissance. Mais si je peux ajouter cela, et si vous regardez
17 le dimanche, le ministre Blair était souvent dans les médias. Il
18 a dit que tout se trouvait sur la table et il était ouvert à
19 toute possibilités. Alors, lorsque la conversation a commencé le
20 14, les premiers ministres territoriaux et provinciaux n'était
21 pas surpris.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ça nous mène au 14.
23 C'était à quelle heure, la réunion a eu lieu?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que c'était à
25 10 h 00 du matin.

26 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Nous allons entendre des
27 détails dans quelques minutes, mais je vais vous demander de
28 décrire la chronologie du 14, de mémoire.

1 **MME JANICE CHARETTE:** Beaucoup d'activités
2 encore ce jour-là. Il y a eu cette réunion des premiers
3 ministres. Il y a eu une réunion du GRI, le Bureau du Conseil
4 privé travaillait suite à la réunion des premiers ministres
5 provinciaux et territoriaux. Ils préparaient des documents pour
6 décider en ce qui concerne l'invocation de la Loi. La réunion a
7 terminé vers 15 h 00 l'après-midi.

8 Et par la suite, le premier ministre et quelques
9 ministres ont fait une annonce publique pour dire que la Loi
10 était invoquée. Mais en même temps, dans une situation qui
11 évoluait, ce matin même on a vu, la GRC est passée à l'action à
12 Coutts, qui est le point d'entrée dans le sud de l'Alberta.
13 Coutts n'a jamais été si connue.

14 On nous a avisé par le commissaire de la GRC à
15 quelques réunions auparavant qu'on avait raison de croire qu'il
16 y avait des armes qui se trouvaient à Coutts, des armes à feu.
17 Et avant de finaliser, ou même avant la fin de la réunion du
18 GRI, on voyait les résultats à Coutts, qu'il y a eu un certain
19 nombre d'armes à feu qui ont été découvertes à Coutts, des armes
20 à feu détenues par les manifestants. Et il y a eu donc des
21 risques de violence grave.

22 La décision a été prise au GRI, j'ai signé,
23 c'était communiqué au premier ministre, il m'a répondu et il a
24 indiqué qu'il allait donner son approbation à l'invocation. Et
25 la conférence de presse a eu lieu, le premier ministre a fait
26 l'annonce publique et en même temps, un peu dans les coulisses,
27 la fonction publique essayait de se préparer sans dépasser le
28 premier ministre, les ministres et le Conseil privé parce que

1 c'était nécessaire de passer à l'action très, très vite.

2 Le 10 et le 12 on suivait les pistes 1 et 2, est-
3 ce qu'on peut trouver les dépanneuses? Mais le 13, le gouverneur
4 en conseil va peut-être invoquer la *Loi sur les mesures*
5 *d'urgence*, on commençait à changer de vitesse pour prévoir, si
6 la décision était prise, toutes les organisations comprendraient
7 ce qu'il fallait faire, ce que cela allait vouloir dire pour
8 leur organisme.

9 Et si vous regardez dans les documents, vous
10 allez voir quelque chose qui dit, «Si la Loi a été invoquée,
11 vous devez faire cela, cela et cela.» On savait qu'il fallait
12 passer très vite à l'action, il fallait agir vite, rapidement.
13 Il fallait suivre les ordonnances qui seraient déclenchées par
14 l'invocation de la Loi, limités par le temps, il fallait donc
15 agir très rapidement.

16 Et lorsque le premier ministre a fait son
17 annonce, la fonction publique a changé de parcours. Eh bien,
18 maintenant on est en train de faciliter l'invocation de la Loi
19 et je ne sais pas si vous allez revenir sur cela, mais en même
20 temps, on essayait de poursuivre les conversations avec les
21 homologues provinciaux et territoriaux. Il y avait des ministres
22 qui participaient, des sous-ministres, des responsables des
23 secteurs pour expliquer ce qui allait se passer. C'était un
24 dialogue à deux sens et c'était une nouvelle phase.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Pour bien comprendre la
26 chronologie, il y a eu la réunion des premiers ministres. Vous
27 avez dit, je pense, qu'il y a eu une réunion du GRI?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne sais pas. Nous

1 sommes allés du 13, avant la réunion du Cabinet le 14, c'était
2 le jour de décision, jusqu'au 15.

3 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Première réunion des
4 premiers ministres. Suite à ça, vous fournit [sic] des conseils
5 au premier ministre. Nous allons regarder les détails dans un
6 petit moment.

7 Vous dites que le moment est venu pour
8 l'invocation de la Loi?

9 **MME JANICE CHARETTE:** Je conseille et le
10 premier ministre prend la décision, je suis assez difficile sur
11 ça.

12 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** SSM.NSC00003224. L'aide-
13 mémoire en ce qui concerne l'invocation de la *Loi des mesures*
14 *d'urgence*. Première question, Madame Charette, quand est-ce
15 qu'on a préparé cet aide-mémoire?

16 **MME JANICE CHARETTE:** J'ai signé l'aide-
17 mémoire un peu après 15 h 00 de l'après-midi du 14. Je m'en
18 souviens parce que c'était important de faire bouger les choses
19 parce qu'on savait que c'était -- allait se passer, on voulait
20 que ça se passe vite. Le premier ministre il va raconter sa
21 propre histoire à ce propos, il voulait que ça se passe vite.

22 Mais l'aide-mémoire qui a beaucoup de pages,
23 beaucoup d'onglets, était en voie de préparation. Même à la
24 suite de la réunion du Cabinet le 13 et pendant la journée du
25 14, pour comprendre les conclusions de la réunion des premiers
26 ministres, on voulait saisir tout ce qu'on estimait était
27 nécessaire, quelque chose qui pourrait rassembler tous les
28 conseils possibles pour fournir au premier ministre.

1 Et donc, comme je vous ai dit, c'était peu après
2 3 h 00 de l'après-midi. On l'a envoyé au premier ministre, le
3 premier ministre a indiqué sa décision, il a signé, okay. Et
4 suite à ça, il y a eu le début de la conférence de presse.

5 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Pour un petit moment,
6 SSM.NSC00003018.

7 **MME JANICE CHARETTE:** Voilà.

8 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Il s'agit ici d'un
9 courriel de Jeremy Adler du Bureau du Conseil privé à beaucoup
10 de gens.

11 «Ici vous allez trouver en pièce jointe
12 la décision du premier ministre quant à
13 l'invocation de la Loi.»

14 Donc, c'était 3 h 41 de l'après-midi.

15 **MME JANICE CHARETTE:** Jeremy Adler était mon
16 chef de cabinet. Jeremy était le responsable lorsque la décision
17 a été finalisée, il était responsable de transmettre cela au
18 Bureau du premier ministre et puis par la suite, diffuser ça
19 parmi les fonctionnaires et les personnes par le Bureau. Donc,
20 le chef de son bureau exécutif, des membres du bureau du chef de
21 cabinet et autres.

22 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'était votre
23 bureau?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

25 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Vous pourrez donc
26 supprimer cela et mettre à sa place 000032.

27 **MME JANICE CHARETTE:** J'ai signé physiquement
28 un document et mon personnel l'a transmis.

1 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, là je vais peut-
2 être récupérer mes cinq minutes de ce matin. Donc, le résumé
3 pour nous dire exactement ce qui s'est passé au niveau de la
4 décision.

5 «La *Loi sur l'état d'urgence* est
6 intervenue en 1988 et est une mesure de
7 dernière urgence. Il existe un certain
8 nombre d'urgences et toutes les mesures
9 prises en vertu de la Loi doivent être
10 conformes à la *Charte des droits et*
11 *libertés.*»

12 Et là, on parle de l'histoire des IRG. Et là, on
13 regarde qui a participé.

14 «Pendant que les démonstrations ont
15 commencé, relativement pacifiquement,
16 les choses sont devenues plus complexes
17 à différents endroits dans le pays. Le
18 mouvement était bien organisé, bien
19 financé et semait la perturbation et
20 créait des risques graves pour la
21 sécurité publique, la stabilité
22 économique et les relations
23 internationales. L'impact économique
24 est estimé à environ 0,1 % du produit
25 national brut du Canada, avec une
26 intervention et une réaction sur les
27 corridors et la réputation du Canada
28 qui pourrait être amoindrie.»

1 Donc, il s'agit d'un résumé de ce qui se passait
2 et la question que j'aimerais vous poser, et on en a parlé un
3 peu plus tôt, mais on dit au début des démonstrations, les
4 choses étaient relativement pacifiques. Là vous parlez de
5 l'ensemble du pays.

6 Un peu plus tôt, à un moment donné, la
7 manifestation d'Ottawa était devenue illégale. Est-ce que vous
8 pourriez nous fixer ça dans le temps, préciser quand est-ce que
9 ça s'est produit?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Mais je ne suis pas
11 avocate, donc ça me sera difficile, mais ce que je peux dire, là
12 il y a eu des manifestations à proximité immédiate de mon
13 bureau. De gros camions ont été stationnés sur Wellington
14 pendant assez longtemps. Là il y a des protestations, des
15 manifestations de temps en temps pour protester contre le
16 gouvernement pour différentes choses, mais on n'a pas lieu
17 d'intervenir pour ce genre de démonstrations ou de
18 manifestations, c'est les autorités locales qui s'en occupent.

19 Et là, le dimanche soir, la GRC nous a dit que
20 les manifestations n'allaient pas s'amoindrir et que ces gens-là
21 allaient rester sur place. Les camions étaient stationnés sur la
22 rue, supposons même qu'on les autorisait à le faire, mais un
23 stationnement de longue durée de ces camions et les activités
24 dans ces camions étaient illégales.

25 Et la première fin de semaine, quelqu'un de bien
26 ordinaire dirait que ça paraît illégal, ce n'est pas normal.
27 Donc, les gens étaient impliqués dans des activités illégales, y
28 compris des violations bien précises. Il y avait sûrement des

1 gens qui étaient là pour manifester, mais il y avait des
2 activités illégales à Ottawa. Je dirais à la fin de la première
3 fin de semaine, ça apparaissait déjà. Donc, c'est l'impression
4 que ça pouvait donner et ç'a été décrit par plusieurs personnes
5 de cette façon.

6 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Nous avons eu une
7 discussion hier sur l'aspect légal ou illégal, ce n'est pas bien
8 délimité, ce n'est pas toujours évident, mais il y a eu des
9 études de faites sur ce sujet.

10 Ceci étant dit, la ligne suivante, on dit qu'il y
11 avait une menace plus grave qui se faisait sous le manteau, en
12 quelque sorte.

13 **MME JANICE CHARETTE:** Là, imaginez-vous
14 l'information qui arrive et que les conseillers en sécurité
15 l'analysent et ont besoin de renseignements. Donc, moi je
16 faisais un mémo pour donner des conseils au premier ministre au
17 niveau de la loi éventuelle et il y avait toutes sortes de
18 messages qui arrivaient tous azimuts.

19 Alors, ceci étant dit, on pouvait s'attendre
20 raisonnablement que dans la documentation pour le premier
21 ministre, on mettrait l'évaluation de la menace, mais ça c'était
22 pas encore prêt au moment où le mémo a été expédié. Donc, il
23 fallait que ce soit fait sous une couverture différente.

24 Nous avons cherché à voir si ce serait possible
25 et pour autant que je sache, il n'y avait pas d'évaluation
26 séparée de la menace et je puis vous dire qu'à toutes les
27 réunions IRG qui ont eu lieu à partir du 15 février, il y avait
28 des évaluations de la menace fournies au premier ministre. Ça

1 faisait partie de toutes les réunions IRG, de telle sorte qu'il
2 ne manquait rien, à mon avis.

3 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ce n'était pas donc une
4 évaluation officielle de la menace.

5 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, mais c'est-à-dire
6 qu'au mieux de mes connaissances, on n'avait pas une évaluation
7 détaillée de la menace dans ce document, mais ç'a été fourni
8 séparément.

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Jody Thomas a fait une
10 demande le 14. L'idée n'était pas d'avoir une nouvelle
11 évaluation de la menace, c'était de collecter et de rassembler
12 tout ce qu'on avait entendu, que ça vienne de n'importe qui, le
13 ministère du Transport ou des diverses agences.

14 Il s'agissait de rassembler les divers messages
15 reçus, les diverses nouvelles pour tout mettre ensemble. Il
16 s'agissait pas de faire une nouvelle évaluation, en quelque
17 sorte.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Il s'agissait d'un
19 résumé, d'un rassemblement des informations existantes. Donc, on
20 continue.

21 On a parlé d'une approche proportionnelle aux
22 mesures. Il s'agissait pas de changer les pouvoirs ou de déroger
23 à la structure provinciale, etc., au pays. On descend, Monsieur
24 le greffier.

25 «Le 14 février, vous avez rassemblé une
26 réunion des premiers ministres pour
27 discuter avec les premiers ministres
28 provinciaux et explorer la situation.

1 Ceux-ci ont donné leur point de vue et
2 le premier ministre de l'Ontario, par
3 exemple, était d'accord pour l'état
4 d'urgence et plusieurs autres étaient
5 extrêmement prudents et ne voulaient
6 pas aller au-delà de cette évaluation
7 de base. »

8 Donc, voici un texte que nous aurons l'occasion
9 de réétudier la semaine prochaine. Au niveau de l'état
10 d'urgence, le premier ministre de l'Ontario, on en parle ici. Et
11 il y a également d'autres premiers ministres, le premier
12 ministre de Terre-Neuve était d'accord aussi.

13 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, il y a deux
14 réponses à cette question. D'abord, il y avait une assurance de
15 la confidentialité et un certain nombre de premiers ministres
16 ont d'ailleurs fait des déclarations par la suite. Je ne me
17 souviens plus exactement de qui a parlé et qui n'a rien dit,
18 mais donc, je ne rentrerai pas dans le détail ici, mais
19 l'Ontario était favorable.

20 D'autres premiers ministres ont signalé leur
21 opposition, c'était clair, Labrador, la Colombie-Britannique, je
22 crois, mais je ne voudrais pas me tromper.

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, il y a eu un
24 rapport de consultation. On a mis les provinces et les
25 territoires dans le même panier, si vous voulez. Il y avait ceux
26 qui étaient favorables, il y avait Terre-Neuve, l'Ontario et la
27 Colombie-Britannique.

28 Et puis il y avait des provinces,

1 particulièrement les Maritimes, qui avaient exprimé leurs
2 préoccupations, des préoccupations d'ailleurs qu'on avait
3 entendues de la part des organismes de renseignement, à savoir
4 qu'il y avait des risques à ce genre de loi qui pouvaient mettre
5 de l'huile sur le feu. Et puis il y avait des provinces qui
6 étaient contre, notamment le Québec.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, si vous pouvez
8 revenir en arrière. Là, on dit:

9 «Le premier ministre de l'Ontario était
10 en faveur.»

11 La Colombie-Britannique, Terre-Neuve, mais
12 l'Ontario était à proximité des événements, quand même.

13 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, là,
14 rétrospectivement c'est facile à juger. Le premier ministre
15 avait participé aux conversations dans la matinée. Là, il
16 faudrait que je me concentre, il a fallu que je me concentre sur
17 le vocabulaire à utiliser pour que ça soit parfaitement valable
18 dans la situation. Donc, je suis intervenue et ---

19 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Revenons à la page.

20 **MME JANICE CHARETTE:** Le premier ministre de
21 l'Ontario, c'est probablement l'impact de ce qui se passait à
22 Windsor, Ottawa, Coutts, enfin bref, un certain nombre --
23 Pearson également, il y avait -- on peut dire que Terre-Neuve et
24 Labrador aussi étaient influencés par ça.

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Et la Colombie-
26 Britannique avait une situation délicate également dans Surrey.

27 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, il y avait des
28 barrages aussi. Ensuite, ce que je voudrais souligner, c'est

1 après avoir décrit la réunion des premiers ministres, vous
2 dites:

3 «Cette réunion correspond aux exigences
4 du règlement pour invoquer la *Loi sur*
5 *l'état d'urgence.*»

6 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, au niveau de la
7 Loi, j'avais reçu un certain nombre de conseils quant à la façon
8 dont il faut procéder aux réunions et les exigences de la Loi
9 c'est la notion de consultation et il y a eu consultation des
10 responsables provinciaux et territoriaux par cette réunion.

11 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'était une
12 réunion des premiers ministres, il y avait pas eu d'engagement
13 avant ça?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Bien, cette phrase ne
15 regroupe pas tout ce qui s'est passé. Mais là, nous avons
16 respecté les exigences de cette consultation, mais il y avait eu
17 de toute façon consultations entre les hauts fonctionnaires, les
18 ministres, les politiciens.

19 Mais toutes ces consultations ne portaient pas
20 forcément sur l'invocation de la *Loi sur l'état d'urgence*. Mais
21 là, le premier ministre a parlé aux responsables des provinces
22 et territoires et leur a parlé de la situation et des
23 considérations à retenir. Et ça, c'était le sommet de cette
24 consultation des provinces et territoires à propos de la *Loi sur*
25 *l'état d'urgence*.

26 Et là, on peut toujours lire le texte, mais le
27 premier ministre a envoyé une lettre aux premiers ministre
28 provinciaux et territoriaux sur les mesures à prendre et il a

1 laissé la porte ouverte pour communiquer avec lui ou ses
2 ministres si les premiers ministres provinciaux désiraient des
3 renseignements complémentaires ou lancer la discussion.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Mais ça ne changeait pas
5 la consultation, la consultation avait eu lieu?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, cela reconnaissait
7 que la décision de tenir cette réunion existait, il s'agissait
8 tout simplement de l'invocation de la Loi et la consultation. Et
9 si certains jugeaient que les choses n'étaient pas assez
10 claires, les portes restaient ouvertes.

11 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Là, on dit que les
12 choses ont été respectées, étaient conformes aux modalités de la
13 *Loi sur les mesures d'urgence*. Il y a énormément de choses dans
14 ce document, donc je vais tirer les grandes lignes. Sur la page
15 suivante:

16 «La GRC avait fait 11 arrestations à
17 proximité de la frontière à Coutts en
18 Alberta et ça signifie qu'il y avait
19 des éléments du mouvement qui avaient
20 l'intention de poser des gestes de
21 violence.»

22 Donc, ça s'est passé ce matin-là et il y avait
23 une cache d'armes. Alors, quel effet cela a-t-il eu sur les
24 idées discutées ce jour-là? Là il y a des éléments dans le
25 mouvement qui ont des intentions de violence. Quand vous dites
26 «le mouvement», vous voulez parler d'un mouvement homogène qui
27 s'étend dans tout le pays? Là je parle de la relation entre
28 Coutts, Ottawa et les autres endroits.

1 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je vais y
2 revenir, vous me direz si j'oublie quelque chose. Comme je l'ai
3 dit plus tôt, la réunion IRG -- attendez, le 10 et le 12, la
4 commissaire de la GRC avait fait allusion aux activités un peu
5 partout au pays et elle a dit qu'il y avait la possibilité de
6 présence d'armes à Coutts. Donc, cela était dit à l'IRG, mais la
7 situation était encore plus complexe, en fait. Pourquoi pas
8 Coutts, pourquoi pas ailleurs?

9 Et plus tôt dans la journée on avait vu dans les
10 médias que la GRC avait fait l'arrestation d'une douzaine de
11 personnes. Il y avait des armes chez les protestataires, chez
12 les manifestants, mais je vous parle en mon nom propre, la
13 qualité des armes et munitions découvertes par la GRC dans ces
14 activités était nettement plus que ce que j'aurais pu atteindre.

15 Pour moi, cela indiquait un niveau de sérieux
16 assez élevé qu'on envisageait la possibilité de faire des choses
17 néfastes à Coutts ou que les gens étaient prêts à faire des
18 choses à Coutts qui dépassaient mes attentes, si vous voulez.

19 La deuxième partie de votre question, si je m'en
20 souviens, ça portait sur le mouvement, les mouvements. D'après
21 ce qu'on connaissait, d'après ce qu'on savait à ce moment-là, il
22 y avait un certain degré d'organisation entre les cellules de
23 manifestations un peu partout au Canada. On savait qu'il y avait
24 des communications entre ces cellules. Il y avait des
25 commentaires dans les médias ouverts.

26 Il y avait certains individus qui étaient
27 impliqués, mais ce mouvement n'était pas du tout holistique à
28 l'extérieur de ce qui se passait à Coutts, ce n'était pas une

1 grande chose.

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, cela a dépassé
3 une manifestation paisible et alors, c'était des cellules
4 différentes?

5 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. Il y avait
6 également, je dirais, des motivations différentes ou bien des
7 objectifs différents. Il y avait des gens qui assistaient aux
8 manifestations parce qu'ils s'opposaient à ces mesures de la
9 santé publique, ils ne voulaient pas accepter le port d'un
10 masque.

11 Il y avait d'autres qui étaient là parce qu'ils
12 avaient des objectifs différents, qui voulaient donc changer le
13 gouvernement, établir un nouveau gouvernement avec la
14 gouverneure générale, un gouvernement qui suivrait d'autres
15 règles. Il y avait des gens qui étaient là tout simplement pour
16 s'exprimer. Mais il y avait cet élément qui existait, qui était
17 assez grave, il fallait tenir cela en compte.

18 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Nous allons passer très
19 vite, assez rapidement sur cet aide-mémoire. On va défiler en
20 bas, Monsieur le greffier. Défilez encore s'il-vous-plaît.

21 «Aucune implication des Forces armées
22 canadiennes.»

23 Et ici, on arrive vraiment au nœud de l'aide-
24 mémoire, quels sont les critères pour déclarer un ordre de
25 situation d'urgence publique.

26 «Il faut que ça soit une situation
27 aussi grave qui va menacer le Canada,
28 mais ça ne comprend pas la dissidence

1 nom du Canada. Donc, à l'avis du
2 Conseil privé, cela répond aux
3 critères.»

4 Qu'est-ce que vous entendiez par cette dernière
5 partie de cette phrase, «Cela fait partie des paramètres
6 statutaires de la Loi, mais pourrait quand même poser un défi.»?

7 **MME JANICE CHARETTE:** C'était une loi qui
8 était utilisée pour la première fois, c'était une loi adaptée il
9 y a 30 ans et si vous lisez là, vous allez voir qu'on explique
10 la logique sur laquelle mes conseils étaient fondés. J'ai dit
11 donc qu'il y avait toujours la possibilité des poursuites
12 juridiques chez les gens qui n'étaient pas d'accord avec
13 l'invocation. Et en fait, c'est ce qui s'est passé.

14 À mon avis, cela répondait aux critères, mais
15 tout le monde n'était pas d'accord.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ce n'était pas accepté
17 universellement, on n'avait jamais invoqué cette loi, alors il y
18 avait une certaine incertitude?

19 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. Il y a une
20 incertitude que d'autres vont partager cet avis.

21 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** C'était votre avis, mais
22 d'autres n'étaient pas nécessairement d'accord?

23 **MME JANICE CHARRETTE:** Juste.

24 **ME SHANTONA CHAUDHURY:**

25 «À notre avis, il s'agit d'une
26 situation d'urgence nationale qui
27 pourrait mettre en danger la santé et
28 le bien-être des Canadiens.»

1 On a entendu des témoignages qu'il existait
2 d'autres outils, par exemple, une loi en Alberta qui aurait pu
3 être déclenchée pour faire bouger ces remorqueurs.

4 Ceci étant, les outils, d'après Brenda Lucki,
5 n'ont pas tous été épuisés. Alors, il y a tous ces outils qui
6 existaient ailleurs. Pouvez-vous nous en parler?

7 **MME JANICE CHARETTE:** Comme vous avez indiqué,
8 on a vu la loi albertaine, on a vu ce qui s'est passé à Windsor,
9 en Ontario. On a adopté une *Loi de mesures d'urgence*.

10 Si on revient à notre piste numéro 1, les
11 secteurs ont essayé de travailler avec leurs homologues dans les
12 provinces et les territoires afin de savoir s'il y avait
13 d'autres types de lois qui existaient et qui pourraient être
14 utilisées.

15 Quand on a rédigé cet aide-mémoire, le 14
16 février, je suis arrivée à cette conclusion, c'est-à-dire que
17 quoi qu'il y avait toujours des autorisations inutilisées, la
18 situation était urgente, critique, c'était national, il y avait
19 des menaces de violence grave et cela pourrait mettre en danger
20 la vie, la santé, la sécurité des Canadiens et l'économie
21 canadienne même. Et cela dépassait l'intérêt territorial,
22 l'intérêt provincial, c'était un intérêt national, pancanadien.

23 Il y avait le problème avec la circulation
24 transfrontalière et il s'agissait d'une situation qui devenait
25 encore pire. C'était la 18^e journée de l'occupation et aucune
26 province, aucun territoire détenait le pouvoir nécessaire pour
27 régler la situation.

28 Mais il y avait certains sites individuels qui

1 pourraient être réglés avec certains outils précis et distincts,
2 mais si on regardait le grand portrait, c'était différent.

3 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Je reviens à ces
4 paramètres statutaires, législatifs. D'après vous, vous avez
5 répondu aux critères?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Il me semble qu'il y a -
8 - c'est un peu contradictoire, l'article 16 porte un renvoi à
9 l'article 2. Monsieur Vigneault, au nom du SCRS, a dit que ces
10 manifestants ne posaient pas une menace au Canada d'après la
11 Loi, d'après l'article 2. Comment pouvez-vous expliquer cela?

12 **MME JANICE CHARETTE:** Je vais vous donner une
13 explication de profane. Ma collègue pourrait ajouter certaines
14 choses.

15 L'article 2 de la *Loi sur le SCRS* porte sur la
16 possibilité du SCRS d'exercer ses capacités d'obtenir le
17 renseignement. C'est le SCRS qui va juger des risques, mais ce
18 n'est pas aussi élevé que la *Loi sur les mesures d'urgence*, ce
19 n'est pas la même chose. L'article 2 et l'article 6 ne sont pas
20 en parallèle. C'est le gouverneur en conseil qui devrait dire,
21 évaluer et constater, et je veux m'exprimer comme il faut, s'il
22 existe des motifs raisonnables, qu'il existe une situation
23 nationale critique urgente où la santé, le bien-être des
24 Canadiens, leur vie, leur gagne-pain et autres sont menacés.

25 Donc, une menace contre la sécurité du Canada,
26 une situation qui est dangereuse c'est soit la violence grave ou
27 des menaces de violence grave. Alors, on demande au gouverneur
28 en conseil de trancher la question, est-ce que cette situation

1 existe? Parce que ça dépasse la portée d'une province ou d'un
2 territoire de régler la situation. Et est-ce qu'il existe la
3 violence, la possibilité de violence grave, sérieuse?

4 Et étant donné qu'on avait des manifestations à
5 Ottawa, à Windsor, à Coutts, à Emerson au Manitoba et à d'autres
6 ports d'entrée, on avait des menaces de blocage des chemins de
7 fer, des mouvements lents dans les aéroports. Et on avait le
8 type d'activités, y compris, d'après ce qu'on a dit, il y avait
9 des individus extrêmement violents qui ont été vus parmi les
10 manifestants. Il existait que eux ou bien des loups solitaires
11 pourraient passer à un niveau de violence plus élevé.

12 On avait la preuve de ce qui était dit, ce qui se
13 trouvait en ligne, la parole haineuse, antisémitique,
14 transphobique, misogynne, des menaces contre la vie chez les
15 personnes, des fonctionnaires et on n'était même pas au courant
16 de ça à ce moment-là.

17 Il y avait cette cache d'armes et de munitions
18 qui se trouvait à Coutts. On a entendu dire qu'il y avait des
19 enfants qui se trouvaient dans les camions pour empêcher la
20 police d'agir. Et il y avait un certain niveau de coordination
21 entre ces activités qui étaient très bien financées. Donc, on
22 avait vu cela.

23 Alors, il y avait des hauts et des bas, mais si
24 vous regardiez les tendances depuis l'arrivée à Ottawa et
25 jusqu'au 28, c'est-à-dire le 28 janvier et jusqu'en février, on
26 a vu que ça devenait plus violent, plus difficile. Et c'était
27 donc le gouverneur en conseil qui devait prendre la décision sur
28 des motifs raisonnables. Est-ce qu'il y avait des risques graves

1 contre la santé et le bien-être des Canadiens?

2 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Drouin, voulez-
3 vous rajouter quelque chose?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Elle a très bien
5 répondu, mais je résume. Ce n'est pas que le SCRS aurait dit
6 qu'à l'intérieur du convoi il y avait ces personnes très
7 violentes. Ce n'est pas que le SCRS avait cette évaluation qui
8 n'existait pas de menace contre tout le Canada et il faut
9 distinguer, eux ils font leur évaluation dans le contexte, dans
10 le cadre de leurs lois.

11 Quant aux groupes qui s'y trouvaient, nous avons
12 fait notre évaluation fondée sur ce que le SCRS nous disait, sur
13 ce que les autres ministères nous disaient également. Alors,
14 nous avons fait notre recommandation et le gouvernement a pris
15 sa décision sur les faits cumulatifs, pour ainsi dire.

16 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Je vais essayer de
17 résumer, corrigez-moi si je me trompe. Est-ce juste de dire
18 qu'il n'y avait pas de menace précise identifiée par le SCRS, il
19 n'y avait pas eu de complot de bombe, il n'y a pas eu de plan
20 d'insurrection, comme c'était le cas le 6 janvier aux États-
21 Unis? Le SCRS n'avait pas identifié une menace précise comme ça?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Le mot «menace» est
23 utilisé de multiples façons. Il n'y a pas eu d'évènement précis,
24 d'acteur précis, par exemple, menace de bombe ou un évènement
25 comme le 6 janvier là-bas. Mais il y a eu des indicateurs assez
26 sérieux qui menaient à la possibilité de violence grave, comme
27 on a dit. Et ma collègue l'a dit également, il y avait ces
28 personnes violentes qui ont été vues dans la manifestation, dans

1 les manifestations qui pourraient être impliquées dans la
2 violence. Tout ce qu'on donne au premier ministre, on se fie à
3 la collectivité des entrants de la part des ministres et
4 d'autres facteurs.

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Une autre façon
6 d'exprimer la situation serait la suivante. Ce n'est pas tous
7 les actes criminels qui seront suivis par le SCRS. La violence
8 familiale c'est grave, mais on ne dit pas que c'est le seuil qui
9 déclenche une enquête par le SCRS. Alors, est-ce que ça nous mène
10 au seuil du SCRS?

11 **MME JANICE CHARETTE:** À l'inverse, le SCRS
12 utilise l'article 2 de la *Loi sur le SCRS* pour déterminer s'il y
13 a lieu d'intervenir ou de faire enquête. Ils ne vont pas
14 déclencher à chaque fois la *Loi sur l'état d'urgence*. Il y a une
15 définition dans la *Loi sur le SCRS*. Le SCRS n'est pas
16 l'organisme qui prend la décision, c'est le gouverneur en
17 conseil qui, à partir de là, juge s'il y a lieu de faire quelque
18 chose ou non.

19 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Très bien, c'est très
20 utile, effectivement. Bon, à partir de là, j'aimerais invoquer
21 maintenant un autre élément qui a été utilisé comme référence.
22 Et quand la décision a été prise, nous avons examiné hier le
23 rapport au Parlement qui a été fait. Et donc, c'est un genre de
24 justification, si vous voulez, je comprends bien ça.

25 Mais il y a eu des rapports préparés par le
26 ministère de la Justice, le PCO, etc.

27 **MME JANICE CHARETTE:** C'est un effort
28 collectif de plusieurs organismes. Il a fallu sept jours

1 pratiquement pour produire ce document, il est sorti deux jours
2 plus tard. Alors, c'est un produit commun, si vous voulez, qui a
3 pris un certain temps.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, on ne va pas
5 rentrer dans les domaines spécifiques. Oui, mais ce que je
6 voulais souligner c'est qu'une bonne partie de cela porte, par
7 exemple, sur la menace à la sécurité économique du Canada. On ne
8 peut pas remettre ça sur la table, mais l'économie canadienne
9 pouvait être menacée par suite de l'existence de ces barricades
10 et de ces manifestations. On en a discuté pendant des semaines
11 et on a abordé ce sujet même hier.

12 Donc, la sécurité économique c'est quelque chose
13 qui ne figure pas à l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*, mais
14 comment cela fonctionnerait-il?

15 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, ce que je peux
16 vous dire à ce propos, il y a certainement un seuil, mais
17 intérêt national se définit de diverses façons, alors il faut
18 prendre un peu de recul.

19 Qu'est-ce qui constitue l'intérêt national d'un
20 pays, la sûreté, la sécurité c'est essentiel, mais ce qui est
21 essentiel également c'est la viabilité économique, la capacité à
22 maintenir une économie active pour que les entreprises puissent
23 fonctionner correctement, générer un revenu pour supporter
24 l'entreprise et les familles.

25 Il y a risque économique particulièrement, mais
26 on en a parlé lors des discussions sur le budget et on a référé
27 à un certain nombre de situations qui avaient été discutées aux
28 États-Unis et qui ont pu avoir un impact sur le Canada au niveau

1 des investissements.

2 Mais il y a l'intérêt national et la sécurité
3 économique est importante, c'est ça qui donne la capacité de
4 maintenir des frontières sécuritaires, de permettre le passage
5 des marchandises sur nos frontières, 2 M\$ par jour qui
6 franchissent nos frontières. Et tout cela est à risque, le
7 combustible, les chaînes d'approvisionnement, les chaînes
8 d'approvisionnement étaient déjà fragilisées par tout
9 l'historique de la COVID.

10 Mais si vous regardez les points de passage,
11 Coutts, le pont et puis ailleurs, ça représente des millions de
12 dollars. Il y a trois sites qui ont été cités. Donc là, il
13 s'agit de maintenir l'accès. Il faut être aussi un partenaire
14 fiable pour nos partenaires, mais il faut pouvoir attirer
15 l'investissement pour faire fonctionner les entreprises et
16 attirer des entreprises, des entreprises d'envergure pour
17 qu'elles viennent fonctionner au Canada. Tout ça fait partie de
18 notre intérêt national et les investisseurs n'aiment pas
19 l'incertitude, n'aiment pas le risque de ce genre. Ils aiment la
20 stabilité, la sûreté, etc.

21 Donc, il y a la réputation internationale du
22 Canada, notre pays se fie aux règles de droit et les applique.
23 La France, les Pays-Bas et autres avaient des camions avec des
24 drapeaux canadiens et à l'étranger on demandait au premier
25 ministre qu'est-ce qui se passait pour qu'il y ait ces
26 manifestations ailleurs qu'au Canada. Et donc, c'était un
27 élément de seuil, mais c'était aussi des ramifications de ce qui
28 se passait ici.

1 Et si vous me permettez d'ouvrir une parenthèse
2 pour revenir au mémo. Lorsque j'ai donné des conseils à propos
3 de l'invocation de la Loi, c'est d'abord -- il y avait la nature
4 de la Loi elle-même, on parle de mesures ciblées qui viendraient
5 renforcer les mesures existantes. Il s'agissait pas seulement
6 d'invoquer la Loi, mais la Loi permettait au gouvernement
7 d'intervenir et de prendre un certain nombre de mesures.

8 Mais c'est aussi les capacités qui sont incluses
9 dans la *Loi sur l'état d'urgence*, y compris la présentation au
10 Parlement des explications et des justifications et les
11 exigences pour les provinces et territoires, la nécessité d'un
12 vote devant la Chambre des communes, par exemple, il faut que ce
13 soit approuvé. Donc, la mise en œuvre de la *Loi sur l'état*
14 *d'urgence*, la mise en place d'une commission d'enquête, où nous
15 sommes actuellement, mais cela permet de maintenir la
16 transparence et la vérité.

17 Donc là, il y avait un certain confort dans la
18 nature des mesures, aussi extraordinaires qu'elles étaient, et
19 la responsabilisation qu'elles entraînent.

20 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Et si j'ai bien compris,
21 la partie sécurité économique et les dispositions de l'article 2
22 du SCRS démontrent qu'il était dans l'intérêt national d'avoir
23 la Loi fonctionnelle et il s'agissait pas donc, en l'occurrence,
24 de révoquer cette loi?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Bien, quand on parle de
26 menace à l'économie, la façon dont on menace l'économie est une
27 chose, mais l'impact final c'est au niveau des travailleurs que
28 cela fonctionne et que se produisent les dommages.

1 Moi, personnellement, je suis spécialiste de
2 l'application de la législation et je puis vous dire que quand
3 les gens ont des difficultés financières, les gens sont stressés
4 et cela les pousse à bout. En fait, nous recevions des appels
5 des syndicats, des fabricants de pièces automobiles, des
6 partenaires commerciaux. L'impact de l'économie était l'impact
7 sur la population dans la mesure où leur sécurité était menacée.

8 **MME JANICE CHARETTE:** On en a parlé hier, par
9 exemple, au niveau de la sécurité du renseignement. Il y a un
10 seuil légal, mais il y a aussi l'économie dans laquelle cette
11 législation fonctionne, y compris la notion de confiance,
12 confiance dans les institutions, confiance dans les forces de
13 l'ordre, dans le gouvernement pour résoudre la situation.

14 Et on voit un désordre qui augmente dans le pays
15 et lorsqu'il y a désordre, les gens prennent les choses en main,
16 ils vont avoir des contre-manifestations, à Billings Bridge, par
17 exemple, pour bien démontrer qu'on ne va pas tolérer ce genre de
18 chose. Alors, la situation devient explosive, si vous voulez,
19 compte tenu de ces tendances contraires. Oui, effectivement, il
20 y a des seuils.

21 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Là j'ai débordé beaucoup
22 le temps imparti, mais la dernière chose que j'aimerais aborder
23 brièvement c'est les ramifications. Et vous avez préparé un mémo
24 assez long au niveau de la révocation. Nous n'aurons pas le
25 temps de rentrer dans le détail, mais pouvez-vous nous expliquer
26 les grands principes au niveau de la révocation de la *Loi sur*
27 *l'état d'urgence*, quand elle a été révoquée?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, la discussion

1 en matière de révocation de cette loi a commencé peu de temps
2 après qu'elle ait été invoquée. Quels étaient les seuils pour
3 régler la situation que l'on rencontrait à ce moment-là?

4 On a commencé à voir l'impact, Coutts, Windsor
5 tenaient le coup. Ailleurs ça allait peut-être mieux, mais la
6 plus grosse situation était celle qui prévalait à Ottawa,
7 c'était la quatrième fin de semaine et depuis le 15, il y avait
8 tout le monde qui se demandait ce qui allait se passer, quel
9 était le chapitre suivant et qu'est-ce qu'il faut faire pour
10 essayer de résoudre la situation.

11 Et au jour le jour, les ministres et officiels
12 considéraient si la situation globale pouvait être encadrée et
13 s'il fallait qu'on poursuive nos efforts.

14 Au début, essentiellement, c'était la mise en
15 œuvre de la Loi qui nous intéressait, mais je dirais au fur et à
16 mesure que les activités des forces de l'ordre ont commencé à
17 gagner du terrain à Ottawa, disons le 18, le 19, un certain
18 nombre de questions précises ont été posées par les ministres,
19 par le premier ministre quant à savoir combien de temps la Loi
20 devait-elle durer, disant qu'il est nécessaire de maintenir cela
21 de façon aussi courte que possible.

22 Alors, il y a eu des discussions qui ont eu lieu
23 à ce moment-là, mais on a commencé à participer à des
24 conversations avec divers groupes pour déterminer quelle était
25 la situation qui permettrait la révocation.

26 Finalement, une discussion a eu lieu le 23
27 février au groupe de réponse qui avait été mis sur pied, le
28 premier ministre a posé la question à tout le monde, «Quand va-

1 t-on révoquer la Loi?» Et là, les officiels sont intervenus,
2 une note a été soumise au premier ministre et c'est à ce moment-
3 là qu'il a décidé de procéder à la révocation le 24.

4 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Donc là, nous allons
5 voir ce mémo de révocation. Le document se termine par 3237.
6 Voici ce document.

7 «La situation a évolué de façon
8 significative depuis le 14 février.»

9 Vous pouvez descendre, Monsieur le greffier,
10 jusqu'à la page 7, je crois. Non, la page 6 plutôt. Et ici on
11 parle qu'il y avait eu un certain nombre de facteurs qui sont
12 intervenus.

13 **MME JANICE CHARETTE:** Des indicateurs, si vous
14 préférez.

15 **ME SHANTONA CHAUDHURY:**

16 «Assemblée d'une grande présence de
17 police pour l'opération à Ottawa. Les
18 camions qui ne pouvaient plus bloquer
19 les lieux et risquaient des pénalités
20 importantes. Diminution du nombre de
21 mineurs...»

22 Et ainsi de suite. Nous n'avons pas le temps de
23 rentrer dans les détails, mais il y a un lien entre ces
24 indicateurs et l'invocation de la Loi. Donc, voilà comment les
25 choses se sont produites et si nous passons à la page suivante,
26 qui est la page 7, c'est le statut opérationnel.

27 «Tous les ports d'entrée sont ouverts
28 et fonctionnent normalement. Le

1 mouvement des convois continue à être
2 surveillé.»

3 Nous descendons toujours.

4 «Un plan d'opération est en place et a
5 été établi pour maintenir la sécurité à
6 Ottawa.»

7 «Environ 30 individus ont cherché à
8 entrer au Canada pour participer à des
9 barrages illégaux.»

10 Deux individus ont été appréhendés, alors que les
11 autres ont été rejetés. Et puis ensuite:

12 «Il y a un nombre inconnu de
13 protestataires à Ottawa et il y a
14 encore un risque difficile à évaluer.»

15 «Un petit nombre (20 à 30) se sont
16 réunis près du Musée de la guerre pour
17 manifester. Mais d'une façon générale,
18 il s'agissait de protestations
19 légalement acceptables puisqu'il n'y
20 avait pas de violence.»

21 «Le gel des comptes a eu un certain
22 effet.»

23 Attendez, je continue. On descend un peu plus
24 bas, en page 10.

25 «Le Bureau du premier ministre est
26 d'avis que la Loi n'est plus
27 nécessaire, laquelle avait été mise en
28 place le 14 février.»

1 Donc, ceci nous amène à être en retard par
2 rapport au programme prévu, mais y a-t-il des points clés qui
3 auraient été omis aujourd'hui et que vous vouliez absolument
4 présenter?

5 **MME JANICE CHARETTE:** Je n'en ai pas
6 l'impression.

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a peut-être le fait
8 que la confiance dans les institutions représente un élément
9 important qui se trouvait menacée dans la situation que nous
10 connaissons.

11 L'une des raisons pour lesquelles c'était un
12 facteur important, tout d'abord, il y avait des citoyens qui se
13 lançaient dans des contre-protestations et qui demandaient des
14 injonctions des tribunaux. Quand vous voyez la population qui
15 essaie de se rendre justice parce qu'ils n'ont pas d'autorités
16 auxquelles s'adresser, c'est symptomatique, ça signifie que
17 quelque chose de plus grave pourrait avoir lieu.

18 Savez-vous ce qui se passe quand les gens n'ont
19 pas confiance dans un pays, dans les institutions locales? Eh
20 bien, c'est l'anarchie, c'est la révolution. Donc, c'était
21 pourquoi il était important pour nous de tenir compte de
22 l'érosion de la confiance dans les institutions publiques pour
23 pouvoir accéder à cette situation le plus rapidement possible
24 pour rétablir la sécurité et la stabilité.

25 **MME JANICE CHARETTE:** J'aimerais en revenir à
26 la révocation. Quand on est arrivés au 23 février, il n'y avait
27 pas [sic] la paix sur le territoire et l'évaluation c'est que la
28 *Loi sur les mesures d'urgence* n'était plus nécessaire. Ce

1 pouvoir extraordinaire n'était plus nécessaire, on pourrait se
2 fier maintenant aux outils existants, aux autorisations
3 existantes.

4 Mais on savait que lorsqu'on était en train de
5 démanteler les manifestations, il y avait d'autres activités
6 peut-être à Vankleek Hill, mais ce n'était pas de l'envergure de
7 ce qui se passait à Ottawa auparavant. Et il existait toujours
8 un certain niveau d'activités avec des manifestations légales,
9 mais on était confiants que cela pourrait être réglé sans avoir
10 recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

11 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Ce sont mes questions,
12 Monsieur le Juge.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Notre horaire est tout à
14 fait dépassé, c'est probablement mauvais pour notre panel. Nous
15 avons l'habitude de rester longtemps. Nous allons prendre notre
16 pause de l'après-midi de 15 minutes et étant donné l'heure, je
17 vais revenir et je vais être assez souple avec les questions en
18 contre-interrogatoire parce qu'alors, la règle c'est qu'il faut
19 être équitable. Je serai raisonnable, mais modestement
20 raisonnable et non pas jusqu'aux niveaux qui ont été demandés
21 par certains.

22 **ME BRENDAN MILLER:** Vous n'êtes pas en train de
23 parler de moi, Monsieur?

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous allons prendre
25 notre pause normale de 15 minutes.

26 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée pour
27 15 minutes.

28 --- L'audience est suspendue à 16 h 13

1 --- L'audience est reprise à 16 h 28

2 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

3 **--- MME JANICE CHARETTE, sous le même serment**

4 **--- MME NATHALIE DROUIN, sous la même affirmation**

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Nous sommes
6 prêts maintenant à procéder. Les organisateurs du convoi, s'il-
7 vous-plaît.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN MILLER:**

9 **ME BRENDAN MILLER:** Bonjour et bonsoir. Je
10 m'appelle Brendan Miller, je suis l'avocat pour la Freedom Corp.
11 qui représentait les manifestants en janvier 2022. J'ai 20
12 minutes pour vous poser des questions, ça m'amène à 4 h 48.
13 J'espère ne pas pouvoir demander davantage de temps.

14 Je vais commencer avec vous, Madame Drouin. Si
15 vous voulez répondre en français, je pourrai obtenir l'écouteur,
16 mais si vous avez l'intention de répondre en français, je vais
17 mettre mon écouteur. Malheureusement, je suis unilingue, mais
18 j'y travaille.

19 Avant de devenir greffière adjoint du Conseil,
20 vous étiez sous-ministre adjointe de Justice Canada, vous êtes
21 avocate, vous êtes membre du Barreau du Québec depuis 92 et vous
22 avez gagné bien des prix?

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, j'ai gagné deux
24 fois.

25 **ME BRENDAN MILLER:** Et je ne veux pas vous
26 flatter, mais en 2009 on vous a nommée, par Le Monde Juridique,
27 le conseiller juridique de l'année en commerce. Est-ce que j'ai
28 bien prononcé?

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

2 **ME BRENDAN MILLER:** En 2012, on vous a donné le
3 prix Erasmus par le Barreau du Québec?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, avocate *emeritus*.

5 **ME BRENDAN MILLER:** Et en 2016, vous étiez sous-
6 ministre adjointe de la Justice du Gouvernement du Québec?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

8 **ME BRENDAN MILLER:** Et 2017, à partir de 2017,
9 ministre de la Justice associée pour le Canada et suite -- vous
10 avez servi quatre ans et ce poste, c'est-à-dire sous-ministre de
11 Justice du Canada et sous-procureure générale, c'est le rang le
12 plus élevé dans le ministère de la Justice et donc, vous devez
13 servir la procureure générale du Canada, le greffier du Conseil
14 privé et le premier ministre.

15 Pendant que vous étiez dans ce poste, vous avez
16 probablement décrit votre rôle de cette façon:

17 «Je veux décrire mon rôle en tant que
18 sous-ministre de Justice et ministre
19 adjointe de procureure générale. J'y
20 suis depuis 2017. J'appuie le ministre
21 de la Justice et la procureure générale
22 du Canada. Je donne des conseils
23 juridiques, je soutiens l'élaboration
24 des lois.»

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Et je gère des
26 litigations [sic.], le contentieux.

27 **ME BRENDAN MILLER:** Vous avez donc donné des
28 conseils pendant quatre ans sur la façon de rédiger les lois?

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

2 **ME BRENDAN MILLER:** Vous savez que c'est très
3 important, la rédaction d'une loi?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

5 **ME BRENDAN MILLER:** J'ai pris cela de la
6 politique de rédaction du ministère de la Justice. Une
7 définition qui fixe des limites. C'est une définition qui
8 commence avec le mot en anglais «means», en français veut dire -
9 --

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Je suis d'accord avec
11 cela, mais il existe des procédures de rédaction qui sont
12 différentes, des techniques différentes et lorsque j'étais à la
13 tête du ministère de la Justice du Québec, on avait cette
14 définition limitative. Donc, il y a des façons différentes de
15 rédiger.

16 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, mais lorsqu'il y a une
17 définition, cela veut dire ce qui suit est un ensemble de
18 facteurs ou d'éléments. Vous savez donc que c'est compréhensif,
19 c'est complet?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, mais si vous
21 permettez, en ce qui concerne la Commission. Dans les lois
22 fédérales on se sert des techniques d'incorporation par voie de
23 renvoi, de référence. Et nous avons fait des rapports sur le
24 nombre de fois qu'on est servis [sic] de ce genre de technique,
25 c'était très souvent.

26 Et on sait que lorsque vous mettez cette
27 définition dans une loi, ça doit être lu dans le cadre de la loi
28 même, c'est-à-dire dans le contexte de la loi même et aux fins

1 de la loi dont on parle. Et je dis cela parce que le sens peut
2 avoir des sens différents à la fin, dépendant de la façon dont
3 on regarde la loi.

4 **ME BRENDAN MILLER:** Mais vous serez d'accord que
5 le but, lorsque vous rédigez, c'est pour bien traduire
6 l'intention du Parlement, pour refléter l'intention du
7 Parlement?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

9 **ME BRENDAN MILLER:** Et vous savez que l'article 2
10 de la *Loi sur le SCRS* dit, en ce qui concerne des menaces, «Des
11 menaces à la sécurité du Canada veut dire...» et il y a quatre
12 menaces qui suivent.

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Et vous savez, d'après
15 l'article 12 de la *Loi sur le SCRS*, pour permettre au SCRS
16 d'ouvrir une enquête, il faut qu'il y ait des motifs
17 raisonnables de soupçonner un groupe, un groupe qui fait des
18 choses qui vont nuire à la sécurité du Canada.

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

20 **ME BRENDAN MILLER:** On en parlé, dans la *Loi sur*
21 *les mesures d'urgence*, la signification, le sens est le sens qui
22 se trouve dans l'article 2 et d'après la doctrine de
23 l'expression uniforme, cohérente, ça doit dire la même chose que
24 la loi primaire. Vous savez cela?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que ce que j'ai
26 dit, lorsqu'on fait de l'incorporation par référence, on parle
27 toujours du *mutatis mutandis* et c'était l'idée. On voulait
28 interpréter avec les adaptations nécessaires, les références.

1 L'idée ici, comme j'ai dit déjà, c'est
2 d'interpréter dans le contexte, le but et les décisionnaires qui
3 doivent regarder des mots similaires.

4 **ME BRENDAN MILLER:** À votre connaissance, d'après
5 ce que vous connaissez, quel était le but du Parlement en ce qui
6 concerne des menaces envers la sécurité du Canada? Est-ce que ça
7 veut dire autre chose que ce qui était défini dans la *Loi sur le*
8 *SCRS*?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Lorsque les législateurs
10 ont adopté la *Loi sur les mesures d'urgence*, à la différence de
11 la *Loi du SCRS*, c'était pour des buts différents. Ce n'est pas
12 les mêmes buts, ce n'est pas la même chose quand il faut
13 invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Je comprends, mais vous
15 savez, n'est-ce pas, que ces deux lois ont été adoptées dans les
16 années 80?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Vous pouvez me corriger.
18 Oui, je pense qu'il y avait peut-être quatre ans de différence.
19 Le SCRS c'était en 84, si je ne me trompe pas.

20 **ME BRENDAN MILLER:** Vous savez, n'est-ce pas,
21 qu'une raison pour laquelle on a adopté l'article 2 c'est pour
22 limiter l'exécutif du gouvernement, de limiter les possibilités
23 d'invocation de cette loi?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne dirais pas
25 limiter. La Loi était façonnée pour créer une similitude en ce
26 qui concerne l'invocation du Parlement, le rôle du Parlement, le
27 rôle du comité mixte. L'invocation et la suppression de la Loi
28 par la suite et le rôle d'une enquête comme celle-ci.

1 Et si je puis ajouter quelque chose, c'est très
2 important de s'assurer que l'invocation soit en conformité avec
3 la Charte parce que c'était un nouvel instrument.

4 **ME BRENDAN MILLER:** Dans la *Loi sur les mesures*
5 *d'urgence*, le gouverneur en conseil doit avoir des motifs
6 raisonnables, c'est-à-dire qu'il existe un état d'urgence?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Je n'ai pas compris la
8 question.

9 **ME BRENDAN MILLER:** Dans la *Loi sur les mesures*
10 *d'urgence* ça dit, l'ordre d'urgence contre le Canada, une menace
11 contre le Canada doit être très élevée, que ça menace la
12 sécurité du Canada. Donc, pour invoquer cette loi, il faut qu'il
13 y ait des motifs raisonnables qui touchent la sécurité du Canada
14 et la sécurité du Canada est définie dans l'article 2 de la *Loi*
15 *sur le SCRS*?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

17 **ME BRENDAN MILLER:** Parlons-en. Est-ce que vous
18 êtes d'accord avec moi qu'il n'existait pas de motifs
19 raisonnables en ce qui concerne la sécurité du Canada tel que
20 défini dans la *Loi sur le SCRS*?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne suis pas d'accord
22 avec vous.

23 **ME BRENDAN MILLER:** Passons par ces motifs.

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Je peux vous aider. Ce
25 qu'on utilisait c'est 2(c).

26 **ME BRENDAN MILLER:** On peut éliminer, plutôt,
27 éliminer tout autre que le 2(c). C'est l'article 2(c) où il
28 s'agit:

1 «... d'une menace de violence grave
2 contre les personnes ou la propriété
3 afin de gagner un objectif politique,
4 religieux ou autre au Canada.»

5 Et ça c'est le seul motif pour l'invocation de la
6 *Loi sur les mesures d'urgence.*

7 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est le motif
8 principal, il se peut qu'il y ait d'autres et ça c'est le motif
9 principal, 2(c).

10 **ME BRENDAN MILLER:** Parlons des actes de violence
11 grave. Pouvez-vous résumer pour moi les actes de violence grave
12 sur lesquels l'invocation était fondée?

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Je vais faire ça et la
14 greffière va faire ça également. Si vous regardez ce que vous
15 avez entendu cette semaine, vous avez entendu les témoignages
16 des acteurs qui disaient que les IMVE, ces personnes violentes
17 se trouvaient parmi les manifestants. Et il y a eu des agents de
18 la police et les anciens agents de police étaient présents.

19 On a parlé des armes à feu, des menaces contre
20 l'économie, les conséquences pour les travailleurs, on vient
21 d'en parler, les conséquences et l'impact sur nos relations
22 commerciales. C'est le GAC qui nous a dit ça. Et il y a eu des
23 perturbations dans les points d'entrée au Canada et on a entendu
24 de la part des transports que les voies ferroviaires allaient
25 être bloquées et affectées.

26 Vous allez entendre les témoignages du SCRS
27 lundi, mais vous en avez parlé souvent pendant la semaine. Il y
28 a d'autres ministères, et on en a parlé dans ces séances de

1 sous-ministres, pourquoi? Parce qu'on ne peut pas se fier à une
2 seule agence, mais le résultat c'est en groupant tout ça
3 ensemble.

4 **ME BRENDAN MILLER:** Vous avez parlé de plusieurs
5 choses, les IMVE, par exemple. Ce n'est pas juste quelqu'un qui
6 est radical ou autre, il faut qu'il y ait une certaine violence?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, il y a plusieurs
8 choses. Quand on examine la situation, il faut être conscient
9 soit d'une menace ou d'une violence perpétrée.

10 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, alors ces situations
11 citées par le gouvernement, nous avons établi que le
12 gouvernement n'était pas au courant de ce qui se passait à
13 Coutts au moment de l'invocation.

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce que nous savions de
15 Coutts c'est que d'abord, il y avait les forces de l'ordre et au
16 cours du 10 ou 11 février, on a appris qu'ils avaient réduit
17 leur présence en raison de la possibilité d'armes et donc, que
18 le risque avait changé.

19 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, mais naturellement, la
20 commissaire Lucki et ses gens étaient au courant de ce qui se
21 passait?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

23 **ME BRENDAN MILLER:** Et donc, vous savez qu'en
24 date du 9 février, il y avait deux personnes de la police qui
25 étaient présentes sur place de façon cachée, si vous voulez, non
26 visibles?

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Je n'étais pas forcément
28 au courant à ce moment-là.

1 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, cette question a été
2 réglée localement par la police dans le cadre de leur mandat
3 provincial en raison de l'entente entre l'Alberta et la GRC, la
4 présence de policiers en civil. Donc, ç'a été réglé localement,
5 ç'a bien été réglé, ç'a marché?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Ils ont fini par
7 terminer les barricades, les obstructions. La police locale peut
8 demander des renforts en vertu de l'article 22 de leur accord.

9 **ME BRENDAN MILLER:** Arrivons à Ottawa, regardons
10 ce qui se passe. Le SCRS a indiqué qu'il n'y avait pas ce
11 problème à Ottawa des IMVE, c'est exact?

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, c'est pas ce que je
13 dirais. J'ai compris que certains organismes et sujets d'intérêt
14 pour le SCRS étaient présents et j'ai compris, d'après leur
15 évaluation, qu'ils ont conclu qu'il fallait lancer une nouvelle
16 enquête.

17 **ME BRENDAN MILLER:** Très bien. Et le SCRS a fait
18 une évaluation des menaces liées au convoi, on a vu ça hier
19 soir.

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, pas de l'ensemble
21 du convoi.

22 **ME BRENDAN MILLER:** Bon, attendez, j'y viens.
23 C'est le document 0159-0001. Alors, nous l'avons déjà vu, ce
24 document, je ne vais pas vous lire tout le détail. Mais dans
25 cette évaluation et dans ce qu'a dit le directeur Vigneault, il
26 a été dit qu'il n'y avait pas de menace détectée par le SCRS à
27 Ottawa même. Est-ce que c'est correct?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, les gens qui

1 étaient sur place ont considéré qu'ils n'avaient pas
2 suffisamment de renseignements pour ouvrir une enquête sur les
3 personnes présentes.

4 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, mais vous savez que le
5 SCRS doit avoir un doute raisonnable pour lancer une enquête?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Des raisons raisonnables
7 de soupçonner que quelque chose va se passer.

8 **ME BRENDAN MILLER:** La différence entre ça et le
9 recours à une urgence nationale c'est que l'on sait que pour les
10 urgences il faut des raisons raisonnables, vous savez ça?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Qu'une urgence d'une
12 ordonnance d'urgence existe.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Et vous savez qu'au niveau du
14 gouvernement canadien, des raisons raisonnables de soupçonner
15 est inférieur à un soupçon pur et simple?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, mais là je pense
17 qu'on mélange des choses. Des raisons raisonnables de soupçonner
18 quoi? C'est précisément là l'objet de la *Loi sur le SCRS*. Un
19 mouvement peut représenter une menace à la sécurité du Canada.
20 Un mouvement, tout simplement, une situation, une activité. Il
21 peut y avoir des individus ou des groupes là-dedans qui
22 correspondent au seuil défini par le SCRS.

23 Il faut faire la différence entre ce que le
24 mouvement représentait pour le Canada et la constitution du
25 mouvement, si on avait des individus qui constituaient une
26 menace.

27 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, je comprends, mais vous
28 prenez un groupe dans son ensemble et je vous ai posé la

1 question pour Coutts, ç'a été réglé. Là je vous pose la question
2 pour Ottawa. L'évaluation était que ça n'atteignait pas le
3 niveau d'alerte et maintenant ---

4 **ME DONNAREE NYGARD:** Le témoin n'est pas d'accord
5 avec vous pour considérer que le SCRS avait évalué le groupe.

6 **ME BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous êtes au
7 courant qu'il n'y avait pas de menace en vertu de l'article 2 de
8 la *Loi du SCRS*?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, je peux revenir
10 sur tout ce qu'on a entendu de tous les ministères et le
11 greffier a considéré pour déterminer si nous avons réellement
12 une menace en vertu de la *Loi du SCRS*.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Quelle preuve et quelle
14 définition de violence à Windsor connaissiez-vous quand il y a
15 eu invocation de la Loi?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est peut-être une
17 erreur de faire une évaluation lieu par lieu, alors qu'il y
18 avait une situation d'envergure nationale.

19 **ME BRENDAN MILLER:** Merci, ce sera tout pour moi.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous allons
21 entendre le Parlement de la Saskatchewan.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MITCH McADAM:**

23 **ME MITCH McADAM:** Bon après-midi, Monsieur le
24 Commissaire, j'essaie de régler mes appareils. Mitch McAdam,
25 avocat pour le Gouvernement de la Saskatchewan et j'aurais
26 quelques questions à poser cet après-midi, Madame Charette.

27 D'abord, une de vos responsabilités est d'être
28 secrétaire du conseil des ministres?

1 **MME JANICE CHARETTE:** C'est exact.

2 **ME MITCH McADAM:** Et l'une des responsabilités
3 en tant que secrétaire est de contrôler les documents utilisés
4 pour le conseil des ministres?

5 **MME JANICE CHARETTE:** C'est exact.

6 **ME MITCH McADAM:** Tous les documents qui vont
7 au conseil des ministres doivent passer par votre bureau?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Non, ça peut passer par
9 le Conseil privé avant d'être mis -- ça passe pas forcément ---
10 Bref, il y a une unité qui s'occupe de la documentation et ça
11 passe pas forcément par mon bureau.

12 **ME MITCH McADAM:** Et ça doit passer par le
13 Conseil privé?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Exact.

15 **ME MITCH McADAM:** Et vous êtes responsable
16 également d'enregistrer les décisions prises par le conseil des
17 ministres?

18 **MME JANICE CHARETTE:** C'est exact.

19 **ME MITCH McADAM:** J'aurais quelques questions
20 sur la réunion du conseil des ministres du soir du 13 février où
21 on a considéré la *Loi sur l'état d'urgence*.

22 Premièrement, pouvez-vous confirmer qu'aucun
23 document n'a été fourni aux ministres lors de cette réunion?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Ce n'est pas correct. Il
25 y avait des documents, il y avait un document disponible pour
26 les ministres, j'y ai fait référence plus tôt, lequel portait
27 sur -- je ne sais pas comment dire ça, c'était une évaluation du
28 SCRS qui portait sur les considérations qui importaient pour la

1 *Loi sur l'état d'urgence.*

2 Ce n'était pas une situation habituelle pour le
3 conseil des ministres, il y avait un memorandum au cabinet,
4 normalement. Là, il n'y en avait pas, il y avait pas de mémoire
5 fait pour le conseil des ministres.

6 **ME MITCH McADAM:** Donc, il y avait pas de
7 mémoire transmis au conseil des ministres et c'était une
8 situation inhabituelle?

9 **MME JANICE CHARETTE:** Exact. C'était une
10 réunion extraordinaire, laquelle a eu lieu le 13 février, le
11 soir.

12 **ME MITCH McADAM:** Et vous étiez présente?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, j'étais présente.

14 **ME MITCH McADAM:** Et je ne vais pas vous poser
15 des questions sur la délibération, mais vous avez dit que l'une
16 des responsabilités était d'enregistrer les décisions prises par
17 le conseil des ministres.

18 Pouvez-vous me dire exactement quelle a été la
19 décision prise par le conseil des ministres ce soir-là? Je crois
20 que vous avez dit plus tôt qu'il s'agissait de demander au
21 premier ministre d'avoir une réunion des premiers ministres
22 fédéraux et provinciaux la journée suivante?

23 **MME JANICE CHARETTE:** La décision a été que le
24 premier ministre organiserait une réunion avec les premiers
25 ministres provinciaux et territoriaux pour l'invocation de la
26 *Loi sur l'état d'urgence* et de considérer toute autre matière
27 importante pour régler la situation du pays.

28 **ME MITCH McADAM:** Très bien, merci. Nous allons

1 passer maintenant à la journée du 14 février. Vous serez
2 d'accord avec moi pour dire que la convocation pour la réunion
3 des premiers ministres, vous en avez parlé d'ailleurs un peu
4 plus tôt aujourd'hui, c'est sorti le dimanche soir après la
5 réunion du conseil des ministres.

6 **MME JANICE CHARETTE:** Comme je vous l'ai dit
7 plus tôt, je ne suis pas absolument certaine si ç'a été expédié
8 le dimanche soir ou le lundi matin. C'était après la réunion, de
9 toute façon. Donc, il était peut-être 8 h 30, donc il pouvait
10 être 10 h 00. Ça serait évidemment une heure différente en
11 Saskatchewan.

12 **ME MITCH McADAM:** Vous avez dit plus tôt que
13 c'était une conférence qui était convoquée sous faible préavis?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Exact.

15 **ME MITCH McADAM:** Et dans votre témoignage plus
16 tôt, vous n'avez pas indiqué ce sur quoi portait cette réunion?

17 **MME JANICE CHARETTE:** C'est de l'information
18 que nous avons fournie plus tôt, Monsieur, ainsi que ma collègue
19 ici présente.

20 **ME MITCH McADAM:** Et vous avez indiqué qu'à
21 cette réunion il y avait eu un certain nombre d'objections à
22 l'invocation de la Loi?

23 **MME JANICE CHARETTE:** Ce que j'ai dit c'est
24 que plusieurs premiers ministres ont partagé leurs réponses,
25 mais les discussions étaient confidentielles, mais plusieurs ont
26 fait des commentaires après coup. Et donc, il y avait ce qu'on
27 peut appeler trois groupes de réactions et certains ont soulevé
28 quelques objections.

1 **ME MITCH McADAM:** Je crois que cette réunion a
2 duré à peu près une heure, n'est-ce pas?

3 **MME JANICE CHARETTE:** Aux environs de ça, oui.

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez
5 d'intervenir? Quand nous avons développé les choses, un conseil
6 que nous avons donné au premier ministre c'était de s'assurer
7 que les délais ne constituaient pas un problème pour le
8 ministre. Donc, de façon à ce que tous les premiers ministres
9 soient capables de s'exprimer, il fallait qu'ils aient tout le
10 temps nécessaire pour s'exprimer.

11 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, c'est exact et
12 d'autre part, même si les choses étaient un peu à la dernière
13 minute, une partie de la réunion était une réunion
14 d'information, un breffage. Mais la réunion pouvait durer aussi
15 longtemps que nécessaire, selon la demande des premiers
16 ministres provinciaux et territoriaux.

17 **ME MITCH McADAM:** Nous allons consulter un
18 document qui se termine par 8485, s'il-vous-plaît. Monsieur le
19 greffier, pouvez-vous aller à la fin du document, s'il-vous-
20 plaît? Merci.

21 Madame Charette, vous verrez que c'est un
22 courriel de Jody Thomas et elle dit:

23 «J'ai besoin d'une évaluation pour
24 Janice sur la menace constituée par ces
25 barrages.»

26 Vous savez qui est cette Janice?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

28 **ME MITCH McADAM:** Et quand elle a témoigné,

1 Madame Thomas a indiqué que c'était nécessaire pour l'invocation
2 de la Loi et ça c'est le mémorandum que vous avez préparé pour
3 le premier ministre, exact?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne sais pas si j'ai
5 suivi tout ce qu'elle a dit, mais je crois que comme bien des
6 gens au Conseil privé, elle travaillait donc aux données
7 nécessaires pour l'invocation de la Loi.

8 **ME MITCH McADAM:** Oui, je voudrais préciser les
9 choses. La réunion des premiers ministres s'est terminée vers
10 11 h 15 et à 11 h 44 il y a cette demande d'évaluation de la
11 menace. Donc, entre temps, le premier ministre a du vous dire,
12 «Poursuivons les modalités d'invocation.» Alors, vous avez
13 continué les choses?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Non, ça n'est pas une
15 description valable. Je vous dirais tout simplement qu'une
16 partie de notre travail dans la fonction publique et pour les
17 gens qui travaillent pour moi c'est de se préparer à la
18 situation. Et donc, je puis vous dire que j'étais conseillère en
19 la matière pour le premier ministre et donc, le premier ministre
20 n'a pas fait ce que vous avez dit à 11 h 44.

21 Il y a un certain nombre de personnes qui ont
22 contribué à cette note de décision, laquelle m'a été soumise
23 pour ma considération et nous l'avons documentée plus tôt. J'ai
24 signé ça vers 3 h 00 de l'après-midi. Les travaux étaient en
25 cours, mais donc, je n'étais pas encore entièrement déterminée.

26 **ME MITCH McADAM:** Donc, est-ce que le premier
27 ministre est venu à vous avant que vous ayez terminé le mémoire,
28 le mémorandum et est-ce qu'il vous a demandé de faire ou

1 d'écrire un mémorandum?

2 **MME JANICE CHARETTE:** Non.

3 **ME MITCH McADAM:** Donc, vous avez fait cela en
4 fonction de ce que vous pensiez?

5 **MME JANICE CHARETTE:** J'ai fait ce qui était
6 nécessaire dans la situation parce que c'est mon travail.

7 **ME MITCH McADAM:** Et vous saviez qu'il y avait
8 une conférence de presse à 4 h 30 cet après-midi?

9 **MME JANICE CHARETTE:** Je savais que si les
10 gens étaient disponibles, ce serait une possibilité.

11 **ME MITCH McADAM:** Et vous avez indiqué que vous
12 avez soumis le document au premier ministre à 3 h 41 de l'après-
13 midi et je crois que vous avez dit ce matin qu'il était prêt à
14 signer ce document pour indiquer son approbation, mais je ne
15 sais pas comment vous avez récupéré le document de sa part.

16 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne peux pas vous
17 confier l'heure non plus.

18 **ME MITCH McADAM:** C'était entre 3 h 41 et
19 4 h 30?

20 **MME JANICE CHARETTE:** C'est bien possible,
21 mais je ne sais pas exactement à quelle heure. Il y a peut-être
22 eu un avis que le premier ministre n'était pas disponible, alors
23 je ne sais pas l'heure exacte à laquelle ç'a pu avoir lieu.

24 **ME MITCH McADAM:** Et à cette conférence de
25 presse, c'était là où on a fait l'annonce qu'on allait invoquer.
26 Quand est-ce que cela est entré en vigueur?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Lors du moment de la
28 proclamation qui était approuvée par le gouverneur en conseil.

- 1 **ME MITCH McADAM:** C'était quand?
- 2 **MME JANICE CHARETTE:** C'était le 14.
- 3 **ME MITCH McADAM:** Est-ce qu'il y avait une
4 autre réunion du cabinet?
- 5 **MME JANICE CHARETTE:** Non.
- 6 **ME MITCH McADAM:** Donc, le cabinet n'a jamais
7 été informé de cette décision?
- 8 **MME JANICE CHARETTE:** Il n'y a pas eu de
9 réunion officielle du conseil privé, du cabinet. Vous voulez
10 dire quelque chose?
- 11 **ME MITCH McADAM:** Vous avez dit plus tôt
12 aujourd'hui, c'est le gouverneur en conseil qui invoque la Loi.
13 Alors, s'il n'y a pas eu de réunion du cabinet, est-ce que le
14 pouvoir était délégué au premier ministre?
- 15 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, la décision était
16 laissée *ad referendum*, à la décision du premier ministre suite à
17 sa consultation avec les leaders des provinces et des
18 territoires, avec d'autres délibérations, bien sûr.
- 19 **ME MITCH McADAM:** Commissaire, j'ai quelques
20 questions sur cet aide-mémoire qui était préparé pour le premier
21 ministre. Est-ce que je pourrais avoir un peu de temps
22 supplémentaires?
- 23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Quelques minutes, mais
24 il ne faut pas en abuser.
- 25 **ME MITCH McADAM:** Merci. Monsieur le greffier,
26 le document SSM.NSC.CAN00003224 et c'est l'aide-mémoire qui a
27 été envoyé au cabinet, le mémorandum même.
- 28 Et vous allez être contente, je ne vais pas

1 passer par ce document en détail quant aux motifs de déclarer
2 une urgence publique.

3 **MME JANICE CHARETTE:** Ah, j'anticipais cela.
4 Ce n'est pas le mémorandum au cabinet, il s'agit tout simplement
5 d'un document décisionnaire pour le premier ministre.

6 **ME MITCH McADAM:** Première page, moitié, un peu
7 plus loin, on lit à plusieurs reprises dans le document, je vais
8 les mots:

9 «De plus, le Bureau du Conseil privé
10 estime qu'il s'agit d'une situation
11 d'urgence nationale qui est critique,
12 qui met en danger la santé et la
13 sécurité des Canadiens, qui ne peut pas
14 être réglée uniquement par les
15 provinces et les territoires.»

16 Je me demande ce que vous avez entendu en
17 utilisant le mot «uniquely» en anglais, «uniquement» en
18 français? Vous avez dit que les provinces ne se servaient pas de
19 tous leurs pouvoirs, est-ce que c'était ça?

20 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne dirais pas qu'il y
21 a eu un souci à ce propos, c'était plutôt une observation qui
22 remonte aux délibérations qui ont été plus tôt, quoi.

23 En ce qui concerne le langage, je crois, et en
24 tant que profane, je crois, et j'interprète, ce qu'on essaie de
25 faire ici, c'est de dire que les pouvoirs dans la *Loi sur les*
26 *mesures d'urgence* sont là pour traiter d'une situation où il y a
27 des menaces de violence grave et tous les autres critères que
28 vous voyez là qui ne peuvent pas être maîtrisés ou réglés par

1 une province ou un territoire seuls.

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez?
3 Les mesures proposées n'étaient pas plus importantes qu'un
4 compétence donnée, une compétence provinciale ou une compétence
5 territoriale. On voulait -- et eux, ils pouvaient continuer à
6 exercer leurs propres priorités, point de vue application de la
7 Loi, mais nous avons conclu que séparément, ils ne pouvaient pas
8 régler la situation nationale.

9 **ME MITCH McADAM:** Je suis toujours un peu
10 confus. Ça c'est ma question. C'est ce mot «uniquely»,
11 «uniquement», est-ce qu'il y avait quelque chose d'unique,
12 particulier qui existait dans la situation qui se passait en
13 février?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Non, ce n'était pas
15 l'intention de ce langage. On voulait dire que les provinces et
16 les territoires ne pouvaient pas régler la situation seuls.
17 C'est la raison pour laquelle le gouverneur en conseil
18 invoquerait la loi qui confère, qui octroie des pouvoirs
19 extraordinaires pour cette situation. Comme vous voyez ici, a
20 répondu aux critères d'une urgence nationale.

21 **ME MITCH McADAM:** Monsieur le greffier, pouvez-
22 vous passer à la page 4 du document, en haut, ou près du haut du
23 document?

24 Et là, vous indiquez que la réunion des premiers
25 ministres répondra aux exigences qui sont exprimées dans la *Loi*
26 *sur les mesures d'urgence*. Ce n'était pas nécessaire d'obtenir
27 l'approbation des provinces avant d'invoquer la Loi?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Non, je ne crois pas que

1 c'était nécessaire.

2 **ME MITCH McADAM:** Ce n'est pas une exigence
3 dans la Loi?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Ce n'est pas une
5 exigence dans la Loi.

6 **ME MITCH McADAM:** Pour répondre aux critères,
7 il fallait tout simplement rencontrer les provinces, ce n'était
8 pas important leur point de vue des provinces, ce n'était pas
9 nécessaire?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Ce n'est pas très juste,
11 Monsieur McAdam. Il y a eu une réunion avec le premier ministre
12 et les premiers ministres des territoires et des provinces. On a
13 écouté, on a posé des questions aux leaders provinciaux,
14 territoriaux afin de savoir s'ils avaient des idées, des projets
15 sur quoi faire pour régler la situation. C'est une mauvaise
16 caractérisation de la situation.

17 **ME MITCH McADAM:** Quelqu'un a dit, c'est vous
18 ou bien Madame Drouin, il y a eu pas mal de soucis qui ont été
19 exprimés?

20 **MME JANICE CHARETTE:** Les provinces des
21 Prairies et le Gouvernement de la province du Québec.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Votre temps est passé.

23 **ME MITCH McADAM:** C'est la fin de mes
24 questions.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je vais demander
26 maintenant au CCF de prendre la parole.

27 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Madame Charette, Madame

1 Drouin, je suis Sujit Choudhry, je suis l'avocat pour le CCF,
2 j'ai quelques questions pour vous.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La Fondation de la
4 constitution canadienne.

5 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Madame Charette et ça c'est
6 ma question, vous avez dit qu'un de vos rôles c'est d'être la
7 secrétaire au cabinet?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, vous fixez les
10 programmes des réunions du cabinet, vous vérifiez l'assistance à
11 la réunion et ça peut être les fonctionnaires et les ministres?

12 **MME JANICE CHARETTE:** Personnellement, je ne
13 fais pas tout cela, j'ai une équipe qui fait ça, mais je
14 surveille le travail de mon équipe. Je peux préciser, Monsieur,
15 que ces agendas sont proposés à la présidence et nous proposons
16 cela aux ministres. Nous préparons et on donne ces agendas ou
17 ces programmes aux ministres.

18 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Vous avez une responsabilité,
19 vous assistez à ces réunions du cabinet et votre responsabilité
20 est de fournir toutes les informations nécessaires pour une
21 décision?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

23 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Vous avez dit que les
24 réunions du cabinet sont très structurées, ce sont les ministres
25 qui parlent, présidées par le premier ministre et les
26 fonctionnaires ne parlent que si demandé?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** En ce qui concerne la réunion

1 du 14?

2 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, je conseillais le
3 premier ministre pour cette réunion du cabinet extraordinaire.
4 Ce n'était pas une réunion normale.

5 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Vous étiez là, vous avez
6 assisté, vous avez donc fixé la liste des gens qui allaient
7 assister? Madame Lucki, Monsieur Vigneault devraient assister à
8 la réunion?

9 **MME JANICE CHARETTE:** Étant donné le sujet,
10 j'aurais attendu l'assistance de ces sous-ministres. J'essaie de
11 me rappeler si j'ai regardé la liste des participants ou non.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais la liste vient du Bureau
13 du Conseil privé, sinon de vous?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, j'ai une équipe qui
15 organise tout cela. Excusez-moi, je veux rajouter quelque chose.
16 Ma collègue Madame Drouin me corrige. Étant donné qu'on avait
17 une réunion virtuelle, par opposition à une réunion, c'est un
18 point technique, mais c'est important, ce n'était pas une
19 réunion en personne, mais une réunion virtuelle. Il se peut que
20 l'invitation aurait été envoyée par une autre unité, par un
21 organisateur de réunions virtuelles où on voit la feuille
22 d'érable.

23 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que cette unité
24 spéciale se trouve dans le bureau du cabinet?

25 **MME JANICE CHARETTE:** Entre le Bureau du
26 premier ministre et le Bureau du Conseil privé.

27 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais au centre même de
28 l'activité?

1 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

2 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Avez-vous lu le document du
3 SCRS, leur résumé de leur entrevue?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Non, je n'ai pas eu le
5 temps.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** WTS060. Il s'agit du document
7 du SCRS, c'est le témoignage de Monsieur Vigneault.

8 **MME JANICE CHARETTE:** Mais il s'agit du résumé
9 de son entrevue.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il n'y a pas
11 d'objection? D'accord. C'est la version publique?

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, oui, non classifiée. À
13 la page 8. Si vous défilez en bas, «Recommandation au cabinet».
14 Oui, arrêtez. Je vais lire cela et vous pouvez lire en même
15 temps.

16 *«Monsieur Vigneault a appris que la Loi*
17 *sur les mesures d'urgence a fait*
18 *référence à l'article 2 de la Loi sur*
19 *le SCRS. Une fois qu'on réfléchissait à*
20 *l'utilisation de cette loi, il a*
21 *demandé une évaluation des risques*
22 *associés à l'utilisation de*
23 *l'invocation de cette loi. Il estimait*
24 *qu'il n'existait pas de risques à la*
25 *sécurité du Canada comme défini dans le*
26 *mandat juridique.»*

27 Et dans le paragraphe plus bas, le paragraphe qui
28 commence:

1 «Monsieur Vigneault a discuté et il a
2 parlé de cela lors de la réunion du GRI
3 le 13 février.»

4 Et il a dit que le document était disponible pour
5 la réunion du cabinet, mais il ne sait pas si ce document a été
6 diffusé. Pouvez-vous dire oui ou non que c'était distribué lors
7 de cette réunion?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que j'ai déjà
9 dit que c'était distribué.

10 **ME SUJIT CHOUDHRY:** C'était le seul document qui
11 était circulé avant la décision du premier ministre d'invoquer
12 la *Loi sur les mesures d'urgence*?

13 **MME JANICE CHARETTE:** On parlait des risques,
14 de l'évaluation des risques dans le cadre de la *Loi des mesures*
15 *d'urgence*. Il s'agit d'un équilibre, est-ce qu'on agit trop tôt,
16 trop tard? Est-ce qu'on fait trop? Est-ce qu'on n'a pas fait
17 assez? Et l'évaluation préparée par le CRS, comme a indiqué
18 Monsieur Vigneault, qui était disponible aux ministres, était
19 une évaluation des risques de l'invocation de cette *Loi des*
20 *mesures d'urgence*.

21 On estimait, d'après le SCRS, que l'invocation
22 pourrait empirer la situation, enflammer les gens. Je m'arrête
23 ici.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais Madame Charette, est-ce
25 que cette évaluation du SCRS qu'il n'existait pas de menace à la
26 sécurité générale, est-ce que c'était partagé avec le cabinet?

27 **MME JANICE CHARETTE:** C'était la nature de
28 l'évaluation préparée par Monsieur Vigneault. Leur évaluation

1 que l'invocation pourrait enflammer la situation, empirer la
2 situation. On savait que l'évaluation du SCRS en ce qui concerne
3 la mise en vigueur de la *Loi du SCRS* c'était tel qu'on a conclu
4 qu'on ne répondait pas aux critères nécessaires.

5 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que ce point de vue,
6 cet avis était partagé avec le cabinet, oui ou non?

7 **MME JANICE CHARETTE:** C'était partagé dans les
8 réunions précédentes des GRI.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que cette évaluation
10 aurait été partagée avec le cabinet, avec tout le cabinet lors
11 de la réunion du 13 février, est-ce que c'était partagé avec le
12 cabinet, oui ou non?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Le fait que le SCRS
14 n'estimait pas que cela représentait une menace au Canada ---

15 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui ou non? C'est ma
16 question. Ou est-ce que vous n'êtes pas au courant?

17 **MME JANICE CHARETTE:** J'essaie de me souvenir,
18 Monsieur, je veux bien répondre à votre question. Je crois que
19 Monsieur Vigneault ne s'est pas prononcé pendant la réunion du
20 cabinet, comme je vous ai dit.

21 **MME NATHALIE DROUIN:** C'était partagé lors des
22 séances précédentes du GRI et certains membres du cabinet ne
23 faisaient pas partie du GRI. Donc, je ne sais pas si cela a été
24 partagé pendant une réunion de tout le cabinet. Mais
25 certainement, le premier ministre et certains ministres étaient
26 au courant.

27 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et vous ne savez pas si
28 c'était partagé le 13 février avec tous les ministres qui

1 participaient à une réunion du cabinet entier?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne sais pas, mais je
3 peux confirmer qu'en ce qui concerne les menaces d'ailleurs,
4 tous les éléments de GAC de Transport et autres, ça c'était
5 compris.

6 **MME JANICE CHARETTE:** Est-ce que je peux
7 ajouter quelque chose? Dans les discussions du cabinet, par
8 rapport à l'utilisation de la Loi, on peut dire qu'il y a eu une
9 discussion au sujet de la nature de la menace, du seuil par
10 rapport aux critères pour l'invocation et que les seuils avaient
11 été respectés.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais vous ne savez pas si
13 l'évaluation de Monsieur Vigneault a été partagée?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Une chose. Monsieur
15 Vigneault, son évaluation par rapport à l'invocation de la *Loi*
16 *sur les urgences* pourrait enflammer la situation, ça ç'a été
17 partagé, ça on l'a entendu.

18 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Je ne vous pose pas cette
19 question-là. Ce que je demande c'est par rapport au paragraphe
20 précédent de son témoignage. Est-ce que nous savons ---

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que nous avons
22 répondu, nous ne pouvons pas le confirmer. Je partage le
23 meilleur de mes connaissances, je pense que les ministres étaient
24 au courant, les ministres clés qui étaient impliqués dans la
25 gestion du convoi, le premier ministre était au courant, mais je
26 ne peux pas confirmer si oui ou non il y a eu des discussions.
27 Vous savez que le SCRS se rapporte au ministre de la Sécurité
28 publique, alors et maintenant, je ne peux pas vous le confirmer.

1 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous avez eu la
2 possibilité d'examiner le témoignage du sous-ministre Stewart?

3 **MME JANICE CHARETTE:** En partie.

4 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Je vous dirais qu'avec le
5 contre-interrogatoire cette semaine, le ministre Stewart a
6 témoigné lundi que le SCRS, on leur a pas demandé de fournir une
7 évaluation au conseil des ministres. Alors, est-ce que vous avez
8 raison d'être en désaccord avec le témoignage de Monsieur
9 Stewart?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que j'ai dit
11 que Monsieur Vigneault n'a pas pris la parole à la réunion du
12 conseil des ministres. Donc, il n'a pas pris la parole et
13 c'était pas lui-même qui a ---

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, vous avez pris trop
15 de temps, il va falloir que -- je suis généreux, mais là vous
16 avez débordé, vous avez dépassé le temps qui était alloué.

17 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Dans l'avis, vous avez fait
18 la recommandation au premier ministre comme quoi la *Loi sur les*
19 *urgences* soit déclenchée. Vous étiez au courant du point de vue
20 de Monsieur Vigneault, mais vous avez tout de même déterminé
21 qu'il y avait une menace?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Je peux vous repasser ma
23 logique. J'étais au courant que Monsieur Vigneault pensait qu'il
24 y avait un seuil pour le SCRS pour lancer une enquête et que ce
25 seuil n'avait pas été atteint.

26 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Vous vous appuyez au Conseil
27 au Renseignement, ç'a été intégré, comme a été dit dans le
28 témoignage hier, s'il y avait une évaluation pangouvernementale

1 pour prendre la position qu'il n'y avait pas de seuil qui a été
2 atteint?

3 **MME JANICE CHARETTE:** C'était pas la seule.

4 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Je voudrais vous poser cette
5 question. Dans une démocratie constitutionnelle, pour empêcher
6 l'abus des pouvoirs exécutifs du gouvernement élu, c'est
7 essentiel que l'avis d'un professionnel et d'un expert dans la
8 sécurité soit à l'avant-plan et que ce ne soit pas tout
9 simplement un facteur, mais que ce soit à la base, à l'essence
10 même de la décision de déclencher ou d'invoquer la *Loi sur les*
11 *urgences*.

12 Mais là, vous n'êtes pas sûre de ce qui s'est dit
13 par Monsieur Vigneault devant le conseil des ministres. Et vous
14 avez indiqué qu'il y avait une pertinence juridique de son point
15 de vue et vous dites que ---

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous avez une
17 question là, ou vous faites une présentation?

18 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous suggérez là
19 que ce que dit le SCRS n'est pas à la base même de ce qui fait
20 en sorte que ce soit raisonnable de déterminer si oui ou non il
21 y a une urgence publique?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Qui fait que ce soit
23 raisonnable, je ne comprends pas votre question.

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Excusez-moi si vous
25 n'avez pas entendu le contre-interrogatoire que j'ai eu avec
26 Monsieur Miller, mais on a parlé de la différence de qui était
27 le décideur en vertu de la *Loi sur les urgences* par rapport à
28 qui prend les décisions en vertu de la loi qui gère le SCRS. Et

1 que la fonction de ces deux législations sont différentes et ce
2 que nous évaluons c'était différent.

3 Alors, je pense que ce que vous avez dit quand
4 vous avez parlé de Madame Thomas, elle était intégrée dans les
5 différents points de vue, mais il y avait des points de vue des
6 ministres des transports et il y avait une perspective de la
7 sécurité publique, je peux vous faire toute la liste, comme je
8 vous l'ai dit auparavant.

9 Nous avons vu qu'il y avait des menaces aux ports
10 d'entrée, nous avons vu qu'il y avait des enfants qui ont été
11 utilisés comme des boucliers, on a vu le harcèlement dans les
12 rues. Donc, il y avait des menaces dont on a fait la collecte.

13 On a vu l'impact sur le commerce, donc on
14 évaluait les menaces pour déterminer -- eh bien, c'était pas
15 simplement des menaces qui venaient de la perspective du SCRS,
16 c'est très important leur perspective et ils ont pris une
17 décision en vertu de la Loi de déterminer si oui ou non ils
18 pouvaient ouvrir une nouvelle enquête.

19 Mais vous allez entendre la SCRS du point de vue
20 du directeur et il faut lui poser la question, c'était quoi le
21 point de vue du directeur par rapport aux risques avec le
22 convoi, même s'il n'ouvrirait pas une enquête, car il devait
23 évaluer la situation également.

24 Donc, je pense qu'il faut vraiment faire la
25 différence entre le rôle du directeur pour gérer sa législation
26 et vis-à-vis du rôle du directeur par rapport aux renseignements
27 qu'il peut nous fournir.

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Eh bien, je pense que j'ai

1 débordé de mon temps, donc je m'arrête là.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant nous avons le
3 Fonds pour la démocratie/JCCF.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ALAN HONNER:**

5 **ME ALAN HONNER:** Bonsoir, je m'appelle Alan
6 Honner et je suis l'avocat pour le Fonds de la démocratie.
7 Alors, je mets mon minuteur pour pas prendre trop longtemps.

8 Alors, on vous a posé la question par rapport la
9 menace, par rapport à l'évaluation de CSIS. Et vous avez à
10 l'écran -- peut-être qu'on peut l'avoir à l'écran. Là c'est
11 indiqué:

12 «On a demandé une évaluation sur les
13 risques associés avec l'invocation de
14 la *Loi sur les urgences*. Et il pensait
15 qu'il y avait une obligation d'indiquer
16 la position du service qu'il n'y avait
17 pas une menace à la sécurité du
18 Canada.»

19 Est-ce que je peux demander
20 TS.NSC.CAN.001.00000172_REL.001? Je pense que Monsieur Miller en
21 parlé déjà aujourd'hui.

22 Alors, en attendant le document, Madame Drouin,
23 serez-vous d'accord avec moi -- bon, est-ce qu'on pourrait
24 l'avoir à l'écran un peu plus grand, s'il-vous-plaît? Est-ce
25 qu'on peut descendre un peu?

26 Dans le premier paragraphe, nous voyons qu'on
27 fait référence à comment il peut y avoir une flambée des
28 narratifs antigouvernementals [sic]. Et là, on voit encore qu'il

1 y a un potentiel pour radicaliser les Canadiens et Canadiennes.

2 **MME JANICE CHARETTE:** C'est où exactement?

3 **ME ALAN HONNER:** Le dernier paragraphe. On
4 peut voir que la déclaration de l'urgence de la province de
5 l'Ontario en vertu de la Loi a fait en sorte qu'il y a eu
6 augmentation des rhétoriques de violence contre le premier
7 ministre de l'Ontario et d'autres fonctionnaires.

8 Et si on descend encore plus loin, ce que nous ne
9 voyons pas dans cette évaluation de menace c'est la déclaration
10 du directeur du SCRS où il dit qu'il n'y a pas de menace à la
11 sécurité du Canada, c'est pas dans le document.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Je n'ai pas lu tout le
13 document, il faudrait retourner en haut.

14 **ME ALAN HONNER:** Mais je dois dire, on ne le
15 voit pas parce que ç'a été biffé.

16 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE:** [Objection non
17 interprétée].

18 **ME ALAN HONNER:** Oui, je vais passer à autre
19 chose. Dans cette déclaration ---

20 **MME JANICE CHARRETTE:** Je n'ai pas parlé au
21 conseil des ministres.

22 **ME ALAN HONNER:** Madame Drouin, est-ce que
23 vous êtes d'accord que le SCRS n'enquête pas sur la violence
24 familiale puisque cette violence familiale n'est pas une menace
25 à la sécurité du Canada?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, vous demandez par
27 rapport à ma réponse. Il pouvait y avoir des infractions ---

28 **ME ALAN HONNER:** Oui, ce que je vous demande,

1 si vous êtes d'accord avec cette déclaration?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Est-ce que vous pouvez
3 le répéter, s'il-vous-plaît?

4 **ME ALAN HONNER:** Oui. Alors, le SCRS ne fait
5 pas d'enquête sur la violence familiale puisque la violence
6 familiale n'est pas une menace à la sécurité du Canada. Vous
7 êtes d'accord?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Je suis d'accord.

9 **ME ALAN HONNER:** Madame Charette, vous avez
10 déclaré, dites-moi si je répète correctement, vous avez dit
11 qu'une enquête en vertu de l'article 2 du SCRS n'a pas toujours
12 trait à l'invocation de la *Loi sur les ---*

13 **MME JANICE CHARETTE:** Puisque la *Loi sur les*
14 *urgences* n'avait pas été invoquée avant le mois de février 2022.

15 **ME ALAN HONNER:** Oui, il y a différents types.
16 Restons avec l'urgence publique. Pour qu'il y ait une urgence
17 publique, il faut qu'il y ait des menaces à la sécurité du
18 Canada, mais l'urgence doit être tellement sérieuse que c'est de
19 l'intérêt national. Vous êtes d'accord?

20 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

21 **ME ALAN HONNER:** Et c'est possible qu'il y ait
22 des menaces à la sécurité du Canada qui n'atteignent pas le
23 niveau d'une urgence nationale?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, ça c'est aussi très
25 vrai.

26 **ME ALAN HONNER:** Et ça, ça expliquerait
27 pourquoi le gouvernement n'invoque pas la *Loi sur les urgences* à
28 chaque fois qu'il y a des menaces. Merci beaucoup.

1 Dans votre avis que vous avez donné au premier
2 ministre, ça c'est le 14 février. Je pense que le titre c'est au
3 paragraphe 11 de votre mot, vous dites que quand vous discutez
4 des communications que:

5 «Le gouvernement pourrait utiliser des
6 messages semblables de partenaires
7 extérieurs, des intervenants extérieurs
8 pour soutenir le besoin d'utiliser ces
9 mesures à ce moment-là»

10 **MME JANICE CHARETTE:** Est-ce que vous pouvez
11 le mettre à l'écran, s'il-vous-plaît?

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Qu'est-ce que vous
13 voulez, page?

14 **ME ALAN HONNER:** SSM.NSC.CAN00003324, à la
15 page 11, s'il-vous-plaît.

16 **MME JANICE CHARETTE:** Je m'excuse, mais ---

17 **ME ALAN HONNER:** Non, non, vous n'avez pas à
18 vous excuser. Pour en bas, communications:

19 «Les communications publiques doivent
20 mettre l'accent sur l'action
21 proportionnée et équitable prise par le
22 gouvernement.»

23 Et la dernière phrase:

24 «Le gouvernement pourrait aussi
25 utiliser des messages semblables des
26 intervenants et des partenaires
27 extérieurs pour soutenir le besoin des
28 mesures à ce moment-ci.»

1 C'est qui ces intervenants?

2 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que nous
3 pouvons dire que nous avons entendu de la part des organisations
4 tel des gens d'affaire d'Ottawa, par exemple. Juste pour que je
5 réfléchisse clairement.

6 **ME ALAN HONNER:** Oui, est-ce qu'il y a une
7 référence à la GRC?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, les partenaires, ça
9 ce n'est pas des organisations gouvernementales. Et si ça
10 voulait dire les médias, ç'aurait été indiqué que c'était les
11 médias. Non, ce sont des organisations externes, je pense qu'on
12 avait eu des discussions avec mon collègue au ministère du
13 Transport avec l'Association des camionneurs, par exemple.

14 Des associations de gens d'affaires qui parlaient
15 de l'importance que les ports d'entrée soient maintenus ouverts.
16 Donc, les intervenants voulaient qu'il y ait une résolution
17 paisible

18 **ME ALAN HONNER:** Oui, c'est compris. Une
19 dernière question. Il y avait une évaluation de menace dans la
20 notice au premier ministre et mon collègue du Gouvernement de la
21 Saskatchewan a montré un email de Jody Thomas, elle dit:

22 «Il me faut une évaluation sur les
23 menaces, sur les personnes impliquées,
24 les armes, etc.»

25 Vous vous rappelez? On vient de le voir.

26 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

27 **ME ALAN HONNER:** Est-ce que vous pouvez --

28 PB.NSC.CAN00003462_REL0001. Et en attendant le document, je peux

1 vous dire qu'on a vu avec l'interrogatoire de Brenda Lucki, donc
2 là c'était Mike MacDonald, lui il vient du Conseil privé et là,
3 ça c'est de la GRC. Et là vous avez, suite au témoignage de
4 Madame Lucki, on a indiqué que l'évaluation était passée à
5 Madame Poloz. Et si vous descendez un petit peu. Si on descend
6 encore un peu plus. Pardon, un peu en haut, là, juste là.

7 Alors, si nous regardons ce courriel, on peut
8 voir qu'elle identifie trois groupes et le premier groupe sont
9 les 3% et ensuite il y a Diagonon et ensuite il y a Canadians
10 First. Et ce sont les seuls groupes IMVE, n'est-ce pas?

11 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, ce sont seulement
12 les trois groupes qui sont ---

13 **ME ALAN HONNER:** Et la GRC, est-ce qu'ils ont
14 identifié d'autres groupes de cette nature?

15 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que oui.

16 **ME ALAN HONNER:** Est-ce que vous pouvez
17 indiquer qui sont ces groupes?

18 **MME JANICE CHARETTE:** Peut-être que je peux
19 faire à rebours. Alors, pour être claire, comme je l'ai dit, ça
20 c'est un courriel entre quelqu'un de la GRC et le Bureau du
21 Conseil privé. Cette information n'était pas dans la note qui
22 était envoyée au premier ministre pour sa prise de décision.

23 Je ne suis pas sûre que moi -- si je pense à ces
24 extrémistes, par rapport à qui ils étaient, simplement que
25 c'était rapporté par la GRC et d'autres agences de sécurité
26 qu'il n'y avait pas de groupes, de tels groupes qui
27 participaient.

28 **ME ALAN HONNER:** Je n'ai pas entendu, est-ce

1 que vous pouvez -- la dernière phrase.

2 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense qu'on m'a dit
3 qu'il y avait ces extrémistes IMVE que la GRC et d'autres
4 agences de sécurité qui l'ont dit, mais je ne me rappelle pas
5 d'une identification précise. Donc, je ne peux pas vous donner
6 une liste exhaustive.

7 **ME ALAN HONNER:** Très bien. Là je n'ai plus de
8 temps, donc je voudrais vous poser la question suivante, une
9 dernière question. Vous êtes d'accord avec moi, dans votre note
10 au premier ministre le 14 février, vous lui avez dit que «Il n'y
11 a pas de preuve d'implication par des groupes extrémistes ou des
12 commanditaires internationaux.»?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je vous crois.
14 Si je peux -- ce que je pense que vous devrez utiliser par
15 rapport aux preuves officielles sur lesquelles le gouvernement a
16 basé sa décision à invoquer la *Loi sur les urgences*, ça vous
17 l'avez dans la justification de l'article 58, ç'a été déposé
18 devant la Chambre des communes. Donc, je pense que c'est là où
19 vous allez trouver toute la preuve à l'appui du gouvernement.

20 **ME ALAN HONNER:** Mais le mémo contient vos
21 conseils au premier ministre?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, c'est exact, mais
23 ceci n'est pas dans mon mémo.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Ensuite, nous
25 entendrons la CCLA.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME EWA KRAJEWSKA:**

27 **ME EWA KRAJEWSKA:** Bonjour, Madame la greffière
28 et Madame Drouin. Je suis Ewa Krajewska, je suis avocate pour

1 l'Association canadienne des libertés civiles.

2 Alors, je sais que nous avons passé beaucoup de
3 temps sur la partie SCRS, des seuils pour invoquer la *Loi sur*
4 *les mesures d'urgence*, mais s'agissant de l'article 3 de la *Loi*
5 *sur les mesures d'urgence*, il y a deux catégories, 3 (a) ou 3
6 (b) et 3 (a) est que:

7 «... il y a une urgence nationale qui est
8 urgente et critique et de nature
9 temporaire et qui met en danger la
10 santé et la sécurité ou la vie des
11 Canadiens et est d'une telle proportion
12 que cela peut excéder la capacité ou
13 l'autorité ou le pouvoir d'une province
14 pour en traiter.»

15 Alors, est-ce que c'est la partie sur laquelle
16 vous vous êtes appuyée pour invoquer la Loi?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

18 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, ces deux parties,
19 capacité et pouvoir, j'imagine que pouvoir veut dire pouvoir
20 juridique et outils législatifs disponibles pour le
21 gouvernement, est-ce que ce serait une bonne lecture de la
22 chose? C'est bien votre interprétation?

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

24 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et la capacité, pour moi, le
25 mot capacité implique des ressources?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, une capacité
27 opérationnelle.

28 **ME EWA KRAJEWSKA:** D'accord, capacité

1 opérationnelle. Alors, Madame Charette et Madame Drouin, d'après
2 votre déclaration je comprends que jusqu'au 9 et 14 février vous
3 avez toutes les deux exprimé de la frustration, peut-être pas de
4 la frustrations, mais enfin, frustration au sujet de
5 l'incapacité de la police locale à Ottawa et à Windsor de
6 pouvoir exécuter leur plan opérationnel. Vous souvenez-vous
7 d'avoir dit cela dans votre déclaration de témoin?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Désolée, mais je ne
9 crois pas avoir utilisé le mot «frustration».

10 **ME EWA KRAJEWSKA:** Non, désolée, vous avez dit:
11 «Elle se souvient d'avoir perdu tout
12 espoir que la police locale d'Ottawa ou
13 de Windsor pourraient exécuter leur
14 plan opérationnel.»

15 C'est bien cela?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne me souviens pas
17 d'avoir parlé de perdre l'espoir, mais je crois que ce que j'ai
18 dit au début de ceci c'est que nous faisons face à une
19 situation où tout semblait indiquer cela. Donc, on nous
20 demandait de faire quelque chose et on n'avait pas le pouvoir
21 nécessaire pour faire beaucoup de choses.

22 Donc, nous nous demandions -- évidemment, nous
23 étions préoccupés, si je peux utiliser ce terme, surtout lors de
24 la deuxième et de la troisième semaine, parce que nous ne
25 savions pas si nous verrions une résolution de la situation.

26 Mais je ne crois pas que j'ai dit que nous avons
27 cessé d'espérer. Nous étions préoccupés, vraiment préoccupés et
28 nous en sommes venus à la conclusion que les ressources, les

1 outils, les pouvoirs des provinces ne menaient pas au succès que
2 nous recherchions ou étaient utilisés, mais n'étaient pas
3 efficaces.

4 **ME EWA KRAJEWSKA:** Bon, alors je vous ramène à
5 votre déclaration, un autre passage. WTS.00000074, je pense que
6 la commissaire Lucki -- bon, vous dites qu'elle était frustrée
7 avec le manque d'action des services de police.

8 Si on peut aller à la page 11, s'il-vous-plaît,
9 Monsieur le registraire? Merci.

10 «Cette frustration était partagée par
11 Madame Charette qui pensait que les
12 règlements municipaux, par exemple,
13 n'étaient pas utilisés pour dégager les
14 manifestants.»

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je me souviens du
16 contexte.

17 **ME EWA KRAJEWSKA:** Mais en même temps, vous
18 comprenez qu'il fallait respecter l'indépendance de la police et
19 que ni la fonction publique, ni les policiers pouvaient diriger
20 directement les policiers, n'est-ce pas?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

22 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, je vous dis cela dans
23 le contexte que plus tard, à la réunion du GRI du 13 février, je
24 crois que le témoignage est que le 13 février, la GRC, les
25 services de police d'Ottawa et la PPO avaient approuvé un plan
26 pour supprimer les manifestants d'Ottawa. Et je crois que ce que
27 la commissaire Lucki a dit c'est qu'elle n'a pas exprimé cela
28 directement au GRI de ce jour. Et vous dites que ce n'est pas ce

1 que vous avez entendu à la réunion de l'IRG?

2 **MME JANICE CHARETTE:** Mais je pense qu'il y
3 avait un plan pour traiter des manifestants à Ottawa, mais je ne
4 dirais pas que c'est comme ce que vous avez dit, c'est-à-dire
5 les dégager complètement.

6 Alors, c'est implicite dans le paragraphe que
7 j'essaie de lire très rapidement. Nous en avons parlé, il y
8 avait des pouvoirs, il y avait des règlements qui n'étaient pas
9 appliqués pleinement et ça c'était la décision de la police
10 locale quant à savoir si elles avaient les ressources nécessaire
11 pour faire cela en toute sécurité.

12 On voyait, par exemple, qu'ils essayaient
13 d'appliquer des restrictions sur, disons, le transport de
14 carburant à Ottawa. On avait des cas où des policiers ont essayé
15 d'appliquer ça et ils ont été harcelés, intimidés et menacés.
16 Nous avons vu des manifestants qui remplissaient ces réservoirs
17 avec de l'eau plutôt qu'avec de l'essence. Alors, il s'est passé
18 beaucoup de choses.

19 Donc, lorsqu'on est arrivés au plan, le but du
20 plan, bon, il y a eu diverses itérations du plan, mais il y
21 avait deux parties. D'abord, comment réduire le nombre de
22 manifestants dans le centre, de sorte que les ressources qui
23 seraient utilisées pour cela pourraient réduire le problème. Et
24 le plan était en deux phases, mais les détails du plan pour
25 dégager l'occupation à Ottawa n'étaient pas à notre disposition
26 le 13.

27 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, les détails du plan
28 n'étaient pas disponibles pour vous, mais je crois que j'ai

1 compris que vous ne saviez peut-être pas que la GRC et que la
2 PPO avaient autorisé un plan dans lequel ils pensaient qu'on
3 pourrait supprimer les manifestants à Ottawa?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Bien, on a souvent
5 entendu parler de plans qui ne se sont pas concrétisés en
6 actions.

7 **ME EWA KRAJEWSKA:** Exactement. Alors, avant la
8 semaine menant au 13 février, vous aviez été informée au sujet
9 de divers plans qui n'ont pas vraiment porté fruit, selon vous.
10 Donc, si on vous avait parlé d'un plan le 13 février, à ce
11 moment-là, comme vous l'avez déjà dit aujourd'hui, bon, c'était
12 un facteur, mais ce n'était peut-être pas un facteur déterminant
13 pour invoquer ou non la *Loi sur les mesures d'urgence*, selon ce
14 qui s'était passé pendant cette semaine?

15 **MME JANICE CHARETTE:** Bon, alors je ne veux
16 pas avoir l'air de rejeter ce que vous dites, mais bon. Il
17 semblait que la police avait du mal à traiter de la situation,
18 mais ils travaillaient du mieux qu'ils pouvaient dans des
19 circonstances très difficiles pour traiter de l'occupation à
20 Ottawa. Et je crois que la police a fait des efforts sérieux
21 pour trouver une façon de faire ça le mieux possible.

22 Nous avons entendu parler de ceci plusieurs fois.
23 Pour ce qui est des détails, des plans tactiques, évidemment,
24 nous n'étions pas au courant des détails. Mais il n'y a pas eu
25 de plan à un site donné qui aurait changé mon conseil au premier
26 ministre au sujet de la totalité des circonstances qui ont mené
27 à l'invocation de la Loi.

28 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et je crois que vous avez

1 mentionné, et la commissaire Lucki l'a confirmé, que l'IRG était
2 une plateforme où les gens pouvaient s'exprimer librement. Ils
3 pouvaient partager leurs points de vue avec les autres membres
4 du GRI, n'est-ce pas?

5 **MME JANICE CHARETTE:** Je crois que c'est
6 exact.

7 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et vous avez mentionné dans
8 votre témoignage que vous comprenez qu'il y avait des aspects de
9 la manifestation qui étaient licites et qu'il y avait d'autres
10 aspects qui étaient illicites et vous avez tenu à faire cette
11 distinction?

12 **MME JANICE CHARETTE:** Oui et je dirais
13 également qu'il y avait des individus qui étaient là pour
14 manifester paisiblement et il y en avait qui étaient là, des
15 manifestants qui avaient d'autres motivations. Et certains,
16 comme je l'ai déjà indiqué, avaient des motifs politiques, ils
17 voulaient se débarrasser des mandats ou ils voulaient remplacer
18 le gouvernement.

19 **ME EWA KRAJEWSKA:** Oui, mais lorsque la *Loi sur*
20 *les mesures d'urgence* a été invoquée et qu'il y a eu des
21 restrictions imposées sur les assemblées publiques, y compris
22 des restrictions géographiques, cette manifestation, par
23 définition, est devenue illicite. Vous êtes d'accord?

24 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, je suis d'accord.

25 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et par conséquent, la
26 capacité pour ces manifestants de pouvoir exprimer leurs points
27 de vue politiques contre les mandats et d'autres options
28 politique est devenue beaucoup plus limitée, ou aurait dû se

1 faire dans d'autres endroits?

2 **MME JANICE CHARETTE:** Et je pense que c'est
3 l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu voir les
4 détails de cette section des communications, mais je pense
5 qu'une bonne partie du déploiement et de la mise en œuvre de la
6 *Loi sur les mesures d'urgence* visait à s'assurer que ceux qui
7 étaient impliqués, ceux qui allaient être couverts par la Loi
8 savaient qu'ils devaient partir.

9 Ils avaient entendu du premier ministre, des
10 premiers ministres des provinces, ils savaient qu'ils devaient
11 repartir chez eux. Il était clair qu'il fallait expliquer
12 clairement aux gens quelles étaient les conséquences s'ils
13 restaient.

14 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et donc, vous n'avez pas
15 songé à fournir un espace pour qu'ils puissent continuer à
16 manifester à Ottawa?

17 **MME JANICE CHARETTE:** Bien, il y a beaucoup
18 d'autres endroits où on peut manifester à Ottawa. Pendant
19 l'occupation, pendant que la *Loi sur les mesures d'urgence* a été
20 invoquée, nous avons vu des gens qui sont revenus à la fin, qui
21 manifestaient alors que la Loi était révoquée, mais pendant que
22 la Loi était en place dans le secteur désigné, c'était une
23 activité illégale et il y avait des conséquences.

24 Donc, ils étaient assujettis aux décisions
25 discrétionnaires de la police quant à la façon de procéder avec
26 la mise en œuvre de ces pouvoirs.

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez
28 d'ajouter? C'est là que lorsque nous avons invoqué la Loi et les

1 mesures que nous avons adoptées en vertu de la *Loi sur les*
2 *mesures d'urgence*, eh bien, il fallait que ce soit limité dans
3 le temps et c'est pour cela que nous avons investi beaucoup de
4 temps pour suivre la situation pour nous assurer que nous ne
5 maintiendrions pas la Loi en place inutilement.

6 Alors, c'est comme ça que nous avons équilibré
7 l'impact de l'imposition de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

8 **ME EWA KRAJEWSKA:** Bon, alors j'ai deux autres
9 questions. Une est un peu technique. Madame Charette, votre mémo
10 de décision au premier ministre, est-ce que ceci fait partie du
11 dossier de ce qui est transmis au gouverneur en conseil, est-ce
12 que cela en fait partie?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Non.

14 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, c'est un document qui
15 ne va qu'au premier ministre, il ne va pas au cabinet et il ne
16 fait pas partie du dossier devant le gouverneur en conseil?

17 **MME JANICE CHARETTE:** C'est exact. Et les
18 documents devant le gouverneur en conseil sont des documents
19 différents, il y a la proclamation proposée et les règlements
20 subséquents.

21 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et la dernière partie
22 concerne la définition de la *Loi sur le SCRS*. Je sais que vous
23 n'étiez pas d'accord avec le conseil quant à savoir qui devait
24 prendre la décision, le SCRS, le gouverneur en conseil, mais je
25 crois que vous êtes d'accord que c'est la définition dans la *Loi*
26 *sur le SCRS* qui s'applique. Ce n'est pas une définition
27 différente, n'est-ce pas?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est le même libellé

1 qui doit être interprété selon les lois respectives et ici nous
2 parlons de la *Loi sur les mesures d'urgence* par différents
3 décideurs.

4 **ME EWA KRAJEWSKA:** D'accord, par différents
5 décideurs. Et vous avez mentionné les garanties qui existent
6 dans la Loi une fois que la Loi est invoquée, y compris le
7 processus parlementaire, cette Commission, le fait que ça doit
8 être limité dans le temps.

9 Mais je crois que vous êtes d'accord également
10 qu'il y a des seuils, il y a des garanties dans la Loi au sujet
11 des seuils qui doivent être atteints et qui sont très importants
12 également pour s'assurer que la Loi n'est invoquée que dans des
13 circonstances exceptionnelles. Vous êtes d'accord également?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je suis d'accord.
15 Et je rajouterais que les mesures adoptées par le gouvernement
16 doivent se conformer à la Charte.

17 **MME JANICE CHARETTE:** Oui et ça c'est une
18 précaution importante.

19 **ME EWA KRAJEWSKA:** Merci beaucoup.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup.
21 Maintenant, ça va être la Ville d'Ottawa.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ALYSSA TOMKINS:**

23 **ME ALYSSA TOMKINS:** Alors, bon après-midi, bonne
24 soirée. Alyssa Tomkins, je représente la Ville d'Ottawa.

25 J'ai une question rapide pour vous aujourd'hui et
26 ça c'est pour le greffier. Si notre greffier pourrait mettre le
27 document SSM -- Oui, on a eu beaucoup de commissaires jusqu'à ce
28 moment-ci, alors maintenant on a plusieurs -- SSM.CAN.00008508.

1 Si on peut descendre jusqu'en bas de la page 2
2 pour que les témoins puissent voir.

3 Donc, là c'est Rob Stewart qui envoyait un
4 courriel. Alors, si nous remontons, on voit qu'il y a Madame
5 Thomas qui vous l'envoie, qui vous le fait suivre. Et si on
6 continue à remonter, on voit un courriel de vous à Katie Telford
7 pour dire que:

8 «Je voudrais qu'on mette l'accent là-
9 dessus aujourd'hui.»

10 Alors, ma question, est-ce que vous vouliez
11 donner le feu vert?

12 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, je voulais qu'il y
13 ait une proposition par rapport à l'engagement, que ce soit tenu
14 compte par le groupe de réponse des ministres, le IRG.

15 **ME ALYSSA TOMKINS:** Donc, vous étiez d'accord?

16 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, j'avais mon propre
17 point de vue, mais là, il s'agit d'une décision de mettre une
18 proposition d'engagement devant les ministres au groupe de
19 réponse des incidents. Et ça c'était le 12 février.

20 **ME ALYSSA TOMKINS:** Merci beaucoup, ça c'était
21 mes questions. Merci, ce sont là toutes mes questions.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, la Coalition
23 d'Ottawa.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME CHRISTINE JOHNSON:**

25 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Christine Johnson,
26 avocate pour la Coalition d'Ottawa, Coalition des résidents et
27 des commerces.

28 J'ai une question pour vous et l'une de vous peut

1 répondre, comme vous voulez, par rapport à votre évaluation de
2 la menace posée par la situation à Ottawa. Je voudrais noter
3 tout d'abord qu'hier on a entendu Jodie Thomas qui a parlé du
4 processus de déterminer la distinction entre une manifestation
5 qui était une infraction et une qui ne l'était pas et comment il
6 y avait des critères pour évaluer quand une manifestation allait
7 devenir violente.

8 Quand il s'agissait d'évaluer la menace ou de
9 violence sérieuse, Madame Thomas a dit que:

10 «La seule mesure ne peut pas être une
11 violence de la nature du 6 janvier...»

12 Moi j'ai compris dans sa déclaration que ce n'est
13 pas simplement une violence qui arrive au niveau d'une
14 insurrection. Et je regardais votre témoignage aujourd'hui, vous
15 êtes d'accord avec cette déclaration?

16 **MME JANICE CHARETTE:** Je voudrais dire deux
17 choses, tout d'abord. En premier, dans la note de décision que
18 j'ai envoyée au premier ministre, je n'ai pas fait une
19 évaluation précise de l'évaluation à Ottawa, j'entrevois la
20 perspective nationale.

21 Alors, par rapport à la violence, c'était bien ça
22 votre question? Eh bien, je pense que la violence, eh bien, il y
23 a bien des définitions différentes, des significations
24 différentes et il y a de la violence quand on vous frappe à la
25 figure, ça c'est violent.

26 Mais ça peut être aussi une violence si vous vous
27 sentez menacé ou intimidé, quand votre capacité de vivre votre
28 vie au quotidien est menacée. Vous ne pouvez pas aller chez le

1 médecin ou avoir accès à des services 911 ou la capacité d'avoir
2 une ambulance qui arrive chez vous. Si votre emploi est menacé
3 par l'approvisionnement -- l'approvisionnement ne se fait pas. Donc,
4 il y a différentes définitions de la violence.

5 Il n'y a pas que la violence spectaculaire
6 implicite dans les évènements du 6 janvier. Et que je peux vous
7 dire, en tant que fière Canadienne, j'espère que je ne le verrai
8 jamais.

9 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Merci pour votre
10 réponse. Oui et ça m'amène à ma prochaine question. Est-ce que
11 c'est juste, à ce que vous sachiez, ni la *Loi sur le SCRS*, ni
12 sur la *Loi sur les urgences* définit la «violence sérieuse» et son
13 impact? Et c'est en fait -- c'est ouvert à une définition.

14 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que oui, c'est
15 le cas. Mais il faut prendre les deux mots ensemble. Moi quand
16 j'y réfléchis, je pensais à la question de «violence sérieuse».

17 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Et là, vous avez dit
18 aujourd'hui que vous pensez que la définition d'une menace ou de
19 violence sérieuse avec l'article 2 (c) de la *Loi sur le SCRS*
20 c'était -- le seuil était atteint?

21 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, c'était mon
22 témoignage, c'est ça.

23 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Merci. Et vous avez
24 donné des exemples à Monsieur Miller, et ça c'est pour Madame
25 Drouin, vous avez donné des exemples à mon collègue Monsieur
26 Miller de différents genres de choses dont vous teniez compte
27 quand il s'agit de tous les éléments, le genre de violence
28 sérieuse. Et les exemples que vous avez donnés c'est des menaces

1 à l'économie, l'impact sur le commerce, sur les travailleurs, la
2 perturbation des ports d'entrée et aussi, le harcèlement,
3 l'intimidation et ce genre de choses, un comportement violent.

4 Et donc, est-ce qu'on peut dire que votre
5 interprétation de la violence sérieuse inclut plus que la
6 violence physique et aussi une violence économique et
7 psychologique?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, je suis d'accord.

9 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Merci. Alors, si je peux
10 avoir quelques minutes, Monsieur le Commissaire, pour poser des
11 questions précisément sur Ottawa et comment différents éléments
12 ont été un facteur de votre décision.

13 On a entendu le témoignage des résidents, des
14 forces de l'ordre et comment les gens ont vécu un comportement
15 avec harcèlement, des insultes et ça n'a pas toujours été
16 rapporté à la police. Et quand on a rapporté à la police, ça n'a
17 pas toujours été -- il n'y a pas eu un suivi, car parfois
18 c'était difficile d'identifier les auteurs de ces actes.

19 Alors, est-ce que c'était quelque chose qui est
20 entré dans la ligne de compte par rapport à votre évaluation de
21 la violence sérieuse?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Je dirais que le
23 portrait global par rapport à ce qui se passait à Ottawa et
24 quand on inclut le fait que les ressources des forces de l'ordre
25 étaient vraiment pas suffisantes, ils étaient très en surcharge
26 du fait de la taille de la menace et comment il y avait une
27 augmentation et dans le fond et la dynamique aussi qui a pris de
28 l'ampleur. Et ça c'était des éléments qui étaient un facteur

1 dans mon évaluation.

2 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Est-ce que vous pensez
3 que les résidents d'Ottawa ont reçu des messages de haine? Est-
4 ce que vous pensez que les gens qui ont l'expérience de ce
5 comportement, surtout pour les communautés minoritaires,
6 pensaient que ce genre de comportement est une forme de violence
7 à leur rencontre?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, c'est possible,
9 oui.

10 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Et est-ce que d'après
11 vous, c'est une forme de violence? Oui, si c'était moi qui le
12 recevais oui, c'est tout à fait possible que je -- Oui, ce que
13 vous décrivez, Madame Johnson, je pense qu'on peut dire que là
14 il s'agit d'une certaine forme de vulnérabilité.

15 Donc, si vous êtes une personne d'une minorité,
16 que ce soit LGBTQ2S, par exemple, et si vous vous sentez menacé
17 dans votre propre sécurité, pour vous ça peut être très
18 intimidant. Et la misogynie et l'antisémitisme aussi, donc votre
19 identité, quand c'était menacé ou critiqué, oui, je pense que ça
20 peut être, oui, violent.

21 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Alors, est-ce qu'il y
22 avait une considération dans votre compréhension de ce que
23 c'était la violence sérieuse dans ces manifestations, s'il y
24 avait des groupes de manifestants qui allaient dans les
25 magasins, qui créaient des risques de maladie éventuellement
26 pour les employés, pour les propriétaires ou pour d'autres
27 clients, est-ce que ça, ça serait une forme de violence?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je pense que

1 dans mon explication je parlais de la perturbation publique,
2 comme les comportements que vous avez décrits, sans forcément
3 avoir une dimension de question sanitaire, ce serait une
4 manifestation qui ferait partie d'un environnement de risque.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez dépassé votre
6 temps, si vous pouvez terminer, s'il-vous-plaît?

7 **ME CHRISTINE JOHNSON:** Oui, eh bien, je vais
8 m'arrêter. Alors, merci beaucoup, merci beaucoup d'avoir répondu
9 à mes questions.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Maintenant, nous
11 avons la police provinciale de l'Ontario.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME JINAN KUBURSI:**

13 **ME JINAN KUBURSI:** Bon après-midi. Merci,
14 Commissaire. Alors, bon après-midi à vous deux. Je m'appelle
15 Jinan Kubursi, je suis une des avocates pour la police de
16 l'Ontario.

17 Je n'ai que quelques minutes avec vous
18 aujourd'hui, alors je voudrais poser quelques questions
19 rapidement par rapport à votre compréhension de ce qui se
20 passait dans cette fin de semaine, avant l'arrivée du convoi à
21 Ottawa.

22 Alors, si vous vous rappelez cette période, et on
23 a vu dans la documentation, mais je voudrais vous poser la
24 question, est-ce que vous étiez conscients à l'époque, à ce
25 moment-là, qu'il y avait des indications comme quoi ce convoi de
26 camionneurs qui allait peut-être être dans les centaines de
27 véhicules qui se dirigeaient vers Ottawa, est-ce que vous étiez
28 au courant de ces faits à ce moment-là?

1 **MME JANICE CHARETTE:** Là, Madame, vous parlez
2 le weekend avant le 21 janvier?

3 **ME JINAN KUBURSI:** Oui, c'est ça.

4 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne me rappelle pas
5 exactement quel jour, mais je pense que c'était le 24 ou le 25
6 qu'on a entendu pour la première fois, c'était une réunion de
7 l'équipe où on avait entendu comme quoi il y avait des rapports,
8 comme quoi il y avait un bon nombre, un nombre important de
9 manifestants qui allaient arriver à Ottawa. Je ne sais pas si on
10 a mentionné d'autres sites à l'époque, je me rappelle d'Ottawa
11 en tous cas.

12 Les détails, eh bien, je n'ai pas retenu, c'était
13 des évènements qui étaient suivis par d'autres personnes dans le
14 Bureau du Conseil privé. Il y avait une retraite des conseils
15 des ministres à l'époque. Donc, j'avais à assurer la sécurité
16 pour cette retraite des conseils des ministres et j'avais à
17 faire des breffages à tous les jours avec le Bureau du Conseil
18 privé et d'autres. Alors, c'était le début, oui, c'est clair.

19 **ME JINAN KUBURSI:** Oui. Et c'est clair que vous
20 aviez aussi d'autres chats à fouetter, oui. Alors, vous dites
21 donc que vous étiez consciente et que vous vous rappelez d'avoir
22 entendu qu'il y aurait un grand nombre de camionneurs?

23 **MME JANICE CHARETTE:** De véhicules.

24 **ME JINAN KUBURSI:** Oui, c'est ça. Oui, de
25 véhicules, merci pour la correction, oui. Donc, oui, il y avait
26 donc des véhicules, y inclus des camions, qui se dirigeaient
27 vers Ottawa. Est-ce que vous aviez un sentiment à l'époque qu'il
28 y avait une indication comme quoi il y avait des membres de ce

1 groupe de manifestants qui avaient l'intention de rester à
2 Ottawa jusqu'à ce que leurs demandes par rapport aux exigences
3 sanitaires étaient -- on y ait répondu?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je dirais que
5 je ne savais pas quelle période, pendant combien de temps ils
6 allaient rester ni ce qu'ils voulaient réaliser avant de
7 quitter. Je l'ai dit plus tôt, j'ai entendu qu'il y avait des
8 manifestants qui arrivaient à Ottawa, on a entendu qu'ils
9 arrivaient pour la fin de semaine. Le dimanche soir est arrivé
10 et ils ne sont partis. Donc, la situation était très différente.

11 **ME JINAN KUBURSI:** D'accord. Alors, êtes-vous
12 d'accord que ces renseignements indiquaient, de la part de ce
13 groupe, un certain engagement à rester à Ottawa jusqu'à ce que
14 certaines demandes soient remplies et qu'il y avait des
15 indications selon lesquelles il y avait des équipements lourds,
16 entre autres, avec les camions qui étaient en route pour Ottawa
17 et que tout cela indiquait que cela serait une information quant
18 à ce à quoi vous pourriez vous attendre?

19 **MME JANICE CHARETTE:** Oui. Excusez-moi, puis-
20 je répondre? Alors, je crois que ce que nous avons entendu
21 pendant les travaux de cette Commission d'enquête c'est qu'il y
22 a eu des rapports, il y a eu plus d'information disponible qui a
23 été partagée avec la police et que nous avons vu après coup le
24 rapport Hendon, est un exemple du genre d'information partagée,
25 mais ce n'est pas ce sur quoi je me concentrais à l'époque.

26 **ME JINAN KUBURSI:** D'accord. Alors, ce n'était
27 pas ce sur quoi vous vous concentriez et vous en n'étiez pas
28 vraiment consciente parce que vous ne receviez pas ces rapports,

1 ils étaient partagés entre les services de police. Mais vous
2 êtes d'accord que par vos canaux d'information, y compris par
3 vos conseillers en renseignement et dans vos communications avec
4 la GRC, vous saviez qu'il était important que les canaux de
5 communication fonctionnent efficacement pour que vous receviez
6 en temps voulu de l'information qui pourrait vous aider dans
7 votre rôle et ultimement, dans la prise de décision?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense qu'il est tout
9 à fait vrai que plus on avait d'information, meilleure était
10 cette information au sujet de ce qui se passait, cela
11 informerait notre action à chaque fois. Le fait que certains
12 aient pu détenir certains renseignements, mais pas d'autres,
13 c'est ce qu'on appelle des lacunes de renseignement, des membres
14 du renseignement et nous avons pris beaucoup de mesures pour
15 corriger cela par rapport à, par exemple, la dimension
16 internationale suite au 11 septembre, par exemple, pour
17 s'assurer que l'information est partagée pour pouvoir évaluer la
18 menace.

19 Et je pense que les conseillers en renseignement
20 en ont peut-être parlé et je crois que j'ai déjà indiqué qu'il y
21 avait peut-être des lacunes dans ce qu'on savait ou non par
22 rapport à l'information de sources ouvertes, l'information dans
23 les médias sociaux. Il se peut qu'il y ait eu des sources
24 domestiques d'information qui nous indiquent qu'il fallait faire
25 un meilleur travail pour rassembler tout cela.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Votre temps est
27 maintenant écoulé. Donc, vous allez devoir conclure.

28 **ME JINAN KUBURSI:** D'accord. Alors, il me reste

1 une question ou deux, Monsieur le Commissaire, si vous me
2 permettez, dans un autre domaine.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, je vais vous
4 permettre une question. Choisissez la meilleure.

5 **ME JINAN KUBURSI:** Je vais essayer, Monsieur le
6 Commissaire, merci.

7 Alors, votre résumé de témoin et ce que nous
8 avons entendu de vous deux dans vos témoignages reconnaît
9 certains défis du point de vue juridictionnel, en ce sens qu'un
10 évènement d'ordre public qui est considéré comme potentiellement
11 une urgence d'ordre public est quelque chose qui se produit dans
12 un domaine où cela n'engage pas la compétence fédérale, en ce
13 sens que ce n'est pas une situation où le gouvernement fédéral
14 peut utiliser ses ressources pour résoudre le problème. Et
15 désolée pour la longue introduction.

16 Alors, est-ce que vous trouveriez ça utile, dans
17 ce genre de situation, si jamais cela se représentait, est-ce
18 que ce serait utile pour vous d'avoir des lignes de
19 communication plus directes avec certains responsables de
20 l'application de la Loi, par exemple, concernant les options,
21 les outils? Le statut de la police ou de la situation de façon
22 générale pour que vous soyez aussi informée que possible?

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Je crois qu'une
24 meilleure coordination et qu'un flux d'information appropriée
25 c'est toujours utile, c'est certain. Et lorsqu'il s'agit
26 d'Ottawa, vous savez sans doute que nous travaillons sur
27 l'avenir de la rue Wellington pour nous assurer que nous avons
28 un meilleur protocole pour savoir qui fera quoi et quand

1 lorsqu'il s'agira de la cité parlementaire, par exemple.

2 Alors, oui, cette situation que nous avons connue
3 en février donnera lieu à beaucoup de leçons apprises et je
4 pense que c'est l'un des objectifs de cette Commission.

5 **MME JANICE CHARETTE:** Et j'ajouterais que nous
6 allons réexaminer nos infrastructures critiques et voir quelles
7 sont les responsabilités respectives de chaque palier de
8 gouvernement, quels sont les pouvoirs et ainsi de suite. Et
9 comment l'information est partagée pour que cela puisse informer
10 des exercices pratiques ou d'autres exercices de scénarios, de
11 sorte que lorsqu'on a un problème comme celui qui s'est produit
12 à Windsor, par exemple, nous n'aurions pas passé autant de temps
13 pour savoir qui est responsable pour, par exemple, le pont, pour
14 le bretelles de l'autoroute, pour la plaza et ainsi de suite.

15 Nous aurions un plan tout prêt qui serait
16 utilisé, surtout concernant les infrastructures critiques du
17 pays. Et même chose pour la rue Wellington et la cité
18 parlementaire.

19 **ME JINAN KUBURSI:** Merci beaucoup à toutes les
20 deux. Merci, Monsieur le Commissaire.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Nous allons
22 maintenant entendre l'avocat de l'ancien chef Sloly.

23 **ME NIKOLAS DE STEFANO:** Merci, Monsieur le
24 Commissaire. Nous n'avons pas de questions.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous avons la
26 Ville de Windsor.

27 **ME JENNIFER KING:** Bonsoir, je suis Jennifer
28 King et je suis l'une des avocates pour la Ville de Windsor. Je

1 vais céder mon temps à la police de Windsor pour ce soir.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, c'est un
3 arrangement très équitable. Alors, le Service de la police de
4 Windsor.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS McRAE:**

6 **ME THOMAS McRAE:** Merci, Monsieur le
7 Commissaire. Je suis Tom McRae, je suis l'avocat du Service de
8 police de Windsor.

9 Hier nous avons entendu un témoignage de Monsieur
10 Sabia, le sous-ministre des Finances selon lequel une résolution
11 pacifique du blocage de l'Ambassador Bridge était meilleur
12 qu'une résolution non paisible. Êtes-vous d'accord avec cette
13 proposition?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

15 **ME THOMAS McRAE:** Madame Drouin?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je suis d'accord.

17 **ME THOMAS McRAE:** Êtes-vous toutes les deux
18 d'accord qu'une résolution pacifique concernant les droits
19 protégés par la Charte, comme le droit de manifester, serait
20 préférable au contraire?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

22 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

23 **ME THOMAS McRAE:** Alors, pourrais-je vous
24 demander, Monsieur le greffier, d'afficher la 00000074, la
25 déclaration des témoins?

26 Et en attendant, savez-vous quand le blocage du
27 pont Ambassador a commencé?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je pense que

1 ç'a commencé pendant la semaine -- excusez-moi, Monsieur McRae,
2 je vais chercher la date. Je crois que nous avons vu les
3 blocages autour du 5 et du 6, il y avait des ralentissements et
4 puis ensuite, il y a eu un genre de crescendo autour du 9 et du
5 10. C'est bien cela?

6 **ME THOMAS McRAE:** Je crois que c'était le 7, en
7 fait, lorsqu'un tracteur s'est arrêté au milieu de la route.

8 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, voilà.

9 **ME THOMAS McRAE:** Alors, pourrais-je vous
10 demander d'examiner le haut de la page 7 de cette déclaration de
11 témoin? 74. Excusez-moi, c'est en haut de la page 8. Mes
12 excuses. Bon, on pourrait peut-être remonter un petit peu pour
13 donner le contexte au témoin, excusez-moi. Là il y a une en-tête
14 au sujet de l'invocation de la *Loi des mesures d'urgence*.
15 Maintenant, si on revient à la page 8 en haut.

16 Ceci est une question pour Madame Drouin parce
17 que si je lis cette déclaration, Madame Drouin dit que:

18 «Le PCO a envisagé des options aussi
19 variées que fermer les tours de
20 cellulaires, fermer les stations
21 d'essence et même déployer les employés
22 fédéraux avec des licences commerciales
23 pour enlever des camions qui sont
24 installés à Ottawa.»

25 «Elle se souvient d'avoir perdu tout
26 espoir que la force de police locale à
27 Ottawa et à Windsor était capable...»

28 Etc. Quand avez-vous perdu cet espoir, Madame

1 Drouin?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, tout d'abord,
3 je crois qu'on avait un crescendo pour ce qui est des mouvements
4 partout au Canada. Et lorsqu'on s'est approchés du troisième
5 weekend, la greffière s'en souviendra, donc la semaine du 9
6 février jusqu'au 13, et je crois que nous en avons beaucoup
7 parlé, nous entendions parler du fait qu'on avait un plan et que
8 le plan n'était pas exécuté et c'était vrai pour les différents
9 sites partout au Canada. Et c'est là que nous nous sommes
10 interrogés quant à savoir si les provinces et les corps de
11 police étaient suffisamment bien équipés pour faire face à la
12 situation.

13 **ME THOMAS McRAE:** Excusez-moi. Alors, vous
14 aviez convenu pendant la semaine du 7 février que Windsor avait
15 un plan et qu'il n'avait pas été exécuté?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Alors, ce que je dis, et
17 là je ne donne pas de date pour Windsor, ce que j'ai dit c'est
18 que pendant la semaine, après le 6 février jusqu'à la semaine
19 suivante, nous entendions très souvent dans nos mises à jour de
20 la part des services de police que nous avions un plan. C'était
21 quelque chose que nous entendions tous les jours, «Nous avons un
22 plan. Nous travaillons sur un plan.»

23 Mais nous ne voyions pas d'action concrète par
24 rapport à ces plans et je pense que c'est ce que j'ai voulu dire
25 quand j'ai dit que je commençais à désespérer.

26 **MME JANICE CHARETTE:** Alors, si vous me
27 permettez, Monsieur McRae? Lorsque cette semaine a commencé, la
28 semaine du 7, 8, 9, je crois que vous avez entendu, de notre

1 témoignage, que le 9, par exemple, j'ai assisté à une réunion
2 avec les sous-ministres impliqués et j'avais entendu parler
3 d'une grande préoccupation de la part des ministres concernant
4 la situation, pour être sûrs qu'on utiliserait toutes les
5 ressources disponibles, tous les outils nécessaires, y compris
6 la fermeture des tours de téléphones cellulaires, pour essayer
7 de résoudre la situation parce que la situation à laquelle
8 faisait face la police à Ottawa et à Windsor était complexe,
9 difficile.

10 À Windsor, en particulier, nous avons beaucoup
11 de préoccupations parce que nos collègues de l'Agence des
12 services frontaliers travaillaient avec la police locale et
13 disaient, «Qu'est-ce qu'on peut faire pour aider?» Et on se
14 demandait si la police pourrait traiter de la taille et de
15 l'intensité du défi. Et je crois que c'est sur quoi on se
16 concentrait pour essayer de rassembler toutes les ressources du
17 gouvernement fédéral, dans la mesure du possible, pour essayer
18 de contribuer à la solution.

19 **ME THOMAS McRAE:** Alors, apparemment, la PPO a
20 répondu rapidement à une demande d'aide, la police de Waterloo,
21 de Hamilton ont également répondu à cette demande d'aide. Est-ce
22 que vous étiez au courant de cela autour du 9 février?

23 **MME JANICE CHARETTE:** Monsieur McRae, je
24 surveillais ces événements qui se déroulaient sur mon écran de
25 télévision.

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, pour ajouter
27 quelque chose et maintenant je pense que vous seriez d'accord
28 que là où on a vu des résultats positifs à Windsor, nous avons

1 également entendu dire qu'il faudrait beaucoup de ressources
2 pour maintenir le pont ouvert. Donc, il fallait s'assurer que le
3 passage demeurait ouvert.

4 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, si vous me
5 permettez? Nous avons vu un complément de policiers et de
6 capacités qui ont été déployés sur le blocage à Windsor et ces
7 ressources ont été utilisées, même après l'invocation de la Loi,
8 pour essayer de s'assurer que le port d'entrée de Windsor, le
9 pont Ambassador demeurait ouvert.

10 Mais nous ne savons pas combien de ressources
11 cela retirait du potentiel de traiter de la situation à Ottawa
12 parce que les ressources ne sont pas infinies, comme vous pouvez
13 le comprendre.

14 **ME THOMAS McRAE:** Alors, si je peux revenir à
15 la déclaration de témoin, Madame Drouin, vous précisez au bas de
16 ce paragraphe que:

17 «Ni elle...»

18 Madame Charette, donc.

19 «... ni le greffier ont examiné les plans
20 de police parce que les services de
21 police sont indépendants du
22 gouvernement.»

23 Êtes-vous d'accord que ceci est approprié que ces
24 services de police fonctionnent indépendamment?

25 Et je pourrais vous amener au document -- les
26 avocats de la Commission, c'était Canada 00003056. C'est un
27 courriel daté du 14, ou quelqu'un l'a reçu le 13, la soirée
28 avant que la Loi soit invoquée. De la part de Brenda Lucki.

1 Dans ce courriel, si j'ai bien compris, quand on
2 vous l'a montré et si vous descendez un petit peu, ça c'est
3 Brenda Lucki, donc elle parle des arrestations. Vous pouvez
4 continuer. Donc:

5 «Nous n'avons pas utilisé tous les
6 outils.»

7 Est-ce que vous pensez que c'est juste que --
8 parce qu'il n'y avait pas encore eu des arrestations. Est-ce que
9 c'est bien ça?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne pense pas que ce
11 soit juste. Il y avait beaucoup d'activités de la part des
12 forces de l'ordre à Windsor. Mais là, comme je disais, il
13 s'agissait pas simplement d'un seul site ou d'une seule menace
14 ou d'un seul évènement.

15 **ME THOMAS McRAE:** D'accord. Est-ce que vous
16 vous rappelez que Windsor, donc c'était le 13 février qu'on a pu
17 écarter les gens et que le pont s'est rouvert le 14 à minuit?

18 **MME JANICE CHARETTE:** Oui et on a mis l'accent
19 sur ce qui ferait en sorte qu'on pourrait garder ce corridor de
20 commerce ouvert.

21 **ME THOMAS McRAE:** Merci. Ça c'est mon avant-
22 dernière question. Monsieur Sabia, on a entendu hier, l'avocat
23 du Canada a demandé avec quelle rapidité il devait agir, est-ce
24 qu'il s'agissait de journées de semaine, quel était le
25 calendrier. Monsieur Sabia -- et ça c'est dans la transcription,
26 je ne sais pas comment vous le -- mais c'est disponible
27 publiquement, et est-ce que ça pourrait varier dépendamment d'où
28 ils étaient au pays, mais:

1 «Il y avait déjà une certaine période.
2 Donc, l'objectif, on pensait que ce
3 serait dans quelques jours ou un peu
4 plus d'une semaine.»

5 Alors, est-ce que vous êtes d'accord avec
6 Monsieur Sabia, tel que je lis sa preuve, qu'une semaine pour
7 régler une manifestation c'est une période raisonnable?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne pense pas que je
9 puisse répondre à cette question. Ça dépend de la taille de la
10 manifestation, du lieu.

11 **ME THOMAS McRAE:** Bon, pensons à ce lieu du
12 pont Ambassador, pour ce barrage, est-ce que vous pensez que
13 c'était une période raisonnable?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, ça dépend de
15 qui vous êtes. Si vous êtes un fabricant et vous avez une usine
16 d'assemblage au sud de l'Ontario et vous avez besoin de votre
17 matériel juste à temps pour la ligne de production, eh bien, je
18 pense qu'une semaine c'est pas suffisamment vite.

19 Si vous vous inquiétez pour des médicaments ou
20 des aliments, là vous allez avoir d'autres mesures encore.
21 Allez-y.

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Si je pourrais rajouter,
23 suite au nettoyage du barrage, il y avait des inquiétudes par
24 rapport à d'autres points d'entrée et je ne veux pas mettre les
25 paroles -- dire ce que voudrait dire le ministre Sabia, mais
26 regarder toute la situation pour s'assurer qu'il n'y ait pas
27 d'autres chaînes d'approvisionnement qui soient affectées.

28 Donc, d'avoir une résolution en temps opportun,

1 si j'ai bien compris de son témoignage hier ou avant-hier --
2 oui, c'était hier matin. Oui, oui, oui, c'était une longue
3 journée. Eh bien, oui, donc il s'agissait d'une résolution
4 globale.

5 **ME THOMAS McRAE:** Madame Charette, je pense que
6 ce serait pour vous cette question, je vais reprendre ma
7 question. Si vous cherchez à avoir une résolution paisible, qui
8 respecte les droits des personnes en vertu de la Charte, moi,
9 d'après comment je vois la preuve, une semaine ce serait une
10 période raisonnable pour la résolution.

11 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je pense que
12 tout le monde aurait voulu que ça se fasse plus rapidement, mais
13 pour s'assurer qu'on tienne compte de toutes les questions, la
14 sécurité des agents, qu'il y ait une résolution paisible,
15 c'était vraiment le critère le plus important. Si ça prend une
16 semaine, eh bien, ça prend une semaine.

17 **ME THOMAS McRAE:** Merci. Alors, pour reprendre
18 quelque chose que vous avez dit plus tôt et ensuite on a
19 terminé. Il y a des preuves devant la Commission comme quoi s'il
20 y a un accident de voiture sur le pont Ambassador, c'est la
21 police de Windsor qui doit réagir. Vous le saviez?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Non, je ne le savais
23 pas.

24 **ME THOMAS McRAE:** Ce sont mes questions, merci
25 beaucoup, bonne soirée.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup. Nous
27 avons maintenant la province de l'Alberta.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME STEPHANIE BOWES:**

1 **ME STEPHANIE BOWES:** Bon après-midi, je m'appelle
2 Stephanie Bowes, je suis avocate pour la province de l'Alberta.

3 Madame Charette, je pense que votre témoignage
4 aujourd'hui c'est que vous étiez au courant des arrestations à
5 Coutts le matin du 14?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, ça c'est mon
7 témoignage, oui.

8 **ME STEPHANIE BOWES:** La Commission a entendu que
9 les arrestations et la découverte des armes pour la GRC, ç'a
10 déclenchait ceux qui manifestaient, ils voulaient quitter la
11 manifestation et que leur intention de le faire a été
12 communiquée à la GRC ce jour-là. Est-ce que vous ou Madame
13 Drouin, est-ce que vous avez appris que les manifestants avaient
14 indiqué leur intention de quitter le lieu de la manifestation?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, je n'étais pas
16 au courant. Non, ce n'est pas vrai, j'avais entendu qu'il y
17 avait un coup éventuel à Coutts. Alors, quand il s'agit de votre
18 question précédente, nous étions au courant qu'il y avait la
19 présence éventuelle d'armes à feu à Coutts. Mais avant qu'il y
20 ait l'application de la Loi, on n'était pas au courant des armes
21 à feu.

22 **ME STEPHANIE BOWES:** Oui, mais par rapport au
23 déblocage à Coutts, c'est-à-dire que les manifestants ont quitté
24 le blocage du point d'entrée, quand est-ce que vous avez appris
25 qu'ils avaient quitté?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce que je me rappelle,
27 pendant la réunion FMM, c'est que l'Alberta s'inquiétait que
28 l'invocation de la *Loi des urgences* pouvait éventuel -- faire en

1 sorte qu'il puisse y avoir davantage de danger à Coutts. Donc,
2 on était au courant que ç'allait se passer très bientôt.

3 **ME STEPHANIE BOWES:** Merci. Dans votre document de
4 décision pour le premier ministre, SSM.NSC.CAN00003324, on l'a
5 vu plusieurs fois aujourd'hui, mais c'est l'invocation de la *Loi*
6 *des urgences*. Est-ce que c'était la seule possibilité qui a été
7 présentée au premier ministre dans ce document?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Ça c'était la décision
9 sur laquelle portait ce document.

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Pour être clairs, si
11 vous regardez tout ce qui était éventuel au niveau des réponses
12 à l'incident, le premier ministre était présent pendant les
13 discussions quand il regardait les différentes options.

14 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, on peut dire que
15 c'était une décision par rapport à une décision précise, il y
16 avait d'autres activités en cours aussi et le premier ministre
17 était au courant.

18 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, c'était votre
19 suggestion?

20 **MME JANICE CHARETTE:** Non, c'est pas ce qu'on
21 a dit.

22 **ME STEPHANIE BOWES:** Oui, merci. Oui (inaudible)
23 votre décision.

24 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, si le premier
25 ministre peut décider d'invoquer ou pas d'invoquer, il peut
26 demander davantage d'information, il peut demander s'il y a une
27 réunion. Il y a plusieurs possibilités, différentes options,
28 invoquer ou pas invoquer, ça c'est deux possibilités, c'est

1 évident. Mais le premier ministre peut nous écrire ou il peut
2 appeler pour dire, «Il y a d'autres possibilités.»

3 **ME STEPHANIE BOWES:** Et est-ce que ç'a eu lieu?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, on a eu une
5 décision affirmative pour invoquer la *Loi sur les urgences* et
6 pour aller de l'avant avec la mise en œuvre.

7 **ME STEPHANIE BOWES:** Merci. Madame Drouin, vous
8 avez dit que Canada First a commencé à penser à la *Loi sur les*
9 *urgences* dans le contexte des manifestations, à partir du DMOC
10 le 9 février?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est ce que j'ai dit.

12 **ME STEPHANIE BOWES:** Et ensuite, il y avait un
13 processus à deux volets et le deuxième volet ç'a commencé le 12
14 février.

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, on a aussi
16 parlé du prédécesseur du document à deux voies, c'était un
17 document qui a été mis au point par Jacquie Bogden et ça c'était
18 la nuit suivante.

19 Donc, on a commencé avec les deux volets, donc là
20 ils pensent de plan A et plan B. Donc, je pense que c'était
21 plutôt le document du 10, c'était le 10 quand on avait mis au
22 point ce document avec les deux voies. Eh bien, on faisait la
23 préparation, les travaux préparatoires pour donner notre avis le
24 10 au IRG et ensuite le 12, suite à la réunion du 10 ou du 11 du
25 IRG, on a répondu au ministre le 12.

26 **ME STEPHANIE BOWES:** Il n'y a rien dans la *Loi sur*
27 *les urgences* qui empêchait le gouvernement de commencer les
28 consultations avec les premiers ministres le 9 février, c'est

1 bien ça?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Le 9 février, c'est pas
3 la décision, mais la voie pour l'utilisation de la *Loi sur les*
4 *urgences* n'avait pas été suffisamment développée pour consulter.
5 C'était l'une des possibilités et on y réfléchissait, mais on
6 n'était pas encore -- à ce moment-là, ce n'était pas une option
7 qui était sérieusement envisagée pour commencer à faire une
8 consultation.

9 Et je voudrais rajouter quelque chose. On m'a
10 posé une question cet après-midi par rapport à une autre
11 consultation qu'on a faite sur la *Loi sur les urgences* par
12 rapport à la COVID. Et la situation était assez différente.

13 Vous vous rappelez qu'on avait discuté aussi
14 aujourd'hui, une fois qu'on a commencé à parler de la *Loi sur*
15 *les urgences*, ça peut déclencher des réactions. Et ça c'était
16 l'évaluation du SCRS sur les risques quand il s'agit d'utiliser
17 l'invocation de la *Loi sur les urgences*.

18 Donc, on était assez conscients que dès qu'on
19 parlerait de la *Loi sur les urgences*, on n'avait pas que ça pour
20 prendre une décision. Ou il fallait le faire ou pas le faire,
21 mais on ne peut pas attendre. On ne peut pas en parler sans
22 prendre une décision.

23 Et ce dont on avait peur, ça arrivait très
24 rapidement. Dès qu'on a arrêté l'appel avec le SMM, c'était déjà
25 -- on envisageait déjà cette *Loi sur les urgences*. Voilà
26 pourquoi on était très préoccupés -- pas préoccupés, mais
27 conscients que le fait de parler de la *Loi sur les urgences*, ça
28 va faire en sorte qu'il faut une décision rapide. Pas forcément

1 oui, mais une décision.

2 **ME STEPHANIE BOWES:** Donc, il y a une
3 préoccupation, mais il n'y avait pas de limite par rapport au
4 Gouvernement du Canada à entamer un processus de consultation?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, ce que j'ai
6 dit, contrairement au virus, vous pouvez mettre par écrit les
7 propositions aux provinces pour voir leurs commentaires. Et ça,
8 ça ne va pas changer le comportement du virus.

9 Par contre, si vous avez un processus qui prend
10 plus de temps quand il s'agit de manifestations, eh bien, ça
11 peut changer l'évolution du processus de la manifestation et
12 voilà pourquoi on a été préoccupés, que prendre le temps qu'on
13 avait pour prendre une décision c'était un temps très limité.

14 Dès que le public était au courant qu'on pensait
15 à l'invoquer, cette *Loi sur les urgences*, on avait très peu de
16 temps.

17 **ME STEPHANIE BOWES:** Vous êtes d'accord donc que
18 la préoccupation quand il s'agissait du temps qui pouvait être
19 donné au premier ministre à avoir la consultation, ça voulait
20 dire que les premiers ministres ne pouvaient pas se préparer
21 pour cette réunion et d'avoir des breffages dans leurs
22 fonctions, les experts qui comprennent la législation et les
23 différents pouvoirs qui existent dans la province et les
24 ressources qui existent dans la province et la juridiction de la
25 police, les besoins de la police si on avait invoqué la *Loi sur*
26 *les urgences*?

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Je crois que c'est pour
28 cela qu'après le FMM -- non, tout d'abord, toutes les

1 conversations, toutes les réunions fédérales-provinciales-
2 territoriales avant la consultation officielle le 14 appuyaient
3 également notre décision, notre évaluation sur la question de
4 savoir si une province à elle seule pouvait traiter de la
5 situation.

6 Et c'est pour cela qu'après le FMM, nous avons
7 maintenu des canaux de communication ouverts avec les provinces.
8 Nous avons offert des briefings et nous étions également à
9 l'aise avec le fait que la *Loi sur les mesures d'urgence* était
10 limitée dans le temps et que nous n'avions pas à déplacer des
11 compétences provinciales et que les services de police
12 pourraient continuer d'exercer leur autorité également.

13 Donc, nous étions à l'aise avec cela et
14 également, comme je l'ai indiqué, nous devons maintenir les
15 canaux ouverts et nous offrons également la possibilité de
16 modifier les deux mesures que nous proposons.

17 **ME STEPHANIE BOWES:** Très bien, merci. Alors, ce
18 sont mes seules questions pour ce soir.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Ensuite,
20 j'aimerais appeler l'Ontario Police Federation.

21 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE:** Alors, Monsieur le
22 Commissaire, ils ont cédé leur temps.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** À qui? Savons-nous à
24 qui?

25 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE:** N'importe qui pour qu'on
26 puisse sortir d'ici cinq minutes plus tôt.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Alors, le
28 Gouvernement du Canada ne l'aura pas. Alors vous êtes la

1 suivante.

2 **ME DONNAREE NYGARD:** Eh bien, vous serez heureux
3 de savoir que je n'ai aucune question pour ces témoins, un
4 vendredi soir.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Alors, y a-t-
6 il contre-interrogatoire?

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Non.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, moi je n'ai que
9 quelques questions, si vous voulez bien. Patientez, je vais
10 essayer de les trouver.

11 Alors, dans votre proposition concernant le
12 moment de la décision par le premier ministre, avez-vous songé
13 s'il était souhaitable de prévoir un débat au Parlement? Pas un
14 vote, mais simplement un débat pour consulter parce que la *Loi*
15 *sur les mesures d'urgence* c'est une délégation du législatif à
16 l'exécutif.

17 Alors, est-ce que ç'a été envisagé et rejeté, ou
18 est-ce que ça n'a pas du tout été envisagé?

19 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, merci, Monsieur le
20 Commissaire. Je crois que j'ai déjà indiqué qu'il y avait eu un
21 débat à la Chambre le 7 février, qui était sous forme d'un débat
22 portant sur la situation, mais pas spécifiquement sur la *Loi sur*
23 *les mesures d'urgence*.

24 Concernant le rôle du Parlement et la
25 considération du rôle du Parlement, dans la note d'invocation je
26 crois que j'ai indiqué au premier ministre les grandes lignes du
27 rôle du Parlement, mais je n'ai pas donné de détails dans les
28 conseils subséquents que je lui ai donnés.

1 Je pense que ça revient au point que Madame
2 Drouin disait. La séquence des évènements, cet après-midi du 13,
3 et le cabinet du soir et la FMM le même jour et le temps des
4 délibérations finales, ensuite le temps que j'ai eu pour donner
5 mon conseil, ça peut sembler être long, mais ça n'a pas été très
6 long, en fait.

7 Et on craignait que si la nouvelle se répandait,
8 que ceci aurait un effet de cause à effet sur la nature de ce
9 qui se passait et la situation était déjà volatile. Alors, il
10 devait y avoir un débat à la Chambre des communes, il devait y
11 avoir un vote à la Chambre des communes et nous avons cru que
12 c'était la procédure parlementaire à suivre dans ce cas-là.

13 J'allais dire autre chose. Je crois que le
14 premier ministre a eu une consultation avec le chef de
15 l'opposition en plus. Et je crois que Madame Thomas, la conseil
16 en sécurité a eu une réunion là-dessus. Je crois que le premier
17 ministre a eu une conversation avec les leaders de l'opposition
18 officielle, j'ai compris Madame May à l'époque, pour leur parler
19 de la situation.

20 Donc, il y a eu un débat parlementaire le 7, il y
21 a eu cette consultation téléphonique. Pas sur la Loi comme
22 telle, mais sur la situation et puis ensuite, on est entrés dans
23 le processus d'invocation.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Alors,
25 j'aimerais vous poser quelques questions concernant la portée
26 nationale de l'ordonnance. Je crois que vous en avez parlé sur
27 une dimension, vous avez dit que c'était un enjeu national.

28 Mais est-ce qu'une partie de la considération

1 était l'utilisation des pouvoirs fédéraux comme la *Loi sur les*
2 *banques* à cause des mesures économiques quand la sous-ministre a
3 parlé de fonds. Alors, est-ce que c'est une des considérations
4 prises en compte à savoir si ce serait national?

5 **MME JANICE CHARETTE:** Bon, je vais essayer de
6 répondre à votre question et si je ne réussis pas, vous pourrez
7 me corriger.

8 Alors, nous avons parlé à la fois de la nature de
9 la situation à laquelle nous faisons face et qui était
10 nationale dans la façon dont elle se manifestait dans différents
11 parties du pays. Mais également, les gens qui participaient, par
12 exemple, les camionneurs à Ottawa, ils ne venaient pas seulement
13 de l'Ontario, ils venaient de partout au pays.

14 Et donc, pour pouvoir utiliser une mesure de
15 dissuasion pour encourager les gens à partir chez eux, et c'est
16 probablement ce qui était derrière l'utilisation des mesures
17 économique d'urgence, nous voulions encourager les gens à
18 repartir chez eux. Et le gel des avoirs était une incitation
19 assez forte pour qu'ils repartent.

20 Mais tous ces camionneurs n'étaient pas de
21 l'Ontario, ils étaient de partout au pays. Donc, on a utilisé
22 une loi nationale, un outil national, donc, pour nous permettre
23 de nous assurer que nous couvrions non seulement les gens qui
24 étaient sur le site dont on traitait. C'est bien cela?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, oui, c'est parfait.
26 Je ne sais pas si c'était pendant le FMM ou le briefing suivant
27 que j'ai eu avec les provinces et les territoires, mais
28 lorsqu'on m'a demandé pourquoi nous n'utilisions pas la *Loi sur*

1 *les mesures d'urgence* pour une province seulement, pour deux
2 provinces? Ma réponse a été ce que la greffière a dit, c'est-à-
3 dire qu'il y avait des mouvements des manifestants, il y avait
4 des risques de résurgence partout au Canada, mais il y a aussi
5 ce que vous avez dit exactement, afin que les mesures
6 économiques soient efficaces, il fallait qu'elles s'appliquent
7 dans tout le Canada et je crois que je l'ai dit également
8 pendant mon entrevue.

9 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, les institutions
10 financières impliquées étaient partout au Canada.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, ça me mène à une
12 réponse que vous avez donnée, Madame Drouin, et je vais insister
13 un peu plus.

14 Vous avez dit que la déclaration n'avait pas
15 déplacé des pouvoirs provinciaux, je crois.

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais ce n'est pas exact
18 tout à fait. Il y a eu ingérence dans certains pouvoirs
19 provinciaux, et je ne dis pas cela de façon négative, mais
20 c'était l'un des aspects de cette déclaration, c'est que ça
21 empiète sur les provinces, d'une certaine façon.

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Avec les mesures que
23 nous avons adoptées, selon nous, rien n'était déplacé. Les
24 provinces pourraient continuer d'exercer leurs pouvoirs. Par
25 exemple, pour les institutions financières, les pouvoirs de
26 CANAFE, tout cela relève déjà du fédéral et nous avons déjà les
27 pouvoirs de faire cela. Excusez-moi de vous interrompre.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, non, mais je veux

1 simplement parler, par exemple, des caisses populaires. Là vous
2 diriez, donniez des instructions aux caisses populaires et ça
3 relève d'une province.

4 Et pour ce qui est des policiers fédéraux, ils
5 pouvaient devenir des agents de la paix dans la province. Je ne
6 sais pas, je ne vous donne pas des conseils juridiques, mais je
7 soulève ces points.

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, je vous
9 soumettrais, par exemple, que Desjardins était déjà assujettie à
10 FINTRAC.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, mais pas pour gérer
12 les comptes.

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Par exemple, on peut
14 avoir des autorités ou des régulateurs fédéraux qui donnent des
15 ordonnances à des institutions financières comme les caisses
16 populaires, donc c'est possible pour une entité fédérale de
17 soumettre à certaines ordonnances ou à certains règlements des -
18 - c'est-à-dire c'est possible pour Desjardins et d'autres
19 coopératives financières d'être soumis ou sujets à des
20 ordonnances fédérales.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, mais la question
22 c'est, comment vous vous rendez là et si vous déplacez. Puis
23 l'autre exemple qui est donné c'est, les GRC avaient droit de
24 devenir, sans passer par le processus provincial, pour devenir
25 des agents de la paix. Et je le sais pas puis je demande la
26 question.

27 C'est juste pour comprendre la portée de
28 l'ordonnance au niveau du partage de pouvoirs.

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Peut-être que c'est une
2 question de mots puis je pense que nos avocats auront l'occasion
3 de soumettre des *factums*, mais quand je dis «déplacer», cela
4 veut dire que ce que nous offrions s'ajoutait à ce que les
5 provinces, à ce que les services de police pouvaient faire.
6 C'est cela que je veux dire par le fait qu'il n'y avait pas de
7 déplacement. Ça venait s'ajouter.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, je comprends
9 l'intention. Donc, c'est peut-être sans importance, mais je
10 voulais simplement soulever la question fédérale-provinciale
11 avec vous.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Monsieur le Commissaire,
13 pourrais-je revenir sur la question de la GRC? Il ne fait aucun
14 doute que nos conseillers juridiques me corrigeront si je me
15 trompe, alors de l'information qu'ils déposeront devant vous.
16 Mais je crois que nous pensions que c'était un outil de
17 facilitation qui pouvait être utilisé et que ce n'était pas
18 quelque chose qui était imposé. C'était donc discrétionnaire
19 plutôt qu'obligatoire. Donc, bon, je ne veux pas discuter là,
20 mais ---

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, non, mais je
22 soulève ces points-là parce que cela fait partie de l'exercice
23 et c'est un processus un peu étrange, c'est le moins qu'on
24 puisse dire.

25 Bon, alors, ce sont là toutes les questions que
26 j'avais. Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir pris ce temps-
27 là, surtout un vendredi, et de nous avoir permis de prolonger la
28 journée au-delà de ce qui avait été prévu.

1 Alors, merci beaucoup et nous allons donc lever
2 la séance jusqu'à 9 h 30 lundi matin.

3 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est ajournée.

4 --- L'audience est ajournée à 18:57

5

6

C E R T I F I C A T I O N

7

8 I, Wendy Clements, a certified court reporter, hereby certify
9 the foregoing pages to be an accurate transcription of the
10 French interpretation to the best of my skill and ability, and I
11 so swear.

12

13 Je, Wendy Clements, une sténographe officielle, certifie que les
14 pages ci-hautes sont une transcription conforme de
15 l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je
16 le jure.

17

18



19

Wendy Clements

20

21

22

23

24

25

26

27

28